

LES DÉCROCHÉS DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

COMPRENDRE ET AGIR



BREAK POVERTY
FOUNDATION

LES DÉCROCHÉS DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

COMPRENDRE ET AGIR

BREAK POVERTY
FOUNDATION

Sommaire

Préface	7
Synthèse de l'étude	11
Préambule : la voie professionnelle en quatre traits	18
caractéristiques	
01 Un jeune sur quatre de la voie professionnelle en grande difficulté d'insertion	31
1. Une voie qui pèse lourd parmi les jeunes en difficulté : deux tiers des jeunes « décrochés » sont issus de la voie professionnelle	32
2. Les non-diplômés de la voie professionnelle : un quart des jeunes échouent à obtenir leur CAP ou leur Bac Pro	35
3. Les diplômés de la voie professionnelle qui peinent à s'insérer : un jeune sur quatre bloqué au seuil de l'emploi	48
02 Une politique publique insuffisante, une offre associative limitée	62
1. Au sein de l'Education nationale, de nombreux dispositifs pour un impact discutable	63
2. Les réponses des acteurs associatifs : une voie relativement délaissée malgré des exemples inspirants	75

03 Cinq recommandations pour changer la donne 98

Recommandation 1 : Proposer une césure préparatoire 100
à l'entrée en voie professionnelle

Recommandation 2 : Faire de l'apprentissage un outil 104
d'insertion et de prévention du décrochage pour les
élèves en difficulté

Recommandation 3 : Mobiliser la société civile et le 109
tissu économique pour soutenir les jeunes en difficulté
durant leur parcours

Recommandation 4 : Sécuriser l'entrée en emploi suite 115
à l'obtention du diplôme

Recommandation 5 : Donner aux personnels éducatifs 118
un cadre plus apte à répondre aux besoins des élèves
en difficulté

**Analyse détaillée des dispositifs déployés par 124
l'Education nationale**

**Détail des projets associatifs intervenant auprès des 133
jeunes de la voie professionnelle**

A propos de Break Poverty Foundation 140

Remerciements 141

Préface

**par Denis Metzger,
Président de Break Poverty
Foundation**

En France, il faudrait six générations pour sortir de la pauvreté d'après l'OCDE¹. Un triste constat qui traduit l'échec de la méritocratie scolaire dans notre pays. Le déterminisme qui conduit les enfants nés pauvres à devenir des adultes pauvres s'explique très simplement : les enfants de milieux défavorisés n'accèdent pas aux mêmes diplômes que les enfants de milieux favorisés. Un parcours tristement déterminé où difficultés sociales et difficultés scolaires s'auto-entretiennent et finissent par se cumuler.

La voie professionnelle joue un rôle clé dans la concentration et la reproduction de ces inégalités en y accueillant trois fois plus d'enfants d'ouvriers que d'enfants de cadres. En Bac Pro, 70% viennent des catégories sociales les plus défavorisées. La proportion s'accroît encore parmi les élèves préparant le CAP pour atteindre 80%. Concentrant toutes les difficultés, cette voie accueille la plupart des jeunes en grande difficulté scolaire : un quart d'entre eux ne maîtrisent pas la lecture lorsqu'ils arrivent en classe de seconde au lycée. Ainsi, la voie professionnelle concentre-t-elle l'essentiel des décrocheurs : près de deux tiers des non-diplômés sont passés par cette voie !

L'école a bien du mal à répondre à sa double vocation de transmission du savoir et de promotion sociale. Preuve que l'ascenseur social est bel et bien en panne !

Que faire pour accompagner les jeunes en difficulté au sein de la voie professionnelle ? Cet ouvrage tente d'apporter des réponses, après avoir mené un travail d'analyse en profondeur : revue de plus d'une cinquantaine d'études, interview d'une trentaine d'experts et d'une vingtaine de professionnels de l'Education nationale, échange avec une quarantaine d'acteurs associatifs intervenant auprès des jeunes de la voie professionnelle

1. OCDE, *L'ascenseur social en panne ? Comment promouvoir la mobilité sociale*, 2019.

et analyse des politiques publiques déployées dans quatre autres pays européens, etc.

Soulignons la dimension collective qui a permis d'enrichir considérablement le travail produit. Celui-ci a été initié et suivi par neuf mécènes souhaitant s'investir auprès des jeunes de la voie professionnelle. Merci donc à la Fondation AlphaOmega, la Fondation BNP Paribas, la Fondation groupe EDF, l'Engagement Citoyen de KPMG, la Fondation Groupe RATP, la Fondation Schneider Electric, la Fondation TotalEnergies et la Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité d'avoir souhaité mener ce travail aux côtés de Break Poverty Foundation.

Cette étude nous éclaire sur le profil de ces jeunes en difficulté au sein de la voie professionnelle. Pour moitié, il s'agit de décrocheurs, à savoir des jeunes qui ne parviennent pas à obtenir leur diplôme professionnel. Pour l'autre moitié, il s'agit de diplômés qui ne parviennent pas à s'insérer, le diplôme n'étant pas, pour eux, synonyme de compétences... Le profilage fin que nous avons réalisé souligne la nécessité de renforcer plusieurs modalités de soutien tout au long de la scolarité, sortie incluse.

L'ouvrage analyse tous les efforts déployés par l'Education nationale et le monde associatif pour accompagner les décrochés de la voie professionnelle, efforts qui paraissent bien dérisoires par rapport aux besoins de ces jeunes... Ni les politiques publiques, ni les offres associatives visant à prévenir le décrochage et réinsérer les décrochés ne sont à la hauteur des enjeux. Insuffisance des moyens, multiplication des offres peu dirigées vers les jeunes les plus en difficulté, absence de mesure d'impact des différents programmes, tel est le constat sans appel qui ressort de cette étude. Les moyens dédiés à la voie professionnelle sont accrus de 10 % seulement par rapport à la voie générale, alors qu'on y recense cinq à six fois plus d'élèves en difficulté.

Comment faire mieux ? Nos recommandations préconisent de renforcer le soutien aux jeunes les plus en difficulté sur les trois temps pivots que

sont (i) l'entrée, (ii) le parcours et (iii) la sortie de la voie professionnelle. Citons pour exemples : la création d'une césure préparatoire à l'entrée en voie professionnelle, la pérennisation du dispositif de prépa-apprentissage en le focalisant sur les élèves les plus en difficulté, le développement du mentorat pour les jeunes de la voie professionnelle, ou encore la nécessité de sécuriser l'entrée en emploi suite à l'obtention du diplôme... Sans oublier l'appel nécessaire au monde économique local dont la collaboration nous est apparue vitale.

Cet ouvrage est un appel à concentrer nos moyens sur les jeunes les plus en difficulté de notre système scolaire. Des jeunes qui, si rien n'est fait, continueront irrémédiablement à alimenter la misère sociale et le ressentiment envers des institutions incapables de tenir la promesse de la méritocratie scolaire, et celle d'un avenir meilleur ouvert à tous.



Synthèse **des résultats de** **l'étude**

La voie professionnelle est désormais une voie majeure de notre système éducatif puisque **ce sont près d'un tiers des élèves qui s'y orientent à l'issue de la 3^e**, soit 280 000 jeunes, dont 180 000 optent pour un Bac Pro (Bac Professionnel) et près de 100 000 pour un CAP (Certificat d'aptitude professionnelle). Univers hétérogène de formations – on peut y obtenir près de 400 diplômes différents – la voie professionnelle reste largement déconsidérée tant elle cristallise les inégalités scolaires. En effet, la part des élèves en grande difficulté scolaire y est près de 6 fois supérieure à celle de la voie générale (30% *vs* 5%). Niveau scolaire et niveau social étant particulièrement corrélés en France, la voie professionnelle regroupe les catégories les plus défavorisées. Ce sont ainsi près de 70% des élèves qui proviennent de ces catégories socioprofessionnelles (inactifs, ouvriers ou employés), quand ils sont à peine 40% au sein de la voie générale.

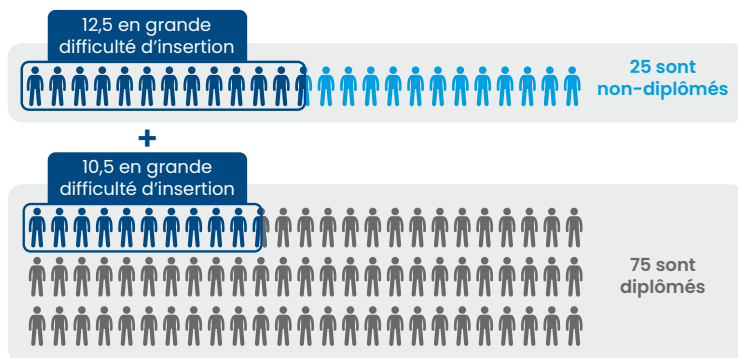
La part des élèves en grande difficulté scolaire au sein de la voie professionnelle est 5 à 6 fois supérieure à celle de la voie générale

Un jeune sur quatre de la voie professionnelle en grande difficulté d'insertion

Cet ouvrage se concentre sur les jeunes qui échouent après s'être engagés dans cette voie. Plus spécifiquement les jeunes qui, une fois leurs études achevées (avec ou sans diplôme), vont être en difficulté pour s'insérer : ce sont les décrochés de la voie professionnelle. On estime qu'ils **représentent près d'un quart des 700 000 jeunes qui sont scolarisés en voie professionnelle**, soit environ 180 000.

Les décrochés de la voie professionnelle : ¼ des jeunes de la voie professionnelle

Sur 100 jeunes qui s'engagent dans la voie pro...



... 23 sont en grande difficulté d'insertion (~1/4)

Pour une grosse moitié (12,5 sur 23 jeunes en grande difficulté), il s'agit de jeunes qui n'ont pas obtenu leur diplôme en voie professionnelle. Ces non-diplômés étaient déjà (très) fragiles à leur entrée en voie professionnelle, combinant difficultés scolaires et difficultés sociales. Pour beaucoup d'entre eux, le décrochage en voie professionnelle résulte d'un parcours chaotique au sein de l'institution scolaire.

La moitié restante (environ 10,5 sur 23 jeunes en grande difficulté) correspond aux jeunes diplômés qui ne parviennent pas à s'insérer. Ces jeunes se sont accrochés pour obtenir le diplôme, mais cette qualification n'est pas pour autant synonyme de compétences. Peu (ou pas) employables, ils se heurtent à la dure réalité du marché de l'emploi et font face à la concurrence accrue des plus hauts niveaux de diplôme, notamment en filière tertiaire.

La réponse de l'Education nationale : un accompagnement qui n'est pas à la hauteur des besoins

Que propose l'Education nationale pour ces « décrochés » de la voie professionnelle ? Paradoxalement, beaucoup ! Beaucoup, mais pas assez...

Un chiffre résume à lui seul l'insuffisance des moyens consacrés à l'accompagnement des jeunes en difficulté au sein de la voie professionnelle : les moyens dédiés par jeune y sont seulement 10% plus élevés qu'au sein de la voie générale alors que l'on y trouve six fois plus de jeunes en difficulté ! Résultat : près de 30% des élèves déclarent avoir des difficultés à suivre en cours, et autant peinent à accomplir des tâches qui nécessitent de lire. Malgré des pédagogies différenciées, des taux d'encadrement plus importants qu'en voie générale et des allers-retours réguliers entre théorie et pratique, l'accompagnement prodigué en classe n'est pas à la hauteur des besoins des jeunes.

Les moyens dédiés par jeune y sont seulement 10% plus élevés qu'au sein de la voie générale, alors que l'on y trouve six fois plus de jeunes en difficulté !

Face à ces difficultés, l'Education nationale a bâti depuis plus de vingt ans des dispositifs qui ciblent spécifiquement les décrocheurs : MLDS, Réseaux FOQUALE, PSAD, GPDS, PAFI, TDO, MOREA, etc. Mais l'inflation des dispositifs n'est pas pour autant gage d'efficacité :

- Les actions sont en général relativement peu intensives, n'excédant pas quelques heures par an par décrocheur.
- Les actions les plus intensives concernent très peu de jeunes. Ainsi le PAFI (Parcours aménagé de formation initiale), qui permet une remobilisation sur plusieurs mois, ne concerne pas plus de 600 jeunes par an pour 60 000 décrocheurs au sein de la voie professionnelle !

Une même logique de « dispositifs » a émergé en 2022 afin de renforcer les chances de s'insérer professionnellement : Bureau des Entreprises, Avenir Pro, Ambition Emploi... Autant de dispositifs qui se déploient et qui, à ce jour, n'ont pas encore été évalués.

« *Moins de dispositifs, plus de moyens* », telle est la recommandation des acteurs de terrain rencontrés dans le cadre de ce travail d'étude, afin d'infléchir la proportion des décrochés de la voie professionnelle.

Un tissu associatif qui n'a pas fait de la voie professionnelle une cible privilégiée, malgré des actions inspirantes

Du côté de l'offre associative, notre analyse souligne que les associations agissant dans le champ de l'égalité des chances interviennent peu auprès des jeunes de la voie professionnelle : ils ne représentent pas plus de 10% des bénéficiaires des 30 plus grandes associations intervenant dans le champ de l'égalité des chances (moins de 3% lorsque l'on se penche sur le mentorat).

Pour clarifier les modalités d'intervention de chaque acteur, nous avons construit une typologie permettant de distinguer trois types d'actions portées par le monde associatif :

- **Les interventions visant le renforcement des compétences** : ciblant une ou plusieurs compétences (connaissance de soi, orientation, etc.) via des interventions peu intenses (découverte de métiers, ateliers collectifs, points individuels, etc.), ces projets concentrent la majorité des « grands » acteurs associatifs.
- **Les sas vers la réussite** : proposant un accompagnement plus intense (plusieurs semaines ou mois) avec un objectif précis (raccrocher

scolairement, trouver un apprentissage, etc.), ces projets sont très peu nombreux.

- **Les établissements alternatifs à la voie professionnelle** : se substituant aux lycées professionnels, ces associations déploient des modalités pédagogiques adaptées aux élèves en difficulté. Trois réseaux associatifs (Maison Familiale Rurale, Apprentis d'Auteuil, Ecoles de Production) représentent plus de 500 établissements en France.

L'analyse de ces projets permet d'identifier **trois facteurs clés de succès** pour accompagner les élèves en difficulté au sein de la voie professionnelle :

- Proposer un accompagnement mobilisateur, enjeu central pour des jeunes pour qui l'accompagnement scolaire a été jusque-là synonyme d'échec,
- Déployer un cadre d'intervention propice à former (transmettre des connaissances) et à éduquer (combler les carences sociales et « éducatives »),
- Entretenir des liens forts avec les acteurs clés de l'accompagnement, particulièrement la famille, les acteurs économiques et les alumni.

Les jeunes de la voie professionnelle ne représentent pas plus de 10% des bénéficiaires des 30 plus grandes associations intervenant dans le champ de l'égalité des chances

Cinq recommandations pour changer la donne

Nous formulons cinq grandes recommandations pour renforcer la capacité de la voie professionnelle à accompagner les élèves les plus en difficulté :

- 1. Proposer une césure préparatoire à l'entrée en voie professionnelle,**
- 2. Faire de l'apprentissage un outil d'insertion et de prévention du décrochage pour les élèves en difficulté,**
- 3. Mobiliser la société civile et le tissu économique pour soutenir les jeunes en difficulté durant leur parcours,**
- 4. Sécuriser l'entrée en emploi suite à l'obtention du diplôme,**
- 5. Donner aux personnels éducatifs un cadre apte à répondre aux besoins des élèves en difficulté.**

Selon nos estimations, **les échecs au sein de la voie professionnelle peuvent être réduits de 40% à 50% grâce aux présentes recommandations** pour un effort financier largement à notre portée².

2. Le coût total de nos recommandations s'élève à près de 870 millions d'euros.

Préambule

La voie professionnelle en quatre traits caractéristiques

Cet ouvrage aide à comprendre les enjeux de l'enseignement professionnel en France. Il se focalise sur les difficultés de la voie professionnelle, une voie largement méconnue, révélatrice de **l'échec de la méritocratie scolaire « à la française »**.

Avant d'explorer ces difficultés et de proposer des pistes de recommandations, nous éclairons dans ce préambule les particularités de la voie professionnelle. Quatre caractéristiques permettent de mieux l'appréhender :

1. Elle est une voie majeure de notre système scolaire, puisqu'elle accueille un tiers des élèves après la classe de 3^e.
2. Elle visait originellement une insertion professionnelle rapide, mais de plus en plus de jeunes y envisagent des études supérieures.
3. Foyer des inégalités scolaires, elle concentre les élèves qui rencontrent le plus de difficultés sociales et scolaires...
4. ... Et, à ce titre, elle est considérée comme une voie de relégation.

1. La voie professionnelle concentre plus d'un tiers des élèves qui poursuivent leurs études après le collège

L'enseignement professionnel fait référence aujourd'hui à une voie qui mène principalement à deux diplômes : le CAP (Certificat d'aptitude professionnelle) et le Bac Pro (Bac Professionnel). La voie professionnelle occupe une place majeure dans notre système éducatif car, comme l'indique le schéma ci-après, ce sont près d'un **tiers des élèves** à l'issue de la 3^e qui s'y orientent. Cette importance est le fruit de la massification

scolaire dessinée par les mandatures successives visant à amener 80% d'une classe d'âge au bac. Le Bac Pro, créé en 1985 dans cette perspective, est ainsi progressivement devenu le deuxième baccalauréat de France, puisque sur la dernière génération recensée, ce sont 43,8% des élèves qui ont obtenu un Bac Général, **20,1% un Bac Pro** et 15,7% un Bac Technologique.³

Malgré cette place majeure au sein de notre système éducatif, la voie professionnelle reste difficile à appréhender tant elle constitue un univers hétérogène de formations :

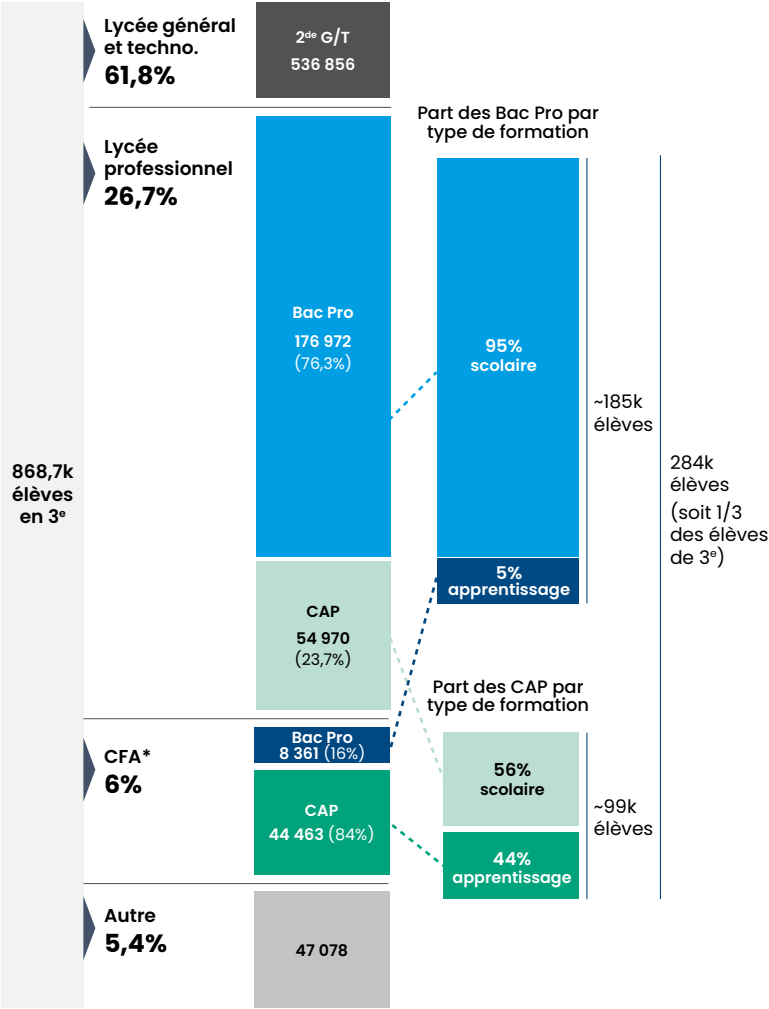
- On y retrouve deux diplômes relativement différents : le CAP et le Bac Pro. Le CAP, qui regroupe un tiers des jeunes s'orientant vers la voie professionnelle à l'issue de la 3^e, se prépare généralement en deux ans. Le Bac Pro, principal pourvoyeur d'élèves de la voie professionnelle⁴, se prépare quant à lui en trois ans. Ces deux diplômes sont étroitement liés et, d'un point de vue chronologique, il n'est pas rare – pour 20% d'entre eux – que des jeunes inscrits en CAP poursuivent par un Bac Pro à l'issue de leurs deux ans de formation, afin d'étoffer leurs compétences.
- Chacun de ces diplômes peut s'effectuer en passant par la voie scolaire ou en apprentissage. Comme on l'observe sur le schéma, l'apprentissage est quasiment inexistant en Bac Pro alors qu'il concerne presque 50% des jeunes inscrits en CAP à l'issue de la 3^e.
- En cumulant les différentes filières possibles en Bac Pro et en CAP – filières scindées en catégories de production ou de services – ce sont plus de 400 diplômes différents qui sont accessibles⁵.

3. DEPP, *Références statistiques*, 2024

4. Si le Bac Pro représente deux tiers des élèves qui s'orientent vers la voie professionnelle à l'issue de la 3^e, comme il s'effectue en 3 ans, il concentre près de 80% des jeunes de la voie professionnelle, pour environ 20% en CAP (qui s'effectue en 2 ans).

5. F. Maillard, *L'enseignement professionnel dans le système scolaire : trop peu valorisé et sans arrêt réformé*, 2024

Répartition des effectifs scolaires à l'issue de la 3^e



*Centre de formation d'apprentis

Source : Estimation réalisée par Break Poverty d'après DEPP, *Références statistiques*, 2024

2. Des filières pour s'insérer rapidement dans l'emploi... mais de plus en plus d'élèves qui poursuivent dans le supérieur

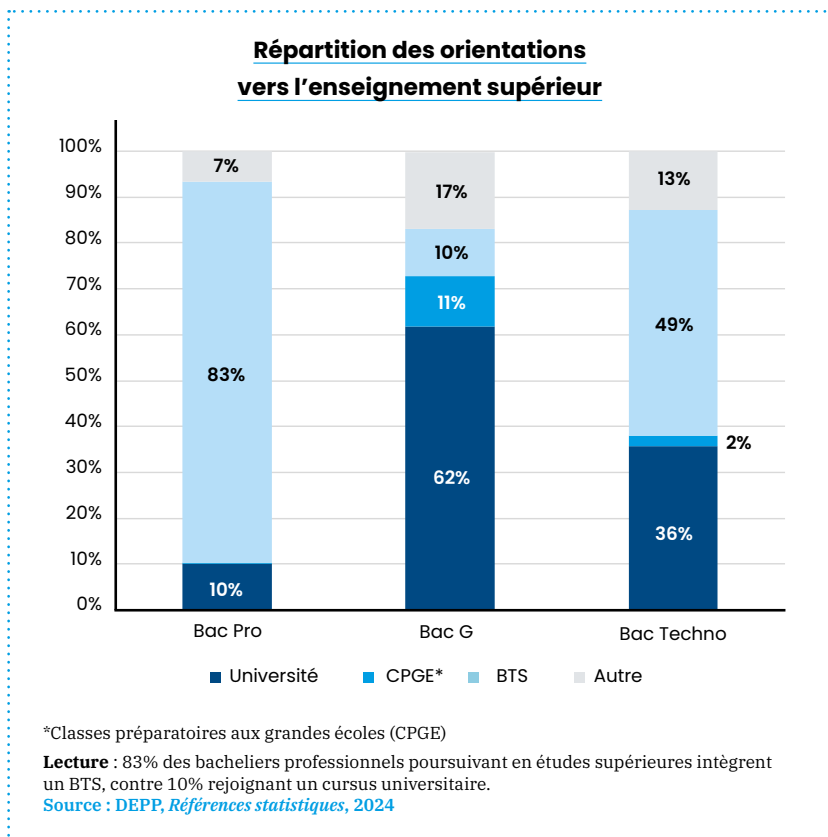
Derrière cette hétérogénéité de formations, la voie professionnelle dessine une ambition originelle commune : former les élèves à un métier en leur apportant des compétences techniques applicables à court terme pour s'insérer sur le marché du travail. La pédagogie dispensée en lycée professionnel fait ainsi la part belle aux enseignements professionnels (voir encadré).

Enseignements professionnels, enseignements généraux, stages : l'emploi du temps des jeunes en voie professionnelle

Sur les 3 ans d'un bac professionnel, la scolarité d'un élève diffère du parcours d'un jeune en bac général sur au moins deux aspects :

- La nature des enseignements : les élèves voient leur emploi du temps partagé entre enseignements généraux (français, mathématiques, histoire-géographie, sciences, langue vivante, éducation morale et civique) et enseignements professionnels. Selon les spécialités, ces derniers sont réalisés en atelier, dans un laboratoire ou sur un chantier. Cette distinction structure les équipes éducatives, constituées de professeurs de matières générales et de professeurs de matières professionnelles. On notera que le professeur de matières générales est toujours bivalent, exerçant dans deux disciplines (par exemple, mathématiques et sciences physiques ou lettres et langue vivante).
- L'importance des stages, baptisés « périodes de formation en milieu professionnel » (PFMP), qui représentent 18 à 22 semaines sur les trois ans de la scolarité.

Mais dans une logique générale d'élévation du niveau de diplôme impulsée par les pouvoirs publics⁶, le rôle insérant du Bac Pro s'est progressivement doublé d'une mission d'accès aux études supérieures. Ainsi, en 2023, ce sont près de **47% des lycéens ayant obtenu leur Bac Pro qui ont décidé de poursuivre dans l'enseignement supérieur**⁷. Ce taux était de moins de 35% en 2010.



6. A titre d'exemples : en 2005, François Fillon défend l'objectif de 50% d'une classe d'âge diplômée du supérieur ; en 2013, la stratégie nationale de l'enseignement supérieur (StrANES) défend l'objectif de 60% d'une classe d'âge dotée d'un diplôme du supérieur pour promouvoir une « société apprenante ».

7. DEPP, *Références statistiques*, 2024

Cette poursuite vers le supérieur, encore rare si on la compare aux bacs généraux et technologiques (respectivement 93% et 81% poursuivent), reste malgré tout marquée par une « coloration » technique : plus de **80% des jeunes de Bac Pro qui poursuivent leurs études intègrent un BTS** (Brevet de technicien supérieur)⁸ et 10% à peine vont à l'université. Ces proportions s'inversent en bac général où 10% à peine des élèves s'orientent en BTS contre plus de 60% à l'université.

3. Une voie qui concentre les inégalités scolaires : des jeunes issus de milieux défavorisés aux faibles résultats scolaires

Si l'ambition initiale de la voie professionnelle est de permettre à des jeunes de s'insérer rapidement sur le marché de l'emploi, la première raison d'orientation vers cette voie est avant tout le **faible niveau scolaire** des élèves qui ne leur permet pas « d'espérer » une autre voie. Comme le résumant très bien F. Dubet et M. Duru-Bellat⁹, spécialistes des inégalités scolaires, « *par le jeu des orientations, les enfants de milieu populaire aux acquis les plus fragiles sont écartés du cursus général et n'accèdent au niveau du Baccalauréat qu'au prix d'une relégation dans les filières professionnelles* ».

En matière de niveau scolaire, quels que soient les indicateurs utilisés, les statistiques sont sans appel et permettent de tirer deux conclusions :

- La part des élèves en grande difficulté scolaire est **5 à 6 fois supérieure** au sein de la voie professionnelle par rapport à la voie générale. Par exemple, on y compte un élève sur quatre ayant de très fortes

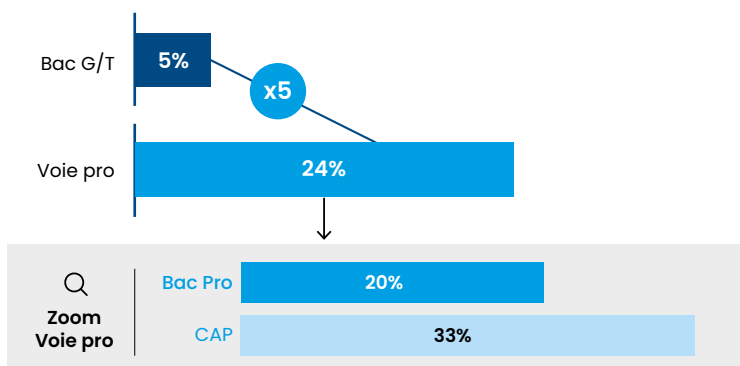
8. Le BTS est un diplôme qui se prépare en deux ans au sein de la section de technicien supérieur (STS).

9. F. Dubet, M. Duru-Bellat, *L'emprise scolaire*, 2024

difficultés en lecture contre un élève sur vingt pour les élèves de la voie générale¹⁰.

- Les élèves de CAP concentrent une grande partie des fragilités. Par exemple, à l'entrée en première année de CAP, près d'un jeune sur deux est « en retard » (généralement du fait d'un redoublement), une part qui est deux fois moins importante pour les élèves de Bac Pro et dix fois moins importante pour les élèves de voie générale¹¹ !

Part des jeunes en forte difficulté de lecture

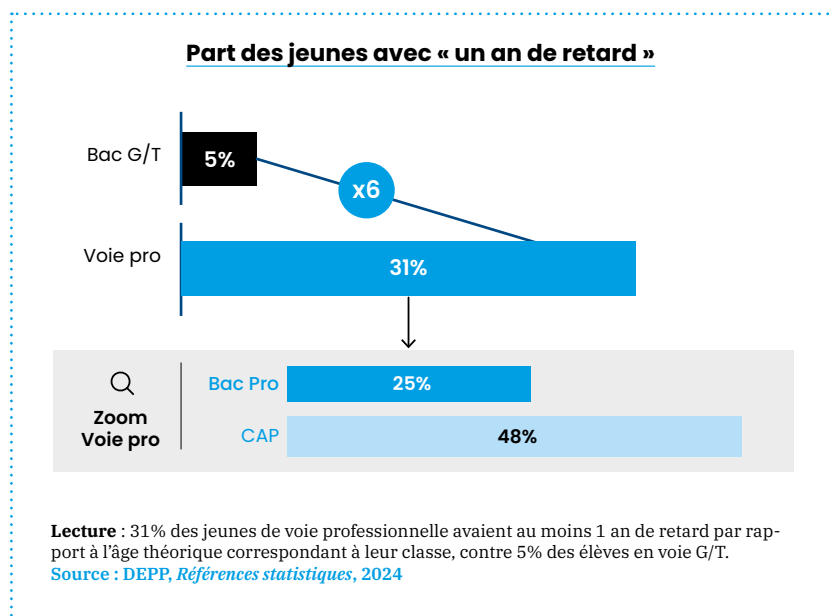


Lecture : Aux tests de la Journée défense et citoyenneté, 24% des jeunes issus de voie professionnelle disposaient de compétences en lecture en deçà du seuil de lecture fonctionnelle, contre 5% des élèves en voie G/T.

Source : DEPP, *Références statistiques*, 2024

10. Ces données, extraites des tests réalisés pendant la Journée défense et citoyenneté, désignent des jeunes « en deçà du seuil de lecture fonctionnelle » : très faible compréhension en lecture suivie, très faible capacité à rechercher des informations.

11. DEPP, *Références statistiques*, 2024

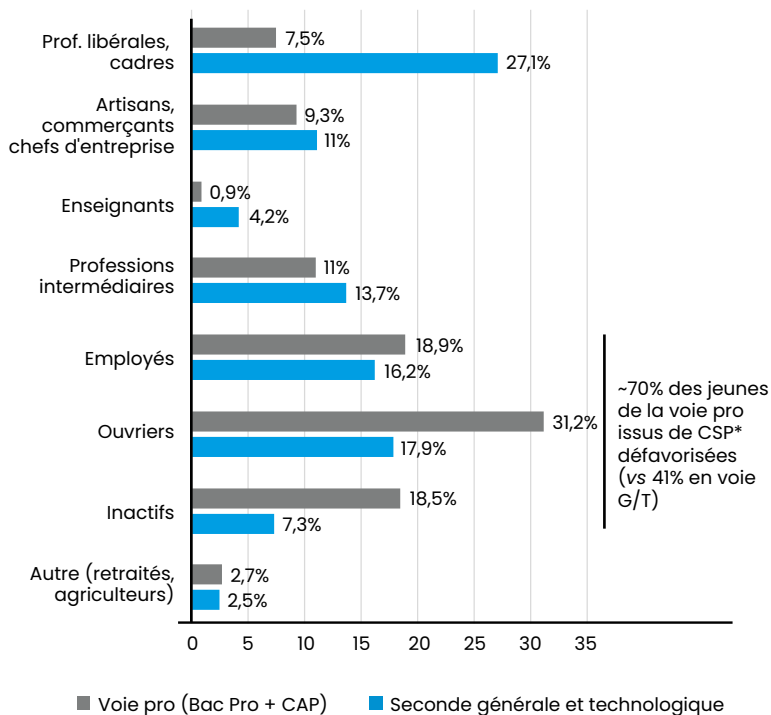


Les enquêtes PISA¹² nous rappellent tous les trois ans que le niveau scolaire et le niveau social sont particulièrement corrélés en France. La voie professionnelle regroupe les élèves issus des catégories socioprofessionnelles les plus défavorisées.

- 70% proviennent de ces catégories (inactifs, ouvriers ou employés) quand ils sont à peine 40% au sein des voies générale et technologique.
- Les différences sont palpables entre jeunes inscrits en CAP et en Bac Pro puisque cette proportion passe à près de 78% lorsque l'on s'intéresse aux jeunes en CAP, contre 67% en Bac Pro.

12. Les enquêtes PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves) mesurent depuis 2002, tous les trois ans, les compétences des élèves de 15 ans en lecture, sciences et mathématiques dans 81 pays.

Les élèves du second degré selon leur origine sociale

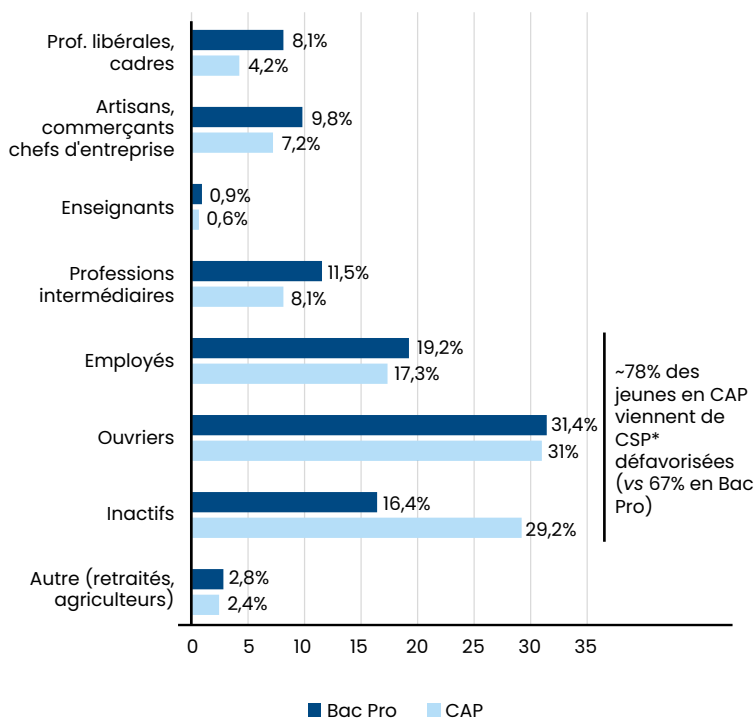


*Catégories socioprofessionnelles

Lecture : 7,5% des élèves de la voie professionnelle sont enfants de cadres, contre 27,4% des élèves de la voie G/T.

Source : DEPP, *Références statistiques*, 2024

Les élèves de la voie professionnelle selon leur origine sociale



*Catégories socioprofessionnelles

Lecture : 4,2% des élèves de CAP sont enfants de cadres, contre 8,1% des élèves de Bac Pro.

Source : DEPP, *Références statistiques*, 2024

4. Une « voie de garage » : une voie déconsidérée

« L'enseignement professionnel fait rarement la une des médias sauf pour dire, de façon rituelle à chaque changement de gouvernement, qu'on va le revaloriser et en faire une voie de promotion... pour les enfants des autres ! » écrivait J.-P. Delahaye¹³, ancien directeur général de l'enseignement scolaire, soulignant la place particulière de la voie professionnelle dans les représentations.

Premièrement, c'est une voie **mal connue**. Mal connue des **décideurs** notamment, qui n'ont pour la plupart jamais suivi de telles filières ni occupé d'emplois en lien avec ces formations : en 2013, 82% des députés français sont diplômés du supérieur et, en 2017, le Parlement français ne comptait aucun ouvrier et seulement quatre employés dans ses rangs, une proportion qui s'élevait à 9,2% en 1976¹⁴.

Deuxièmement, c'est une voie **mal-aimée**, considérée comme une « voie de garage » par opposition à la voie générale. Dans **l'opinion publique** d'abord, près de 8 français sur 10 considèrent que c'est une voie qui n'est pas assez valorisée¹⁵. Au sein de **l'institution scolaire** ensuite, puisque l'orientation en conseil de classe de 3^e vers la voie professionnelle s'effectue avant tout en fonction du niveau scolaire des élèves, étant communément admis qu'on y envoie les élèves les plus en difficulté. Il s'agit donc d'une voie pour *« ceux qui n'ont pas le niveau d'aller en général »*¹⁶ et elle constitue en cela un déclassement par rapport à la norme. Cette hiérarchie scolaire est intégrée par les élèves, conscients que s'ils sont dans cette voie, c'est que leurs notes ne leur permettaient pas de s'orienter vers la voie générale. Cette même hiérarchie discriminante est particulièrement intégrée au sein de la communauté éducative : il n'est donc

13. J.-P. Delahaye, *L'école n'est pas faite pour les pauvres*, 2022

14. F. Dubet, M. Duru-Bellat, *L'emprise scolaire*, 2024

15. ViaVoice, *Le lycée professionnel vu par les Français – Une voie pour tous*, 2023

16. Extrait d'un échange réalisé avec une principale de collège dans le cadre de ce travail

pas étonnant que les enfants d'enseignants représentent 1% à 2% des enfants orientés vers la voie professionnelle lorsqu'ils sont près de 30% en CPGE (Classes préparatoires aux grandes écoles)¹⁷. Cette perception se retrouve chez les **parents d'élèves**, qui, globalement, aspirent peu à orienter leurs enfants vers cette voie : ils sont à peine 17% à l'envisager lorsque leurs enfants sont en 6^e, un chiffre à mettre en perspective avec les 32% qui les intégreront en fin de compte¹⁸.

Pourquoi une telle relégation de la voie professionnelle ? La forte valorisation des savoirs académiques par rapport aux savoirs professionnels au sein de notre système éducatif constitue une première raison qui n'est pas récente¹⁹. Une seconde raison tient à la conséquence de la massification scolaire et à l'injonction du « tous dans le supérieur » : notre système scolaire valorise les études longues. Comme évoqué précédemment, la voie professionnelle fait ainsi pâle figure face à la voie générale qui envoie près de 93% de ses élèves vers l'enseignement supérieur. Ce qui se joue ici, c'est le sentiment pour bon nombre de familles que la voie professionnelle ferme le champ des possibles, en empêchant les élèves de poursuivre des études supérieures ou de changer de filière. S'ajoute à cela un mode de sélection qui s'effectue en grande partie en fonction du niveau scolaire des élèves, et non car ils appartiennent au milieu ouvrier comme ce fut le cas auparavant²⁰. On comprend que cette voie soit considérée comme une voie de relégation par rapport aux voies générale et technologique.

17. Bien entendu, ne minimisons pas le fait que les enfants d'enseignants font régulièrement partie des meilleurs élèves. Pour autant, à résultats équivalents, les enseignants ont bien plus de propension à orienter leurs enfants vers la seconde générale. Nous y reviendrons dans la suite de cet ouvrage.

18. N. Olympio, *Trajectoires d'élèves entrants en lycée professionnel : vers des parcours plus « capabilisants » ?*, 2020

19. A. Jellab, *Les voies professionnelles, entre relégation et valorisation*, 2017

20. A. Jellab, *Sociologie du Lycée professionnel : l'expérience des élèves et des enseignants dans une institution en mutation*, 2008



01

**Un jeune sur quatre de la
voie professionnelle
en grande difficulté
d'insertion**

1. Une voie qui pèse lourd parmi les jeunes en difficulté : deux tiers des jeunes « décrochés » sont issus de la voie professionnelle

Qui sont les jeunes en difficulté au sein de la voie professionnelle ? Quelles sont les difficultés qu'ils rencontrent ? Pour répondre à ces questions, nous avons fait le choix de nous intéresser à ceux que nous appellerons les « **décrochés** » dans cette étude, à savoir les jeunes qui, une fois leurs études achevées, ne parviennent pas à s'insérer dans l'emploi.

A. Près de 500 000 jeunes « décrochés » : des jeunes qui ne parviennent pas à trouver leur place sur le marché de l'emploi

Comment approcher cette population de « décrochés » ? Le concept de NEET²¹ – les jeunes qui ne sont ni en études, ni en emploi, ni en formation – nous aide. Selon les dernières données disponibles, près d'un million de jeunes de 16 à 25 ans sont dans cette situation en France, soit près de 11% des jeunes de moins de 25 ans. Parmi eux, les « décrochés » sont ceux qui vont être exposés à cette situation sur une longue durée (au moins un an) : ils représentent **460 000 jeunes**²².

Ces jeunes cumulent de nombreuses difficultés²³ :

- Une exclusion durable du marché de l'emploi : faute d'un niveau de compétences suffisant et d'un éloignement du marché de l'emploi et de la formation, ils font face à des périodes de chômage de longue

21. Acronyme de “not in education, employment nor training”

22. DARES, *Les jeunes ni en études, ni en emploi, ni en formation (NEET) : quels profils et quels parcours ?*, Analyse n°6, 2020

23. C. Bonnard, J-F. Giret, Y. Kossi, *Risque d'exclusion sociale et ressources des jeunes NEET*, 2020

durée – *a minima* un an – et ne s'insèrent que dans des emplois précaires (CDD, « intérim »).

- Une insertion sociale fragile : ils sont moins impliqués dans la vie citoyenne – 30% participent à des activités associatives contre plus de 60% pour les autres publics²⁴ – et participent moins à la vie politique, et quand ils ne s'abstiennent pas, prédestinent leur vote à l'extrême droite²⁵. Ils affichent une certaine défiance face aux institutions et à un système qui ne leur permet pas de s'épanouir. Ils sont, à ce titre, le terreau de la polarisation marquée que l'on observe au sein de notre société entre « gagnants » et « perdants » de la mondialisation.
- Des difficultés « périphériques » qui renforcent leur incapacité à s'insérer professionnellement et socialement : faiblesse des supports sociaux (quelque 20% déclarent avoir des problèmes familiaux), santé défaillante (pour au moins 20% d'entre eux), problématique de logement, difficultés en matière de mobilité, sont autant de freins qui pèsent sur leur capacité à s'intégrer.

Ces difficultés représentent un surcoût pour les pouvoirs publics, estimé à 13 000€ par jeune et par an²⁶, soit près de **6Mds€ par an** pour nos 460 000 décrochés.

24. Eurofund, *Young people not in employment, education or training: Characteristics, Costs and Policy Responses in Europe*, 2012

25. Analyse de V. Tiberj extraite de F. Dubet, M.D. Bellat, *L'emprise scolaire*, 2024

26. Cette estimation réalisée par Eurofund en 2012 cumule les (i) coûts directs de l'emploi des décrochés (aides sociales données par la collectivité : minima sociaux, allocations chômage, etc.) et (ii) le manque à gagner fiscal lié à l'absence d'activité de ces jeunes (moins d'impôt sur le revenu, moins de TVA, etc.). Cette estimation n'inclut pas les autres coûts indirects (recours au soin, frais de justice, etc.).

B. Deux tiers de ces décrochés sont issus de la voie professionnelle

Une étude de leur parcours scolaire nous révèle que **61% de ces décrochés sont passés par la voie professionnelle**²⁷ avec la volonté d'obtenir un CAP ou un Bac Professionnel.

Répartition des jeunes de la voie professionnelle au sein des décrochés

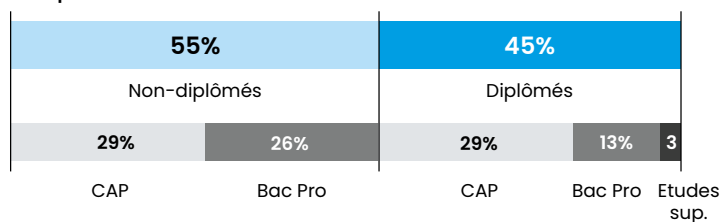
1 Part des décrochés issus de la voie professionnelle (%)



2 Répartition des décrochés issus de la voie professionnelle entre diplômés et non-diplômés



3 Formation suivie par les décrochés passés par la voie professionnelle



Source : DARES, *Les jeunes ni en études, ni en emploi, ni en formation (NEET) : quels profils et quels parcours ?*, Analyse n°6, 2020

27. DARES, *Les jeunes ni en études, ni en emploi, ni en formation (NEET) : quels profils et quels parcours ?*, Analyse n°6, 2020

01. Les jeunes en difficulté de la voie professionnelle

Plus précisément, ces 61% se séparent en deux populations :

- Une grosse moitié (55%) est constituée des jeunes ayant quitté leur formation avant l'obtention de leur diplôme de CAP ou de Bac Pro. On y trouve une légère surreprésentation des jeunes ayant tenté un CAP (29% contre 26% d'aspirants Bac Pro).
- Une petite moitié (45%) a obtenu son diplôme mais ne parvient pas à s'insérer dans l'emploi. Ici, les CAP sont largement majoritaires (29% contre 13% de Bac Pro).

2. Les non-diplômés de la voie professionnelle : un quart des jeunes échouent à obtenir leur CAP ou leur Bac Pro

Les décrochés non-diplômés sont les jeunes qui vont connaître le plus de difficultés. Comme présenté dans l'encadré ci-après, ils s'exposent à de longues périodes hors du marché du travail et constituent **le cœur de la pauvreté et de l'exclusion sociale future**. Pour prévenir une telle situation, on s'intéresse ici au parcours de ces jeunes qui nous révèle qu'il **n'y a pas un, mais des décrochages au sein de la voie professionnelle**.

Les conséquences de l'absence de diplôme : chômage et exclusion sociale

Dans un contexte de massification scolaire où l'accès au baccalauréat et aux études supérieures devient la norme, l'absence de diplôme est un frein majeur à l'insertion professionnelle et sociale. Les conséquences sur l'emploi de l'absence de diplôme sont lourdes comme nous l'avons largement documenté dans un ouvrage précédent¹ :

- A court terme tout d'abord², les jeunes sans diplôme peinent à s'insérer puisqu'il leur faut en moyenne près de 2 ans (22 mois) pour accéder à leur premier emploi ! Sur les trois premières années suivant leur sortie des études, ils en passent la moitié (un an et demi) au chômage, alternant emplois précaires et périodes d'emploi.
- Ces difficultés sont durables : 5 à 10 ans après la sortie de leurs études, leur taux de chômage s'élève encore à près de 30%, contre 9,3% pour le reste des sortants³. Cette exclusion du marché de l'emploi va de pair avec les stigmates de l'exclusion sociale : ces jeunes sont plus concernés par la pauvreté, disposent de moins de supports sociaux et font preuve d'une plus grande défiance vis-à-vis de nos institutions. A titre d'exemple, 30% d'entre eux s'abstiennent systématiquement aux élections, contre 15% pour les titulaires d'un baccalauréat.

1. Break Poverty Foundation, *Le décrochage des jeunes*, 2022

2. Ces données sont extraites de : CEREQ, *Quand l'école est finie*, Enquête CEREQ 2020 auprès de la Génération 2017, 2022

3. INSEE, *Une photographie du marché du travail en 2023*, INSEE Première n°1987, 2024

A. Un jeune sur quatre finit son parcours sans diplôme au sein de la voie professionnelle, quatre fois plus qu'au sein de la voie générale

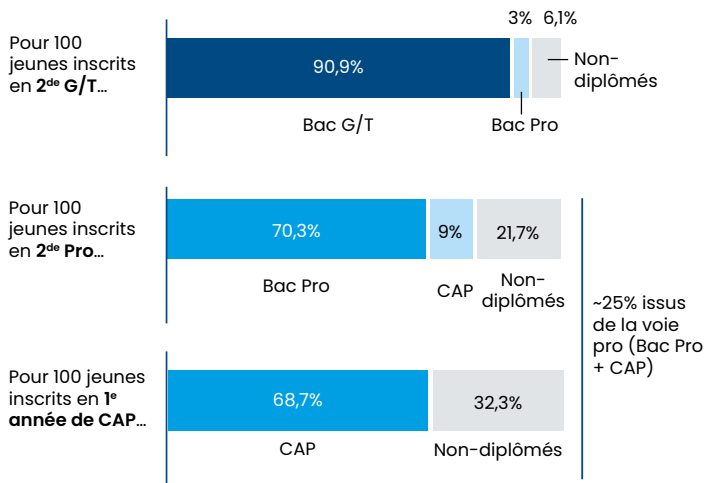
Le risque de décrocher scolairement – au sens de terminer sans diplôme – au sein de la voie professionnelle est bien plus marqué qu'au sein des voies générale et technologique. Les dernières données de panel de l'Education nationale²⁸, qui suivent le parcours d'élèves depuis leur entrée en 6^e jusqu'à l'obtention d'un diplôme, permettent de dresser un triple constat :

- Les jeunes au sein de la voie professionnelle ont **quatre fois plus de risque de terminer sans diplôme** que leurs camarades en voies générale et technologique : ils sont en effet 25% contre 6,1% au sein des voies générale et technologique.
- La filière CAP est la plus en difficulté : près d'un tiers des jeunes y termine sans diplôme contre un sur cinq en Bac Pro. On y verra la conséquence logique d'un niveau d'entrée bien plus faible²⁹, mais aussi une cause mécanique : en cas d'échec, les jeunes en CAP ne peuvent pas basculer vers un autre type de diplôme, quand les Bac généraux peuvent encore opter pour un Bac Pro et les Bac Pro pour un CAP, celui-ci constituant le dernier diplôme dans la hiérarchie scolaire.
- Au total donc, les jeunes issus de la voie professionnelle représentent près de **60% des 92 000 jeunes sortant sans diplôme chaque année de notre système scolaire**. Un poids qui confirme à quel point la voie professionnelle constitue un enjeu majeur en matière de lutte contre le décrochage scolaire.

28. Toutes les données présentées ici et dans la figure ci-après sont issues de : M. Barhoumi, J.-P. Caille, *Les élèves sortent de l'enseignement secondaire de plus en plus diplômés mais au terme de parcours scolaires encore socialement différenciés*, Education et Formations n°101, 2020.

29. Nous évoquions en préambule le fait qu'un élève sur deux avait déjà redoublé lors de son entrée en CAP contre un sur quatre en Bac Pro.

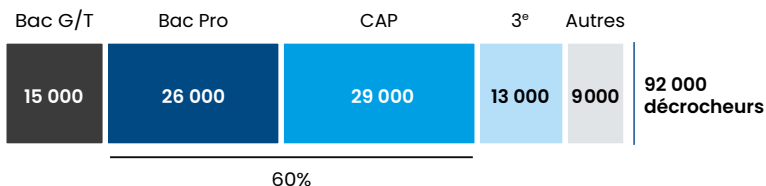
Part des jeunes obtenant leur diplôme en fonction de leur orientation en 3^e



Lecture : pour 100 jeunes inscrits en 2^{de} générale, 90,9% d'entre eux obtiendront leur Bac G/T, 3% obtiendront un Bac Pro et 6,1% termineront leur parcours sans diplôme.

Source : M. Barhoumi, J.-P. Caille, *Les élèves sortent de l'enseignement secondaire de plus en plus diplômés mais au terme de parcours scolaires encore socialement différenciés*, Education et Formations n°101, 2020

Dernière classe fréquentée par les élèves sortant sans diplôme



Lecture : parmi les 92 000 décrocheurs chaque année, 15 000 proviennent de la voie G/T.

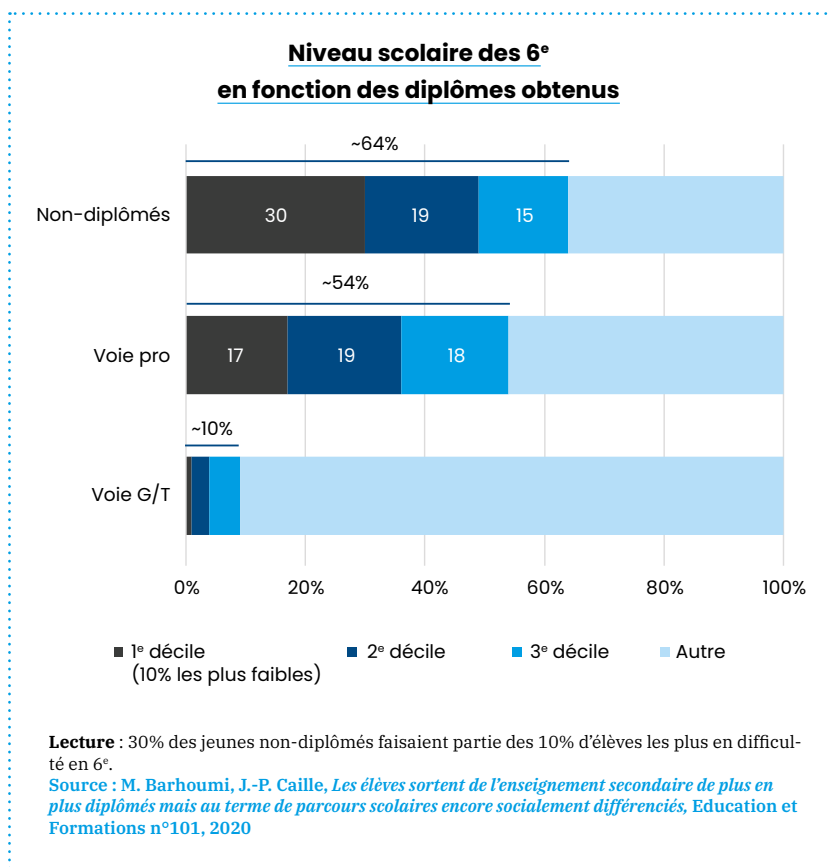
Source : M. Barhoumi, J.-P. Caille, *Les élèves sortent de l'enseignement secondaire de plus en plus diplômés mais au terme de parcours scolaires encore socialement différenciés*, Education et Formations n°101, 2020

B. Un décrochage « prévisible » : des jeunes qui cumulent difficultés sociales et difficultés scolaires

Derrière ces taux d'échec en voie professionnelle se cachent des parcours tristement déterminés, où difficultés scolaires et sociales s'entremêlent. Nous évoquions en préambule à quel point les élèves de la voie professionnelle sont plus « fragiles » que ceux des voies générale et technologique, tant du point de vue des résultats scolaires que de l'origine sociale. **Les décrocheurs en constituent « les plus fragiles des plus fragiles ».**

En matière scolaire tout d'abord, les futurs non-diplômés rencontrent des difficultés très tôt dans leur parcours. Le niveau en 6^e est à ce titre un prédicteur fort du risque de décrochage scolaire³⁰ : près de deux tiers des jeunes finissant non-diplômés faisaient partie des élèves au niveau le plus faible de leur classe en 6^e (i.e parmi les 30% les plus faibles). On notera dans le schéma suivant que **les futurs non-diplômés font partie « des plus faibles des plus faibles »**, puisque près de 30% d'entre eux appartiennent aux 10% des élèves les plus en difficulté en 6^e. Cette part est de 17% pour les jeunes de la voie professionnelle, contre 1% pour les jeunes des voies générale et technologique.

30. DEPP, *La baisse des sorties sans diplôme*, Document de travail n°23-E04, 2023

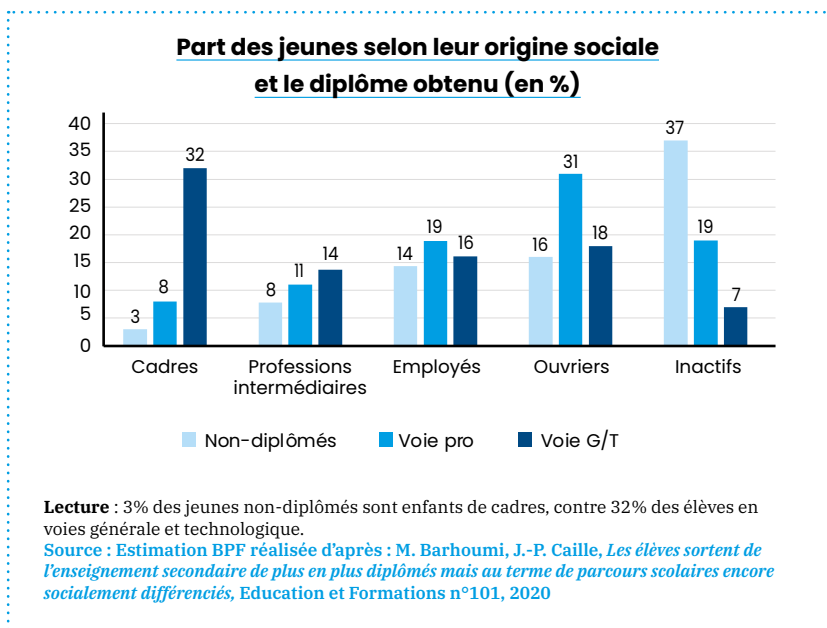


Ces difficultés scolaires vont de pair, dans notre système scolaire plus que dans beaucoup d'autres³¹, avec **une origine sociale défavorisée**. Plus précisément, les non-diplômés font partie « **des plus défavorisés des défavorisés** » : 37% d'entre eux ont pour référent de ménage une personne inactive, contre 19% pour les jeunes de la voie professionnelle

31. Les dernières enquêtes PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves) en 2022 classent la France parmi les pires pays en matière d'inégalités scolaires : le statut socioéconomique y prédit près de 21% de la variation de la performance d'un élève (contre 15% en moyenne pour les pays de l'OCDE).

01. Les jeunes en difficulté de la voie professionnelle

et 7% pour les jeunes des voies générale et technologique. A l'inverse, moins de 3% des non-diplômés vivent dans un ménage de cadre, une proportion qui est trois fois plus élevée chez les jeunes diplômés de la voie professionnelle et dix fois plus importante pour les jeunes des voies générale et technologique !



C. Pas « un » mais « des » décrochages au sein de la voie professionnelle

Ces statistiques révèlent des parcours souvent chaotiques au sein de l'institution scolaire, pour lesquels le décrochage en voie professionnelle **n'est que la suite logique d'un long processus de rupture avec l'école**³².

32. P-Y. Bernard, *Le décrochage scolaire*, 2019

Mais derrière ces « moyennes » statistiques se cachent des trajectoires différentes qui appellent des **solutions différentes**. En l'occurrence, la littérature disponible³³ permet de segmenter les futurs non-diplômés selon trois critères principaux :

- Les difficultés rencontrées avant leur entrée en voie professionnelle : quelles problématiques scolaires et sociales ont-ils rencontrées ?
- Le rapport à l'institution scolaire et à l'emploi : sont-ils dans une situation de rejet ou plutôt d'acceptation de leur situation ?
- Le « déclencheur » du décrochage : quels sont les éléments qui font basculer les jeunes hors de la voie professionnelle ?

Trois profils types de décrocheurs de la voie professionnelle émergent :

1. **Les « assignés »** : ce premier groupe représente environ un quart des jeunes qui finissent non-diplômés. Ces jeunes, majoritairement en CAP, sont arrivés en voie professionnelle en ayant connu les parcours les plus compliqués : ils sont issus des milieux les plus défavorisés et sont également les plus en peine scolairement (95% ont déjà redoublé avant leur entrée en voie professionnelle), avec une surreprésentation d'élèves passés par des classes spécialisées au collège (SEGPA ou ULIS)³⁴. Pour ces jeunes, le passage de la 3^e vers le CAP, s'apparente le plus souvent à une **affectation** plutôt qu'à une orien-

33. Pour bâtir cette typologie, nous nous appuyons sur les précieux articles suivants : E-M. Khouaja, S. Moullet, *Le rôle des caractéristiques des établissements dans le décrochage scolaire*, 2016 ; P-Y. Bernard, C. Michaut, *Les motifs de décrochage par les élèves*, 2016 ; et U. Palheta, *La domination scolaire*, 2012

34. Les classes SEGPA (sections d'enseignement général et professionnel adapté) accueillent des élèves en grande difficulté scolaire afin de leur offrir un enseignement adapté et une formation pré-professionnelle. Les dispositifs ULIS (unités localisées pour l'inclusion scolaire) permettent aux élèves en situation de handicap de suivre une scolarité en milieu ordinaire avec un accompagnement spécifique.

01. Les jeunes en difficulté de la voie professionnelle

tation, conséquence de leur niveau scolaire extrêmement faible. A cela s'ajoute un rapport heurté à l'institution scolaire, synonyme d'échec, et un attrait pour le marché du travail vu, à tort ou à raison, comme une « porte de sortie » rapide de l'école. Le terme de décrocheur « assigné » vient du fait que ces jeunes, aux grandes difficultés scolaires et personnelles, finissent certes par décrocher en voie professionnelle, mais que leur **décrochage intervient au terme d'un processus entamé très tôt** – dès le primaire –, et souvent accentué par l'entrée en classe spécialisée. Ils constituent les jeunes les plus en difficulté de nos trois profils.

2. **Les « démobilisés »** : représentant 30% des décrocheurs de la voie professionnelle, les démobilisés se retrouvent également répartis entre CAP et Bac Pro. Ils sont légèrement plus favorisés socialement que la moyenne des décrocheurs mais restent en grande difficulté scolaire (seuls 27% ont eu le brevet). L'orientation en voie professionnelle, là encore décidée par les résultats scolaires, est cette fois profondément rejetée et subie par l'élève et sa famille. **Le rapport à l'institution scolaire est de ce fait plus négatif**, l'école et son fonctionnement étant très peu valorisés, et le rapport à la société dans son ensemble est plus conflictuel que pour les « assignés ». Il s'exprime par un rejet fort du système scolaire et un attrait peu marqué pour le marché du travail. Conséquence de ce rejet, le décrochage intervient très tôt pour ces jeunes, généralement en 1^{re} année de CAP ou en 2^{de} ou 1^{re} professionnelle, à la suite de séquences d'exclusions à répétition et d'absentéisme.
3. **Les « sur un fil »** : de loin les plus nombreux, ces jeunes constituent près de la moitié des décrocheurs de la voie professionnelle. S'ils connaissent légèrement moins de difficultés scolaires (ils sont plus nombreux à avoir eu le brevet), ils intègrent assez tôt l'idée d'une orientation en voie professionnelle tant leur milieu social, plus dé-

favorisé que les « démobilisés », s'y résigne plus volontiers³⁵. De ce fait, ils portent un regard plus positif sur l'école et les savoirs que les « démobilisés » et **valorisent l'obtention d'un diplôme permettant d'intégrer rapidement le marché du travail**. Leur décrochage intervient généralement en dernière année de CAP ou de Bac Pro : il est provoqué par un « accroc » de parcours qui leur fait quitter l'école avant l'obtention du diplôme (un stage non trouvé, un échec à un examen, etc.). Ces jeunes qui « auraient pu aller au bout » décident donc d'intégrer le marché du travail, armés des compétences acquises pendant les premières années de leur formation, en particulier lorsqu'ils ont pu cumuler quelques expériences professionnelles significatives. Les « sur un fil » constituent le profil le moins en difficulté des trois types de décrocheurs.

35. Ce phénomène d'autocensure s'exprime tôt chez les ménages les plus défavorisés : les parents des élèves scolarisés en lycée professionnel sont, dès l'entrée en 6^e de leurs enfants, moins nombreux à envisager une orientation en voie générale et technologique. Pour explorer cette question de l'autocensure, se reporter à N. Olympio, *Trajectoires d'élèves entrants en lycée professionnel : vers des parcours plus « capabilisants » ?*, 2020

25%

LES ASSIGNÉS

PROPORTION DE CAP 
PROPORTION DE BAC PRO 

Difficultés rencontrées par l'élève

- Les **plus défavorisés** des non-diplômés (>50% ont des parents inactifs)
- Les **plus en difficulté scolaire** : majoritairement issus de sections spécialisées (SEGPA, ULIS), 95% ont déjà redoublé et aucun n'a le brevet
- Une « **affectation** » décidée dès le début du collège, liée à des résultats très faibles très tôt : 1/3 des SEGPA/ULIS n'ont pas obtenu leur premier vœu

Rapport à l'école et l'emploi

- Un **rapport heurté vis-à-vis de l'école** : un désintérêt pour des matières qui les renvoient à leurs faibles compétences scolaires, doublé d'une défiance vis-à-vis d'un système qui les a très tôt relégués
- Des comportements alternant entre conflictualité et inhibition totale en réponse aux difficultés rencontrées
- Un attrait pour le marché du travail vu comme la « porte de sortie »

Déclencheur du décrochage

- Un décrochage qui se produit au terme d'un processus de « **déscolarisation encadrée** » entamé dès l'entrée en classe spécialisée
- Un décrochage lié à de fortes difficultés scolaires qui s'accumulent, mais aussi, plus que pour les autres profils, à **des difficultés personnelles liées à leur profil socio-économique** (très) défavorisé :
 - Problématique de santé, de logement, etc.
 - Difficultés à trouver un employeur pour des stages ou pour leur apprentissage (~20% à peine décrochent un apprentissage)

30%

LES DÉMOBILISÉS

PROPORTION DE CAP ☒ ☒ ☐
PROPORTION DE BAC PRO ☒ ☒ ☐

Difficultés rencontrées par l'élève

- Des jeunes **légèrement plus favorisés** que la moyenne des décrocheurs
- Bien que moins en difficulté que les « assignés », ils ont tout de même un **faible niveau scolaire** : seulement 27% ont eu le brevet
- Des élèves qui **rejetent** une orientation qu'ils déclarent avoir subi

Rapport à l'école et l'emploi

- Un **rejet de « l'institution scolaire »** dans son ensemble : des savoirs académiques jugés inutiles et une organisation non adaptée à leurs besoins
- Un rejet manifesté par des comportements perturbateurs
- Un rejet qui s'inscrit dans un **rapport conflictuel à la société** et une volonté limitée de s'insérer professionnellement

Déclencheur du décrochage

- Un **décrochage « différé » du collège**, suite logique de difficultés continues depuis de nombreuses années
- Une sortie du système scolaire qui intervient suite à des exclusions à répétition et de l'absentéisme
- Par conséquent, l'essentiel de ces décrocheurs quittent **leur formation très tôt** : première année de CAP ou début du Bac Pro (2^{de} ou 1^{re} professionnelle)

45%

LES « SUR UN FIL »

PROPORTION DE CAP ■ ■ ■
PROPORTION DE BAC PRO ■ ■ ■

Difficultés rencontrées par l'élève

- Des enfants issus de milieux légèrement plus défavorisés que les « démobilisés » (45% de boursiers vs 33%)
- Des élèves ayant légèrement moins de difficultés que les « démobilisés » (40% ont eu le brevet vs 27%)
- Des élèves **résignés** face à une orientation qu'ils ont intégrée très tôt du fait de leur faible niveau scolaire et de leur environnement familial

Rapport à l'école et l'emploi

- Un **système éducatif jugé plutôt positivement** : des matières jugées formatrices, une organisation acceptée et une croyance plus marquée dans l'intérêt du diplôme
- Une attitude plus conforme aux règles de l'école sans souci de discipline
- Une volonté d'intégrer rapidement le marché du travail

Déclencheur du décrochage

- Un **atterrissage raté vers le diplôme** malgré une volonté de réussir
- Un décrochage qui intervient en général suite à un accroc de parcours (redoublement, échec à l'examen final, difficulté à trouver un stage, etc.)
- Pour une minorité, un décrochage lié à la volonté du jeune de s'insérer en emploi, tout en se jugeant assez qualifié pour le faire (ex : CAP en apprentissage)
- Par conséquent, des décrocheurs qui quittent le **système en fin de parcours** (2^e année de CAP, Terminale professionnelle)

3. Les diplômés de la voie professionnelle qui peinent à s'insérer : un jeune sur quatre bloqué au seuil de l'emploi

Une petite moitié (~45%) des jeunes en difficulté à l'issue de leurs études en voie professionnelle sont des diplômés, titulaires d'un Bac Professionnel ou d'un CAP. Malheureusement, ils ne parviennent pas à valoriser ce diplôme afin d'obtenir un emploi.

A. 3 ans après leur diplôme, une majorité de jeunes diplômés en emploi, mais un quart en difficulté d'insertion

Lorsque l'on s'intéresse à l'insertion des jeunes de la voie professionnelle trois ans après leur diplôme³⁶, on constate que **la majorité des diplômés sont en emploi** :

- Du côté des bacheliers professionnels, le taux de chômage s'établit à 18%, légèrement inférieur à la moyenne des jeunes en France (20%)³⁷. Notons aussi qu'ils sont pour 7% en « marge de l'activité ou de la formation » : des jeunes qui ont décidé, pour l'essentiel³⁸, de se mettre volontairement en retrait du marché du travail pour des raisons personnelles (parentalité, préparation de concours, vacances, etc.). Une mise en retrait certes volontaire mais qui freine leur capacité d'insertion future, tant l'inactivité à un instant T est un frein à l'employabilité future.

36. Toutes les données utilisées sont issues de l'enquête « Génération 2017 » du CEREQ qui suit le parcours de jeunes ayant achevé leurs études en 2017 pour cerner leurs premiers pas dans la vie active.

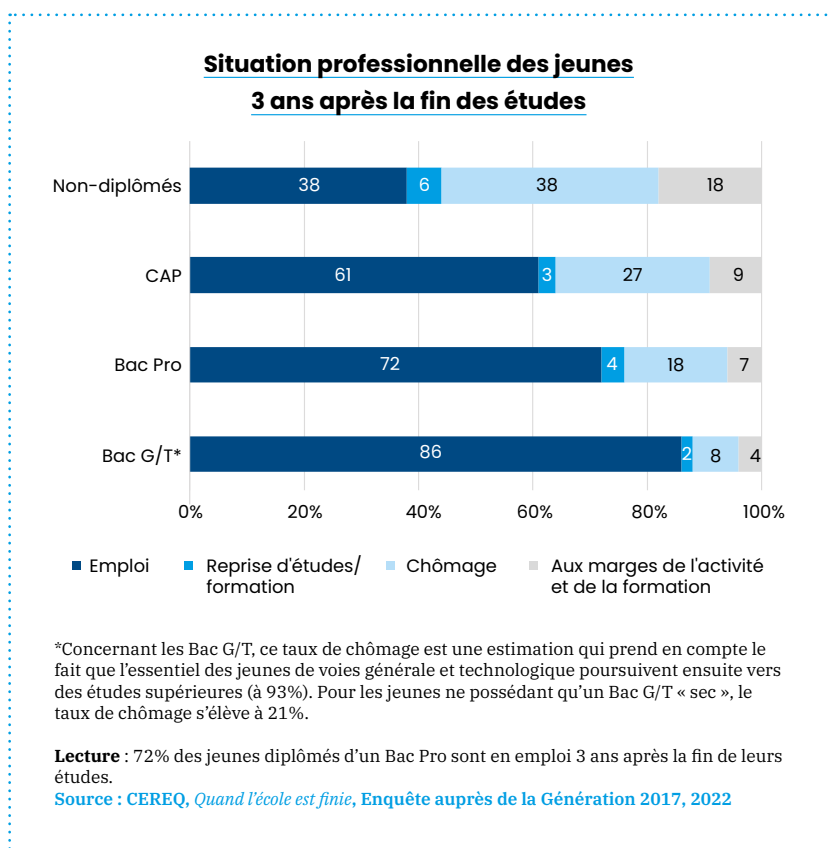
37. Notons malgré tout que leur taux de chômage est deux fois plus important que celui des jeunes des voies générale et technologique si l'on prend en compte le fait que l'essentiel d'entre eux poursuivent vers des études supérieures (à 93%). Pour les jeunes ne possédant qu'un bac général ou technologique « sec », le taux de chômage s'élève à 21%.

38. Pour une petite partie, environ 20%, cette exclusion du marché de l'emploi et de la formation est subie, liée à des problématiques personnelles, de santé notamment.

01. Les jeunes en difficulté de la voie professionnelle

- Les titulaires de CAP connaissent eux plus de difficultés, puisque 27% d'entre eux sont au chômage 3 ans après avoir terminé leur formation. Ils sont aussi plus nombreux à être « en marge de l'activité ou de la formation », soit 9% des diplômés du CAP.

Au total donc, en supposant qu'une partie des jeunes « en marge de l'activité ou de la formation » soit aussi considérée comme en difficulté d'insertion, il n'est pas absurde d'avancer qu'à peu près **un jeune sur quatre diplômé de la voie professionnelle rencontre des difficultés** pour s'insérer trois ans après avoir obtenu son diplôme.



Si l'on compare la situation des jeunes diplômés de la voie professionnelle à celle des pays voisins, **la France se place sous la moyenne des pays de l'Union Européenne**. Le taux d'emploi des jeunes diplômés de la voie professionnelle (20-34 ans) s'y élève en moyenne à 81% contre 76% en France. Autriche, Allemagne et Pays-Bas occupent le haut du podium, avec des taux d'emploi atteignant les 90%³⁹.

B. Derrière une apparente insertion, les jeunes de la voie professionnelle peinent plus à accéder à un premier emploi stable

Cette apparente insertion dans l'emploi à trois ans pour près de 75% des jeunes de la voie professionnelle, cache tout de même un accès à l'emploi bien plus compliqué que pour leurs camarades de la voie générale ou technologique :

- **L'accès au premier emploi y est bien plus long** : alors qu'un diplômé de la voie générale ou technologique trouve son premier emploi en 4 mois, il faut deux fois plus de temps pour les jeunes titulaires d'un Bac Pro (8 mois) ou d'un CAP (9 mois). L'écart reste tout aussi significatif si l'on considère le temps d'accès au premier emploi durable : un peu moins de deux ans en moyenne sont nécessaires à un bachelier professionnel pour décrocher le très convoité CDI (Contrat à durée indéterminée) contre un peu plus d'un an pour un bachelier de la voie générale ou technologique⁴⁰ !
- **Ce chemin vers l'emploi stable est aussi chaotique et loin d'être linéaire** : les jeunes issus de la voie professionnelle vont ainsi connaître des alternances de périodes de chômage et d'emplois précaires plus nombreuses que les jeunes de la voie générale ou technologique. Par

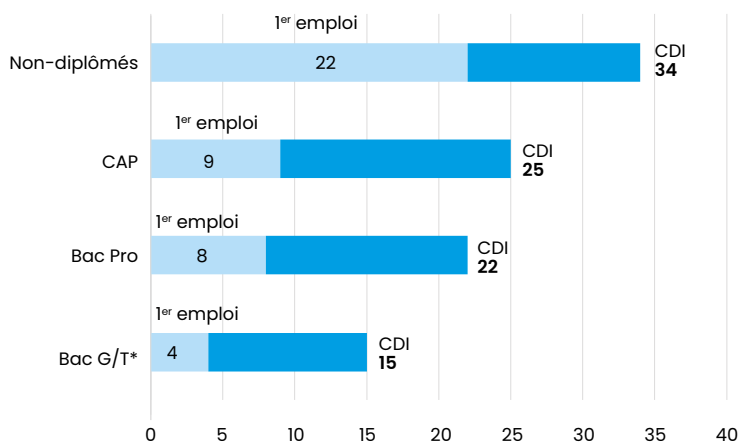
39. Eurostat, 2024

40. CEREQ, *Quand l'école est finie*, Enquête auprès de la Génération 2017, 2022

01. Les jeunes en difficulté de la voie professionnelle

exemple, les diplômés de CAP vont passer 10 mois au chômage sur les trois années post-études contre 6 mois pour les diplômés de la voie générale ou technologique. Les jeunes de Bac Pro sont plus de 30% à occuper plus de trois emplois sur cette période de trois ans contre 23% pour les jeunes de la voie générale ou technologique.

Temps moyen d'accès au premier emploi (en mois)



*Concernant les Bac G/T, nous prenons en compte le fait que l'essentiel des jeunes des voies générale et technologique ont poursuivi vers des études supérieures (à 93%).

Lecture : Les jeunes bacheliers professionnels ont en moyenne décroché leur premier emploi au bout de 8 mois, et leur premier CDI au bout de 22 mois

Source : INSEE, *Mobilités et situation en début de carrière, 2025 (Enquête CEREQ 2023 auprès de la Génération 2017)*

Pourquoi un tel parcours semé d'embûches ? Une première famille de raisons a trait au **profil des jeunes** qui peinent à s'insérer :

- Un niveau de compétences jugé insuffisant par les employeurs : 34% estiment ainsi que les jeunes de voie professionnelle ne sont pas assez

formés⁴¹. Manque de maîtrise des compétences fondamentales (lecture, écriture, etc.), des savoir-faire professionnels et des savoir-être sont les griefs les plus couramment soulignés par les acteurs économiques. L'apprentissage est, à cet égard, plébiscité par les employeurs interrogés dans le cadre de cette étude qui en soulignent sa portée professionnalisante. Force est de constater que les jeunes qui ont réalisé leurs études en apprentissage s'insèrent mieux sur le marché de l'emploi. Cependant, n'oublions pas que si c'est le cas, c'est aussi parce qu'ils étaient mieux armés quand ils ont intégré la voie professionnelle (voir encadré ci-dessous).

- Des freins périphériques viennent entraver leur insertion : les problèmes de mobilité, de logement et de santé sont régulièrement évoqués comme freins à l'emploi. Un tiers des jeunes qui ne parviennent pas à s'insérer déclarent avoir des problèmes de santé. Autre illustration des difficultés rencontrées : 49% des titulaires d'un CAP ayant le permis trouvent un emploi, contre 19% pour ceux qui ne le possèdent pas.⁴²

L'apprentissage en voie professionnelle : effet durable sur l'insertion des jeunes et biais de sélection

L'apprentissage est, pour rappel, un dispositif de formation en alternance qui permet aux jeunes, dès 16 ans (ou 15 ans sous conditions), de suivre un enseignement à la fois en Centre de formation des apprentis (CFA) et en entreprise. Il repose sur un contrat de travail signé avec un employeur, qui permet à l'apprenti de percevoir un salaire tout en acquérant une qualification reconnue. Comme rappelé en préambule, des jeunes en CAP et des jeunes en Bac Pro suivent leur formation sous le statut d'apprenti.

41. Sénat, Rapport d'information n°807, 2023

42. France Stratégie, *L'insertion professionnelle des jeunes*, 2017

Les statistiques disponibles¹ soulignent des effets positifs de l'apprentissage sur :

- La rapidité de l'insertion en emploi : dès la sortie de leur formation, les apprentis bénéficient d'une meilleure insertion professionnelle que les lycéens sous statut scolaire avec des taux d'emploi constamment supérieurs de 30 points. 67% des jeunes diplômés d'un CAP en apprentissage sont en emploi à 6 mois contre 33% pour les CAP scolaires (73% contre 48% pour les Bac Pro). Ce « bonus » est principalement lié au fait que les jeunes sont recrutés dans l'entreprise où ils ont fait leur apprentissage².
- La qualité de l'emploi obtenu : lorsqu'ils sont recrutés dans l'entreprise où ils réalisent leur apprentissage, les diplômés d'un CAP en apprentissage ont deux fois plus de chances d'être pris en CDI que les diplômés de la voie scolaire (lorsqu'ils sont recrutés dans l'entreprise où ils ont réalisé leur stage). En revanche, lorsqu'ils signent dans une autre entreprise, le taux de recrutement en CDI d'un diplômé en apprentissage est relativement similaire à celui d'un diplômé de la voie scolaire (25% contre 23%).
- L'insertion à long terme : si l'écart entre les diplômés par apprentissage et par voie scolaire tend à se réduire au fur et à mesure, il est loin de se résorber totalement à terme : au bout de deux ans, les CAP apprentis ont un taux d'emploi supérieur de 25 points à ceux de la voie scolaire (l'écart est de 20 points concernant les Bac Pro apprentis et scolaires).

1. Les données détaillées ici proviennent de DARES, *L'insertion professionnelle des apprentis de niveau CAP à BTS 6 mois après leur sortie d'études en 2022*, DARES Résultats n°72, 2023 ; CEREQ, *Débiter en CDI : le plus des apprentis*, Enquête CEREQ auprès de la Génération 2010, 2021

2. Les chiffres disponibles sur les effectifs de CAP et de Bac Pro en apprentissage laissent suggérer deux conclusions différentes sur son impact lorsque l'apprenti n'est pas recruté par son entreprise d'accueil. En CAP, l'apprentissage, même lorsqu'il ne donne pas lieu à un recrutement, semble rassurer d'autres potentiels employeurs puisque le taux d'emploi des anciens alternants non recrutés est de 10% plus haut que ceux n'ayant pas fait d'alternance (42% vs 32%). En Bac Pro en revanche, c'est l'inverse qui se produit : les alternants qui n'ont pas été recrutés par leur entreprise d'accueil affichent un taux d'emploi de 6 points inférieur à ceux qui n'ont pas été en apprentissage (42% vs 48%).

En synthèse, la formation en apprentissage permet d'accéder plus vite au CDI et ainsi de consolider rapidement son insertion sur le marché de l'emploi dès lors que l'entreprise accueillante décide de recruter l'alternant (ce qui se produit dans 30% des cas environ).

Derrière cet effet positif de l'apprentissage se cache aussi un **biais de sélection** : les jeunes qui s'engagent dans la voie de l'apprentissage sont en général moins fragiles scolairement et socialement que les autres. A titre d'exemple, en CAP, 62% des apprentis faisaient partie du quart d'élèves au niveau le plus faible en 6^e contre 79% pour les jeunes de la voie scolaire. 56% d'entre eux sont issus de milieux très défavorisés (ouvriers ou inactifs) alors que c'est le cas de 66% des jeunes en voie scolaire³. Dit autrement, si les jeunes en apprentissage s'insèrent mieux à l'issue de leur formation, c'est aussi car ils étaient mieux armés en entamant leur parcours en voie professionnelle.

3. DEPP, *L'orientation en CAP par apprentissage ou voie scolaire est fortement liée au niveau scolaire et à l'origine sociale des élèves*, Note d'information n°24.05, 2024

Une seconde famille de raisons, expliquant la difficulté d'insertion des diplômés, a trait au **marché de l'emploi** qui, structurellement, leur est plus défavorable. Dans un contexte d'accès à l'emploi particulièrement dégradé pour les jeunes en France par rapport aux autres pays européens⁴³, les populations les moins diplômées souffrent plus que les autres. En l'occurrence, les jeunes diplômés de la voie professionnelle rencontrent, avec les non-diplômés, deux difficultés principales :

- La nature des emplois occupés les rend plus tributaires des soubresauts économiques : comme détaillé plus haut, l'accès à l'emploi des

43. Le rapport public 2025 de la Cour des Comptes sur l'emploi des jeunes souligne à cet égard que le taux de chômage des jeunes en France s'élève en 2023 à 17,2% contre 15,4% en moyenne dans les pays de l'Union Européenne, restant nettement plus haut que celui de pays comme le Danemark (11,5%) ou l'Allemagne (5,9%).

jeunes de la voie professionnelle se fait bien plus souvent par l'intermédiaire de contrats précaires – pour près de 20% d'entre eux, le premier emploi se fera en intérim, un chiffre qui s'élève à 5% pour les Bac+5⁴⁴ –, des contrats qui, dès lors que le contexte économique se dégrade, sont amenés à être détruits. A titre d'exemple, en 2020, un tiers des emplois supprimés durant la crise COVID étaient des emplois d'intérimaires⁴⁵.

- La concurrence accrue avec les diplômés du supérieur : le marché de l'emploi n'ayant pas suivi la hausse du niveau moyen des diplômes, les décalages deviennent inévitables et la concurrence se renforce pour les jeunes de la voie professionnelle. Comme le résumait bien F. Dubet et M. Duru-Bellat⁴⁶, « depuis vingt-cinq ans le nombre d'actifs dotés d'au moins un Bac+3 progresse de 16% alors que le nombre d'emplois d'ingénieurs et cadres n'augmente que de 6% ; le nombre d'actifs de niveau Bac et Bac+2 progresse de 18% alors que les professions intermédiaires n'augmentent que de 6% ». Les jeunes de la voie professionnelle entrent donc directement en concurrence avec des jeunes du supérieur, les employeurs ayant tendance à privilégier le recrutement de jeunes plus diplômés pour le même niveau de poste, par exemple en préférant un BTS gestion à un jeune Bachelier « sec » de la filière AGORA (Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités)⁴⁷. Un constat plus marqué pour les filières tertiaires que les filières industrielles, où la compétence « technique » représente un bouclier (fragile) limitant quelque peu la concurrence avec les diplômés du supérieur, comme détaillé dans l'encadré ci-après.

44. CEREQ, *Quand l'école est finie*, Enquête CEREQ 2020 auprès de la Génération 2017, 2022

45. B. Ducoudré, P. Madec, *Impact économique de la pandémie de Covid-19 sur le marché du travail et l'emploi en France*, 2021

46. F. Dubet, M. Duru-Bellat, *L'emprise scolaire*, 2024

47. C. Babt, *Comment ont évolué les métiers en France depuis 30 ans ? Forte progression des métiers du tertiaire et des métiers les plus qualifiés*, DARES Analyses, 2017

Filières industrielles et filières tertiaires : quel impact des filières sur l'insertion professionnelle des jeunes¹ ?

A première vue, la filière ne semble pas jouer un rôle significatif sur l'insertion des jeunes, la situation en emploi des diplômés des filières industrielles n'étant que très légèrement supérieure aux filières tertiaires trois ans après la sortie des études : 74% des jeunes en Bac Pro industriels sont en emploi contre 70% des Bac Pro tertiaires (63% vs 59% concernant les CAP).

Mais là encore, la différence se fait sur le court terme, lors de la recherche d'un premier emploi :

- Les élèves en possession d'un diplôme industriel bénéficient d'une insertion plus rapide : 54% des Bac Pro industriels accèdent à leur premier emploi en deux mois contre 47% pour les Bac Pro tertiaires (l'écart est encore plus grand pour les CAP : 42% vs 32%).
- Cette insertion est de meilleure qualité, plus souvent en CDI (30% vs 26% en Bac Pro) et moins souvent à temps partiel (22% vs 42% en CAP).

Cet avantage à court terme se maintient dans le temps, puisque les diplômés de filières industrielles sont davantage en CDI (69% vs 61% en Bac Pro) et moins en temps partiel (16% vs 32% en CAP) que ceux de filières tertiaires trois ans après.

1. Toutes les données de cet encadré proviennent de l'enquête Génération du CEREQ : *Quand l'école est finie*, Enquête auprès de la Génération 2017, 2022.

C. Pour les jeunes diplômés les plus en difficulté d'insertion, trois types de trajectoires

Ce long parcours semé d'embûches permet finalement aux trois quarts des jeunes diplômés de la voie professionnelle d'être en emploi trois ans après leurs études. Qu'en est-il pour le quart restant ? Qui sont ces jeunes qui restent sur le bord de la route malgré leur diplôme et qui constitueront près de la moitié des « décrochés » ?

Trois profils émergent, liés notamment au niveau de difficultés auxquelles ces jeunes font face et à la dimension choisie (ou non) de leur parcours⁴⁸ :

1. **Les « exclus »** (qui représentent ~55% des jeunes diplômés en difficulté d'insertion) : ils connaissent une situation de chômage chronique pendant les trois ans suivant leur diplôme puisqu'ils ont passé plus de 80% de leurs trois premières années de vie active au chômage et n'ont touché l'emploi que du bout des doigts (en moyenne 2 mois passés en emploi). Un tiers d'entre eux ne connaît d'ailleurs aucun emploi sur la période tandis que les deux tiers restants se cantonnent à des emplois courts et précaires. Cette exclusion récurrente du marché de l'emploi est sans doute liée à la très faible employabilité de ces jeunes malgré leur diplôme : possédant un niveau scolaire très faible, avec notamment d'importantes lacunes dans les savoirs fondamentaux (ex : écriture, lecture), ils ont peu d'expériences professionnelles et cumulent souvent des freins périphériques à l'emploi. Les diplômés d'un CAP sont, à cet égard, surreprésentés parmi les « exclus » : ils ont deux fois plus de chances de se retrouver dans ce profil que les bacheliers professionnels.

48. Typologie établie à partir des données de l'enquête Génération du CEREQ : *Quand l'école est finie*, Enquête auprès de la Génération 2017, 2022

2. **Les « précaires »** (~30%) : alternant chômage et emploi pendant leurs trois premières années post-études, les « précaires » sont ceux qui s'en sortent « le mieux », dans le sens où ils sont plus intégrés au marché de l'emploi que les « exclus » (un an en emploi contre deux mois en moyenne sur la période). Malgré tout, cet emploi se révèle précaire et instable, entrecoupé de périodes de chômage récurrentes, et extrêmement tributaire du contexte économique : en cas de contraction de l'activité, les précaires sont les premiers à être éjectés de l'emploi. Cette précarité est liée, là encore, à la fragilité de leurs compétences par rapport au reste des diplômés sur le marché du travail. On notera malgré tout qu'au sein de nos trois profils, ils sont les plus « compétents », la majorité d'entre eux étant diplômés de Bac Pro plus que de CAP, et ils disposent d'une expérience un peu plus forte du monde du travail, l'apprentissage étant plus développé au sein de ce profil.
3. **Les « hors-emploi »** (~15%) : il s'agit des jeunes ayant fait le choix de ne pas intégrer le marché du travail. Bien qu'ils aient un profil assez similaire à celui des « exclus », ils s'en distinguent dans la mesure où leur situation est **choisie** puisqu'ils ne souhaitent pas s'inscrire dans une recherche d'emploi à la fin de leurs études. Ainsi, ils passent plus de 90% de leur temps au chômage durant les trois années suivant l'obtention de leur diplôme. Les raisons avancées par ces jeunes tiennent le plus souvent à la réalisation de projets personnels, tels que la parentalité (particulièrement pour les CAP), ou encore les vacances ou l'entrepreneuriat.

La place occupée par les « exclus » et les « hors-emploi », qui représentent donc 70% des jeunes diplômés de la voie professionnelle en difficulté d'insertion, souligne à quel point le diplôme – et l'accompagnement qu'il sous-tend – n'est pas suffisant pour ces jeunes dont les acquis restent très fragiles au moment de l'entrée sur le marché de l'emploi.

01. Les jeunes en difficulté de la voie professionnelle

Niveau d'employabilité	Expérience de l'emploi
LES « EXCLUS » 55%	
• Une surreprésentation des CAP (>50% alors qu'ils sont minoritaires dans l'échantillon global) • Une employabilité très limitée malgré leur diplôme : - Un niveau scolaire supposé faible - Un parcours scolaire dénué d'expérience professionnelle conséquente (2x plus d'élèves sous statut scolaire qu'en apprentissage) - Des freins périphériques à l'emploi (logement, santé...)	• Des jeunes chroniquement au chômage pendant 3 ans : en moyenne, 80% de la période au chômage avec moins de 2 mois en emploi • Pour plus d'1/3 d'entre eux, cette période est caractérisée par une absence totale d'emploi • Pour les 2/3 restants, il s'agit de contrats courts et précaires (CDD, intérim)
LES « PRÉCAIRES » 30 %	
• Une surreprésentation des Bac Pro (~60% alors qu'ils représentent 53% de l'échantillon global) dont le niveau de compétence est plus élevé que les CAP • Une part importante de jeunes passés par l'alternance (principalement en CAP) qui laisse supposer une meilleure employabilité que les « exclus » : - Des acquis scolaires plus solides - Une expérience plus importante du monde du travail	• Une trajectoire instable qui alterne entre périodes de chômage et d'emploi : - Des jeunes plus intégrés au marché de l'emploi que les exclus : en moyenne 1 an en emploi sur les 3 ans (contre 2 mois) - Mais cet emploi reste précaire (en moyenne 3 emplois courts sur la période) et largement tributaire du contexte économique (ex : une part importante de contrats non renouvelés suite au COVID)
LES « HORS EMPLOI » 15 %	
• Un profil relativement similaire à celui des exclus • La principale différence tient au fait que leur situation est choisie : ils ne souhaitent pas s'inscrire dans une démarche de recherche d'emploi et ont d'autres projets personnels	• Des jeunes qui choisissent de rester intégralement en dehors de l'emploi ou de la formation à la sortie de leurs études (92% du temps passé sur les 3 ans) • Les principales raisons évoquées sont notamment la parentalité (particulièrement pour les CAP) et les vacances (particulièrement pour les Bac Pro)

A retenir sur les difficultés de la voie professionnelle : un quart des jeunes de la voie professionnelle se trouvent en grande difficulté d'insertion

Pour cerner les difficultés de la voie professionnelle, nous avons décidé d'étudier les jeunes de cette voie qui, une fois leurs études achevées (avec ou sans diplôme), vont avoir du mal à s'insérer : ce sont les **décrochés de la voie professionnelle**. On estime qu'ils représentent environ **un quart des 700 000 jeunes qui sont scolarisés en voie professionnelle, soit environ 180 000**¹. Ils renvoient à deux populations très différentes.

Pour moitié, il s'agit des jeunes qui ne **parviennent pas à obtenir leur diplôme en voie professionnelle** :

- Ils sont près d'un jeune sur quatre à terminer leur scolarité sans diplôme, les jeunes de CAP étant les plus exposés à ce risque (32% contre 22% pour les Bac Pro).
- Ces futurs non-diplômés sont déjà (très) fragiles à leur entrée en voie professionnelle, combinant difficultés scolaires et difficultés sociales. Leur décrochage en voie professionnelle est pour beaucoup d'entre eux la suite d'un parcours chaotique au sein de l'institution scolaire.
- Pour près de la moitié d'entre eux, les conséquences du décrochage seront une exclusion du marché de l'emploi durable. Ce sont notamment les jeunes qui ont quitté la voie professionnelle avec un niveau de compétence très limité et des freins périphériques nombreux les empêchant d'être employables.

L'autre moitié des décrochés correspond aux **jeunes diplômés qui ne parviennent pas à s'insérer** :

- Là encore, ils représentent environ un jeune sur quatre de la voie

1. Ne nous intéressant qu'aux jeunes qui vont être en difficulté pour s'insérer sur le marché de l'emploi, nous obtenons cet ordre de grandeur en sommant le nombre de décrocheurs en difficulté d'insertion (soit environ 50% des 25% de décrocheurs qui sont au chômage à trois ans) et le nombre de diplômés en grande difficulté d'insertion à trois ans (on prend ici les « exclus » qui représentent 55% de nos 25% de chômeurs ou inactifs). Au total donc, on obtient un ordre de grandeur d'environ 25%.

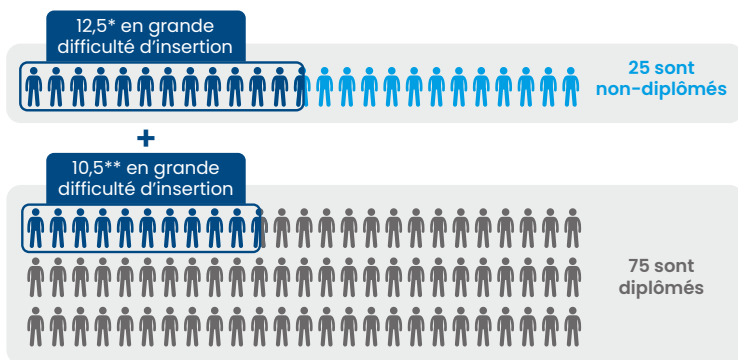
01. Les jeunes en difficulté de la voie professionnelle

professionnelle avec des niveaux de difficultés plus marqués en CAP (27% de chômage contre 18% en Bac Pro).

- Ces jeunes se sont accrochés pour obtenir le diplôme, mais cette qualification n'est pas pour autant synonyme de compétences. Peu (ou pas) employables, ils se heurtent à la dure réalité du marché de l'emploi et font face à la concurrence accrue des plus hauts niveaux de diplôme, notamment en filière tertiaire.
- Parmi eux, là encore, une bonne moitié (55%)² est particulièrement éloignée du marché de l'emploi et risque de faire face à la précarité professionnelle et au chômage pendant une longue période.

Les décrochés de la voie professionnelle : **¼ des jeunes de la voie professionnelle**

Sur 100 jeunes qui s'engagent dans la voie pro...



... 23 sont en grande difficulté d'insertion (~1/4)

*Parmi les non-diplômés, près de 50% est en grande difficulté d'insertion, soit *in fine* 12,5% des jeunes de la voie professionnelle.

**1 diplômé sur 4 n'est pas inséré 3 ans après sa sortie. Parmi eux, au moins 55% sont en grande difficulté d'insertion, soit 10,5% des jeunes de la voie professionnelle (=75%*25%*55%).

2. Pour rappel, ces 55% correspondent au segment des « exclus » parmi les jeunes diplômés en difficulté d'insertion que nous présentons en page 57 de l'ouvrage.



02

**Une politique publique
insuffisante, une offre
associative limitée**

1. Au sein de l'Education nationale, de nombreux dispositifs pour un impact discutable

Que propose l'Education nationale pour le quart des jeunes en grande difficulté d'insertion au sein de la voie professionnelle ? L'analyse que nous menons dans cette partie souligne que si de nombreuses adaptations sont mises en place pour répondre aux besoins des élèves, les **moyens ne sont clairement pas à la hauteur** ! L'inflation des « dispositifs » de lutte contre le décrochage est à ce titre révélatrice : on en compte plus d'une dizaine à l'échelle nationale mais, malgré leur développement, aucune inflexion majeure du décrochage des jeunes ne semble s'observer. Nous les analysons en détail dans la partie suivante.

Récapitulatif des dispositifs publics accompagnant les jeunes de la voie professionnelle

A Accompagnement en lycée professionnel

- Accompagnement pédagogique (cours et encadrement)
- Stages en entreprises (18 semaines de stage en Bac Pro, 13 en CAP)
- Accompagnement socio-éducatif (personnel social scolaire, fonds sociaux, présence renforcée des équipes pédagogiques)

B Dispositifs de lutte contre le décrochage

Pilotage et coordination :

- Missions de lutte contre le décrochage (MLDS)
- Réseau formation qualification emploi (FOQUALE) et Plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD)
- Groupes de prévention du décrochage scolaire (GPDS)

Prévention et remédiation :

- MLDS
- Accompagnement personnalisé en CAP et soutien au parcours en Bac Pro
- Parcours aménagé de formation initiale (PAFI) et Tous droits ouverts (TDO)
- Module de re-préparation aux examens en alternance (MOREA)

Etablissements dédiés aux jeunes en grandes difficultés :

- Établissements régionaux d'enseignement adaptés (EREA)
- Microlycées
- Lycées de la Nouvelle Chance (LNC) et lycées expérimentaux

C Dispositifs d'aide à l'insertion

Renforcement des compétences pendant le lycée

- Enseignements complémentaires
- Bureau des Entreprises
- Avenir Pro
- Parcours différencié en Terminale

Raccrochage à la formation et l'emploi

- Ambition Emploi

A. Un accompagnement en lycée professionnel qui n'est pas à la hauteur des besoins des jeunes en difficulté

Se borner à une simple étude des dispositifs dédiés ne rendrait pas justice à l'accompagnement réalisé au jour le jour par le personnel des lycées professionnels. Cet accompagnement repose sur trois éléments principaux : une pédagogie différenciée, des stages de mise en pratique et un accompagnement socioéducatif en établissement. Trois éléments qui, malheureusement, ne **sont pas à la hauteur des besoins** du quart des jeunes les plus en difficulté de la voie professionnelle.

i. Des modalités pédagogiques en « rupture » avec le collège (et la voie générale) mais insuffisantes pour remobiliser les élèves les plus en difficulté

Premier élément clé de l'**accompagnement pédagogique**, la part prépondérante des enseignements professionnels : ils représentent près de 50% des heures d'enseignement prévues en Bac Pro et 60% en CAP. Ces matières professionnelles visent un double objectif : former les élèves et « *remobiliser les jeunes de lycée professionnel et in fine les réconcilier avec la forme scolaire* » pour citer la sociologue P. David, rencontrée dans le cadre de cette étude, qui a étudié de près la pédagogie déployée en voie professionnelle. Deuxième élément, **un niveau d'encadrement** proposé en lycée professionnel plus important qu'en lycée général : on compte environ 18 élèves par classe en lycée professionnel, contre 30 en moyenne en voies générale et technologique. Ces effectifs réduits permettent d'augmenter le nombre d'heures d'enseignement hebdomadaires allouées par élève, à savoir 2,2h en moyenne contre 1,3h en voies générale et technologique. Troisième et dernier élément qui mérite d'être mentionné, **l'adaptation de la pédagogie** pour introduire une « rupture » pédagogique avec des années d'enseignement, qui ont pu être source de démobilitation pour les publics les plus en difficulté. Apprentissage par la pratique, co-intervention (i.e enseignement des professeurs de matière

générale et de matière professionnelle au sein de la même classe), pédagogie de projet, modalités d'évaluation propices à la remise en confiance (notation progressive) : autant de pratiques pédagogiques couramment introduites dans les enseignements en voie professionnelle⁴⁹.

Est-ce pour autant suffisant ? Un chiffre résume à lui seul la tension qui traverse la voie professionnelle : **le coût de l'accompagnement par élève y est 10% plus élevé qu'au sein de la voie générale**⁵⁰ – en raison des nombreuses adaptations évoquées plus haut – pour une voie qui concentre **5 à 6 fois plus d'élèves en grande difficulté...** Ces écarts d'ordre de grandeur mettent en évidence un accompagnement encore insuffisant, une insuffisance que confirment les statistiques lorsque l'on se penche sur la capacité du système qui peine à :

- Remobiliser les élèves les plus en difficulté : 28% des élèves de lycée professionnel déclarent rencontrer des difficultés pour suivre en cours⁵¹. Un chiffre à rapprocher des 25% de jeunes qui termineront leur parcours sans diplôme.
- Transmettre des compétences de base fondamentales pour l'insertion professionnelle future : 29% des élèves de lycée professionnel ont du mal à accomplir des tâches qui nécessitent de lire, et 23% d'écrire⁵². Un chiffre à rapprocher des plus de 25% de jeunes qui ne parviennent pas à trouver un emploi malgré leur diplôme.

ii. Des périodes de stages insuffisamment mobilisatrices

Les élèves de la voie professionnelle passent environ 20% de leur temps scolaire en stage, correspondant à 18 semaines au total en Bac Pro et

49. IGEN, *Le recensement des bonnes pratiques pédagogiques dans l'enseignement professionnel*, 2016

50. Le coût d'un élève est de 13 800€ par an, contre 11 900€ en voie générale.

51. P. Lemistre, *Bien-être en lycée professionnel et avenir envisagé*, 2017

52. *Ibid*

13 semaines en CAP. La dernière réforme du Bac Pro porte même à 22 semaines le temps de stage pour certains élèves. Ces temps de stage sont essentiels pour permettre aux élèves, en particulier ceux sous statut scolaire, de mettre en application leurs connaissances et de développer de nouvelles compétences au contact des professionnels. C'est pourquoi le contenu et les modalités d'un stage sont, d'un point de vue administratif, précisément encadrés et validés par l'élève, l'enseignant et l'entreprise, afin de garantir sa pertinence vis-à-vis de la formation suivie. Par ailleurs, afin de "motiver et valoriser" encore plus "l'investissement des élèves", la réforme de 2022 introduit une rémunération pour les élèves allant de 50 à 100€ par semaine.

Pour autant, le résultat n'y est pas lorsque l'on se penche sur la portée mobilisatrice de ces stages : aucun effet des stages n'a pu être démontré sur l'absentéisme et le décrochage scolaire⁵³. On peut y voir la conséquence de deux difficultés principales :

- Trouver un stage lorsque l'on est privé de capital social est difficile : les jeunes scolarisés en réseau d'éducation prioritaire (REP) sont deux fois plus nombreux que les jeunes hors REP à contacter cinq lieux de stage avant d'en trouver un⁵⁴. Une difficulté qui s'est renforcée récemment avec l'introduction de deux semaines de stage obligatoire pour les élèves de seconde générale, mettant en concurrence les jeunes de la voie professionnelle avec 550 000 nouveaux élèves !
- S'assurer de l'adéquation du stage aux besoins des jeunes est une gageure faute d'une personnalisation et d'un suivi suffisant des périodes d'immersion réalisées : 70% des établissements déclarent ne jamais ou rarement personnaliser les annexes pédagogiques détaillant les activités à réaliser par les élèves durant leur stage.

53. IGESR, *La qualité de formation durant les périodes de formation en milieu professionnel*, 2021

54. INJEP, *Inégalités dans l'accès aux stages, à l'apprentissage et à l'enseignement professionnel : des formations empêchées ?*, 2018

iii. Un accompagnement social insuffisant pour des jeunes cumulant difficultés scolaires et sociales

Nous l'évoquons dans la première partie de cet ouvrage, les difficultés sociales vont de pair avec les difficultés scolaires. Les ignorer dans le cadre de l'accompagnement des élèves condamne irrémédiablement ces derniers au décrochage. Les lycées professionnels ne les ignorent pas mais, là encore, les moyens ne sont pas à la hauteur des enjeux :

- On compte une infirmière scolaire pour 1 500 élèves et une assistante sociale pour 4 200⁵⁵ ! Un niveau d'accompagnement dérisoire dans un contexte d'accroissement des difficultés sociales observées post-COVID⁵⁶.
- Les fonds sociaux – censés permettre de soutenir des dépenses de vie scolaire pour les élèves les plus défavorisés – s'élèvent en 2024 à 41M€ pour les collèges et les lycées, soit une dépense de 36€ par élève...
- Mentionnons enfin le rôle crucial des enseignants et enseignantes pour accompagner « avec les moyens du bord », sur leur temps libre, les élèves les plus en difficulté socialement. Solidement documenté par les travaux du sociologue A. Jellab⁵⁷, cet engagement des enseignants paraît bien limité par rapport aux situations de dénuement que connaissent leurs élèves les plus en difficulté. Pour citer un enseignant interrogé dans le cadre de ces travaux : « *on fait ce qu'on peut, on contacte des associations, on se mobilise à plusieurs collègues avec le reste des équipes éducatives, mais on est bien souvent dépassé par l'urgence des situations.* »

55. M. Grandadam-Nicot, *Assises de la santé scolaire : sur le terrain, des professionnelles peu nombreuses et débordées*, L'Étudiant, 2025

56. F. Zerouala, *Ecole : les assistants sociaux submergés*, Mediapart, 2021

57. A. Jellab, *Les enseignants de lycée professionnel et leurs pratiques pédagogiques : entre lutte contre l'échec scolaire et mobilisation des élèves*, 2005

B. De nombreux dispositifs pour les décrocheurs mais dont l'ampleur reste très limitée

Prenant acte de l'insuffisance de l'accompagnement apporté aux élèves les plus en difficulté, les pouvoirs publics ont donc déployé une panoplie imposante de dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire depuis plus de vingt ans. Nous en avons relevé près d'une dizaine au sein de la voie professionnelle⁵⁸. Nous en livrons une analyse exhaustive en Annexe 1 de cet ouvrage et nous limitons ici à une brève synthèse. Ces dispositifs prennent trois formes⁵⁹ :

1. **Les dispositifs visant à mieux coordonner et piloter la lutte contre le décrochage** : il s'agit principalement d'instances chargées d'identifier les jeunes décrocheurs – anticipés ou effectifs – et de définir des actions adaptées pour les accompagner. Elles se déploient à l'échelle d'un établissement, d'un bassin scolaire, ou encore d'un rectorat :

 - **Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS)** : dispositif visant à prévenir le décrochage, accompagner les jeunes sortis sans qualification vers un retour en formation, et sécuriser leur parcours jusqu'à l'obtention d'un diplôme ou d'une certification. Les MLDS concernent près de 15 000 jeunes, toutes filières confondues, et si leurs actions sont pertinentes, elles sont encore trop limitées par rapport aux besoins de 90 000 décrocheurs annuels⁶⁰.

58. La focale de la présente analyse porte uniquement sur les dispositifs déployés par l'Education nationale en lycées professionnels car ces derniers concentrent l'essentiel des jeunes en difficulté au sein de la voie professionnelle. Nous n'étudions pas la situation des CFA.

59. Les sources utilisées pour l'analyse des dispositifs se trouvent en Annexe 1 : Analyse détaillée des dispositifs déployés par l'Education nationale

60. Nous faisons ici référence à l'ensemble des décrocheurs – pour rappel il y en a 90 000 dont 60 000 sont issus de la voie professionnelle – car nous ne disposons pas du nombre de jeunes de la voie professionnelle accompagné par des MLDS.

- **Réseau FOQUALE (Réseau formation qualification emploi) et la Plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD)** : deux réseaux d'acteurs qui visent à repérer les jeunes décrocheurs et leur proposer des solutions adaptées. A ce titre, la PSAD réunit et mobilise une diversité d'acteurs locaux (ex : Ecoles de la deuxième chance, Etablissements pour l'insertion dans l'emploi, CFA, etc.), auxquels s'ajoutent des acteurs de l'Education Nationale dans le cadre des FOQUALE (par exemple, les structures de retour à l'école). Très peu de données existent pour en saisir l'ampleur – une circulaire de 2013 avançait le chiffre de 9 500 jeunes accompagnés – mais leur impact semble somme toute limité.
- **Groupe de prévention du décrochage scolaire (GPDS)** : instance présente au sein des établissements, agissant sur l'identification précoce des élèves à risque de décrochage et la mise en place de réponses adaptées pour les remobiliser.

2. Les dispositifs d'accompagnement des élèves déployés en établissement :

- **Accompagnement personnalisé en CAP et Soutien au parcours en Bac Pro** : heures banalisées dédiées à consolider les compétences et la méthodologie des élèves, et à les aider à préparer leur orientation post-diplôme. Cela représente 1h30 par semaine en Bac Pro et 3h en CAP pour traiter une grande diversité de sujets (renforcement des matières fondamentales, Parcoursup, projet professionnel).
- **Parcours aménagés de formation initiale (PAFI) et Tous droits ouverts (TDO)** : le PAFI est une démarche consistant à sortir temporairement un élève à risque ou en processus de décrochage du milieu scolaire pour suivre un parcours personnalisé de remobilisation (stage de découverte en entreprise, service civique, parcours citoyen, etc.) d'une durée de 4 mois à 1 an maximum. Le

02. Une politique publique insuffisante

TDO, introduit par la réforme de 2022, vient en complément du PAFI mais ne peut se réaliser que sur une durée de 4 mois maximum durant une année scolaire. Les deux dispositifs ne concernaient que 225 établissements pour 561 élèves en 2023-2024.

- **Module de re-préparation à l'examen par alternance (MOREA)** : dispositif accompagnant des élèves ayant échoué deux fois au CAP ou au Bac Pro, à se remobiliser et repasser à nouveau leur diplôme. Il repose sur un plan de formation personnalisé et des modalités pédagogiques adaptées, combinant à la fois remise à niveau scolaire et périodes en milieu professionnel. A notre connaissance, peu d'établissements le proposent.

- 3. Les établissements dédiés aux jeunes en grande difficulté** : s'adressant à des jeunes en situation de fragilité, et ayant le plus souvent décroché depuis plus de six mois, ces structures viennent ici « se substituer » au lycée professionnel traditionnel pour remobiliser le jeune dans un nouveau cadre d'apprentissage. Deux types de structures déployées par l'Education nationale ont été identifiées :

- **Les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA)** : établissements d'enseignement accueillant des élèves en grandes difficultés scolaires et sociales, proposant un enseignement adapté et un accompagnement éducatif renforcé, souvent en internat, pour favoriser leur réussite scolaire et leur insertion. Ils accueillent notamment des élèves d'ULIS nécessitant un accompagnement médical spécifique. Ce sont 77 structures qui accueillent 5 500 jeunes en voie professionnelle, avec des résultats s'avérant très positifs (83% des élèves préparant un CAP obtiennent leur diplôme en 2022).
- **Les structures de retour à l'école (SRE)** qui visent des lycéens ayant décroché de leur formation depuis au moins six mois et souhaitant reprendre la préparation d'un diplôme (souvent le Bac). On y trouve pêle-mêle les microlycées, les Lycées de la Nouvelle

Chance et quelques lycées expérimentaux qui, mis bout à bout, ne représentent pas plus de 1 000 élèves. Une ampleur limitée que l'on ne peut que déplorer, tant les retours de terrain sont positifs, et les taux de réussite au Bac Pro particulièrement élevés.

Quelle évaluation peut-on faire de ces nombreux dispositifs de lutte contre le décrochage ?

- Le premier constat est que la quasi-totalité de ces dispositifs se concentre sur la **remédiation et non la prévention**. Hormis l'accompagnement personnalisé en CAP et le soutien au parcours en Bac Pro – qui revêtent une dimension préventive même s'ils ne sont pas des dispositifs visant spécifiquement à prévenir le décrochage –, l'ensemble des dispositifs est déclenché une fois que la situation de décrochage est avérée. Un constat qui n'est pas nouveau, rappelant une conclusion déjà dressée par l'Education nationale il y a 10 ans soulignant que « 84% des dépenses consacrées à la lutte contre le décrochage étaient allouées à l'intervention et à la remédiation »⁶¹.
- Le second constat, tout aussi insatisfaisant, est la **très faible ampleur des dispositifs** par rapport aux 60 000 décrocheurs de la voie professionnelle :
 - Les approches individualisées mises bout à bout ne représentent que quelques heures d'accompagnement par an pour les décrocheurs.
 - Les établissements dédiés aux jeunes en grande difficulté ne représentent quant à eux pas plus de 10% des décrocheurs de la voie professionnelle.
- Enfin, notons la difficulté d'évaluer l'impact de ces dispositifs, au-delà du nombre de jeunes touchés. Hormis pour certains types d'établis-

61. Ministère de l'Education nationale, *Evaluation Partenariale de la politique de lutte contre le décrochage scolaire*, 2014

sements dédiés (ex : EREA, microlycées), **il n'existe aucune donnée permettant de cerner les effets des dispositifs sur les trajectoires des jeunes.**

C. Des dispositifs consacrés à l'insertion, relativement récents et peu évalués

En matière d'insertion professionnelle, la conception de dispositifs dédiés est bien plus tardive, la majorité ayant été introduite lors de la réforme de la voie professionnelle de 2022. Pour la plupart, ces dispositifs sont accessibles pendant le parcours des jeunes en lycée, et ont pour objectif de renforcer leurs compétences et connaissance du monde professionnel afin de faciliter leur entrée sur le marché du travail. On en dénombre cinq principaux :

- **Bureau des entreprises (BDE)** : installé au sein de chaque établissement, ce Bureau est dédié au renforcement des liens et des partenariats créés avec les acteurs économiques du bassin scolaire, du département, de la région, etc. En 2025, ce sont près de 1 538 BDE qui ont pu accompagner environ 140 000 élèves.
- **Enseignements complémentaires** : ces activités optionnelles sont proposées aux élèves volontaires de 1^{re} et de Terminale professionnelles afin de leur permettre d'acquérir de nouvelles compétences hors-programmes. Les élèves peuvent choisir une à deux activités, dont l'horaire vient s'ajouter à leur emploi du temps de base. Les options les plus fréquemment suivies sont la LV2, l'éducation financière, l'entrepreneuriat, la philosophie et l'art oratoire. En 2023-2024, ce sont près de 80 000 élèves qui en ont été bénéficiaires.
- **Avenir Pro** : les élèves de Bac Pro et de CAP ont la possibilité d'intégrer ce dispositif pour mieux préparer et anticiper leur entrée sur le marché du travail, grâce à l'intervention en lycée de conseillers de France

Travail ou de Missions Locales lors d'ateliers collectifs. Ce dispositif embryonnaire a bénéficié à 40 000 élèves dans 740 établissements en 2023-2024.

- **Parcours différencié en classe de Terminale** : d'une durée de 6 semaines (de mi-mai à fin juin), ce temps banalisé vise à préparer les jeunes à l'entrée sur le marché du travail ou la poursuite en études supérieures. Les élèves ont la possibilité de choisir entre deux parcours : soit la réalisation d'un ou plusieurs stages dans des lieux d'accueil et dans des entreprises, soit 25 heures d'enseignement et d'accompagnement visant à renforcer des compétences méthodologiques, disciplinaires et psychosociales des jeunes. L'accueil de la communauté éducative a été particulièrement sévère tant les classes ont été massivement désertées en mai-juin 2025...
- Enfin, le **dispositif « Ambition Emploi »** vise, à l'issue de l'année de Terminale, à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes une fois leur formation terminée. Il mobilise les ressources du lycée pour raccrocher les élèves sans solution à la rentrée suivante (ex : absence de proposition dans Parcoursup, difficultés à trouver un emploi, etc.). Les élèves doivent être repérés par le lycée, puis confiés à un professeur référent et un conseiller en Mission Locale qui l'accompagneront pendant 4 mois sur la base d'un plan personnalisé. Si l'ambition est particulièrement pertinente, les retours de terrain soulignent la difficulté pour les équipes pédagogiques de se prêter à un tel suivi. En 2024, à peine 3 200 jeunes avaient été identifiés alors que nos statistiques ont tendance à souligner un besoin au moins dix fois supérieur !

Au-delà de ces premiers retours, il n'existe pour le moment aucun élément évaluant l'efficacité de ces dispositifs compte-tenu de la mise en œuvre récente de la réforme.

2. Les réponses des acteurs associatifs : une voie relativement délaissée malgré des exemples inspirants

A. La voie professionnelle, le parent pauvre des acteurs associatifs œuvrant dans le champ de l'égalité des chances

Une analyse quantitative des principales associations œuvrant dans le champ de l'égalité des chances, notamment dans le secondaire, nous fait aboutir à une conclusion qui doit nous interpeller : la voie professionnelle constitue rarement une cible privilégiée des acteurs associatifs alors qu'elle concentre la plus grande partie des jeunes en difficulté.

Si l'on se concentre sur les 30 principales associations d'envergure nationale intervenant auprès d'établissements scolaires⁶², on constate que les jeunes de la voie professionnelle ne représentent pas plus de **10% de leurs bénéficiaires**⁶³. Comme détaillé dans l'encadré suivant, le domaine du mentorat n'échappe pas à ce constat, les jeunes de la voie professionnelle ne représentant que 3% des jeunes mentorés.

62. Nous faisons ici référence aux associations les plus importantes en matière de budget et intervenant sur plusieurs régions : 100 000 entrepreneurs, Entraide Scolaire Amicale (ESA), AFEV, Rura, Job IRL, Institut Télémaque, Article 1, Entreprendre pour Apprendre, Crée ton avenir, Enactus, Parrain Par Mille, France Parrainage, Trouve Ta Voix, Eloquentia, C'Possible, Ecolhuma, Fusion Jeunesse, Proximité, Énergie Jeunes, Moi dans 10 ans, ViensVoirMonTaf, ZUPdeCO, La Source, Môm'artre, Orchestre à l'École, BECOMTECH, Capital Filles, L'Envol, POWAO.

63. Les données publiques disponibles affichent moins de 60k bénéficiaires de la voie professionnelle pour environ 600k bénéficiaires de toutes ces associations.

Moins de 3% des jeunes mentorés sont issus de la voie professionnelle

« Le mentorat désigne une relation interpersonnelle d'accompagnement, de soutien, une relation bénévole, en profondeur, sur le moyen-long terme. [...] Son objectif est de favoriser l'autonomie et le développement de la personne accompagnée »¹. A la faveur d'une politique publique ambitieuse déclinée dans le cadre du plan « 1 Jeune 1 Mentor », le nombre de jeunes bénéficiant d'un mentorat a particulièrement cru ces dernières années, passant de 30 000 en 2020 à près de 160 000 en 2024.

Pour autant, à fin 2024, lorsque l'on consolide le nombre de jeunes issus de la voie professionnelle accompagnés par les principales associations de mentorat en France, il n'excède pas 5 000 jeunes, soit moins de 3% des 160 000 jeunes mentorés. C'est dans ce cadre qu'un plan dédié au mentorat des voies professionnelles a été lancé en 2024-2025 par les services de l'Education nationale, afin de renforcer considérablement la part des jeunes accompagnés au sein des lycées professionnels.

1. Définition officielle du mentorat donnée par le Collectif Mentorat, association qui fédère 76 organisations déployant des actions de mentorat.

Qu'en est-il au niveau local ? Si l'exercice de recensement exhaustif est bien évidemment impossible à réaliser, une tendance similaire semble se dessiner. Les Cités Educatives, qui financent près de 8 000 actions au sein de plus de 200 communes à destination des jeunes de 0 à 25 ans, nous donnent un répertoire intéressant d'acteurs associatifs œuvrant localement en matière d'égalité des chances. Une analyse des projets associatifs financés dans ce cadre révèle que **moins de 20% des projets** accompagnent des jeunes de la voie professionnelle⁶⁴.

64. L'analyse a été réalisée à partir d'un échantillon de 1 145 projets associatifs au sein des Cités Educatives d'Ile-de-France, des Hauts-de-France et d'Auvergne-Rhône-Alpes. Les 20% correspondent à

La conséquence principale de ce constat est que **très peu de jeunes en difficulté au sein de la voie professionnelle bénéficient de l'accompagnement d'un acteur associatif**. Dans un ouvrage précédent⁶⁵, nous avons estimé que l'accompagnement des acteurs associatifs n'excédait pas plus de quelques heures par an pour chaque jeune en situation de décrochage. Une situation qui appelle à développer, de façon urgente et massive, l'implication des acteurs associatifs auprès des jeunes les plus en difficulté de notre système scolaire.

B. Trois modalités principales d'action au service des jeunes de la voie professionnelle

Qui fait quoi au sein du paysage associatif œuvrant auprès des jeunes de la voie professionnelle ? Si toutes les associations rencontrées dans le cadre de ce travail⁶⁶ partagent la volonté de contribuer à la réussite scolaire et professionnelle des jeunes, deux éléments principaux les distinguent :

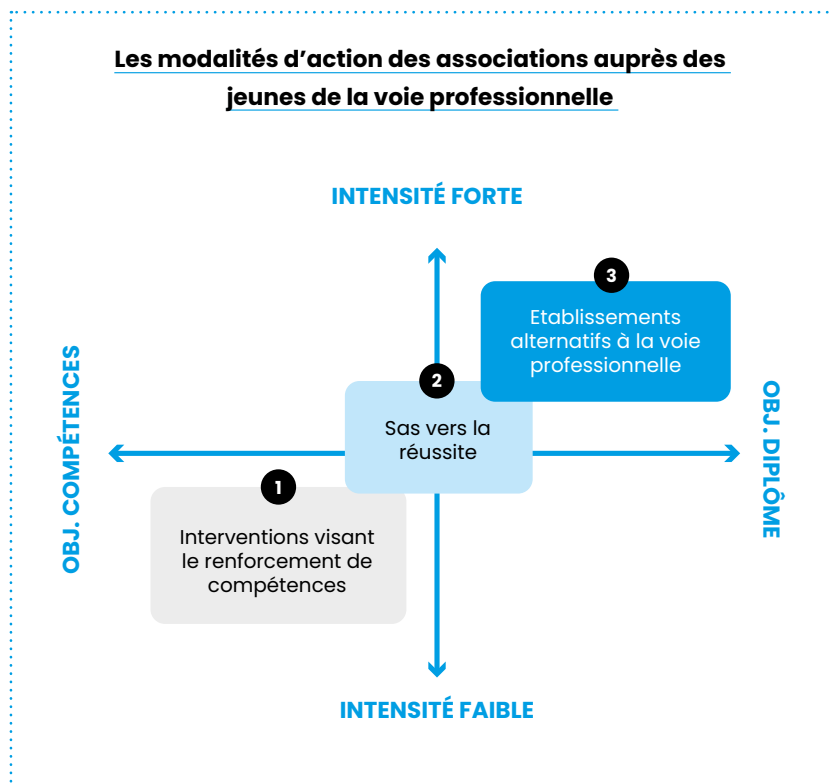
- L'objectif principal de leur intervention (sur l'axe horizontal de la figure suivante), qu'il cible plutôt le développement de compétences spécifiques (savoirs fondamentaux, compétences psycho-sociales, etc.) ou plutôt l'accès direct à un diplôme (ou une voie diplômante). A titre d'exemple, une association réalisant des interventions en classe pour renforcer la motivation des élèves sera ainsi placée sur la gauche de l'axe, là où une « prépa-apprentissage » visant l'accès à un diplôme par apprentissage sera placée à droite.
- L'intensité de leur intervention (sur l'axe vertical de la figure), selon

des projets qui peuvent être amenés à toucher des jeunes de voie professionnelle du fait de leur périmètre d'intervention géographique. Si l'on se borne uniquement aux projets qui visent spécifiquement les jeunes de la voie professionnelle, le chiffre descend à moins de 3%.

65. Break Poverty Foundation, *Le décrochage des jeunes*, 2022

66. Ce sont près de 40 associations qui ont été interrogées pour bâtir la typologie d'action présentée dans cette partie.

qu'elle oscille entre des interventions courtes et peu régulières (par exemple, 3 ateliers de 2 heures sur une année) et des accompagnements très réguliers dans la durée (par exemple, des formations de plus de 20 heures par semaine jusqu'à l'accès au diplôme).



Ces deux éléments font émerger trois modalités d'action principales que nous détaillons ci-dessous. Nous fournissons en Annexe 2 du présent ouvrage une liste détaillée des différents projets identifiés.

02. Une politique publique insuffisante

Principales caractéristiques des trois modalités d'actions des associations intervenant auprès des jeunes de la voie professionnelle

1. Interventions visant le renforcement des compétences	2. Sas vers la réussite	3. Etablissements alternatifs à la voie professionnelle
Type d'accompagnement		
Interventions sous formes d'ateliers collectifs ou de temps individuels visant à étoffer l'accompagnement réalisé en lycée professionnel.	Sessions intenses visant un objectif de réussite scolaire précis (raccrocher, trouver un apprentissage, etc.)	Établissements qui se substituent aux lycées professionnels et déploient des modalités pédagogiques adaptées aux publics en difficulté.
Ampleur des actions menées		
+++ ¹ ex : + 800 dans le cadre des Cités Educatives	+ ¹ ex : pas plus de quelques dizaines (en excluant les prépas-apprentissage) ³	++ ¹ ex : ~400 MFR, ~70 Ecoles de Prod., ~20 établissements AA
Capacité à accompagner les décrocheurs		
+ ² approche collective et/ou basée sur la motivation des jeunes	++ ² dépend de l'ambition du sas	+++ ² ciblage vers les décrocheurs
Exemple d'acteurs		
100 000 entrepreneurs, EPA, Télémaque, C'Possible, Enactus, Fusion Jeunesse, Job IRL, etc.	Apprentis Solidaires (AFEV), Fil d'Ariane (AA), Booster (Unis-Cité), EVOCAE, JEM, etc.	Maison Familiales Rurales, Ecoles de Productions, Lycées professionnels des Apprentis d'Auteuil, etc.

1. + : 10aine d'acteurs recensés ; ++ : 100aine d'acteurs recensés ; +++ > 500

2. + : faible ; ++ modérée ; +++ : forte

3. On estime qu'il existe ~200 prépas-apprentissage associatives mais la majorité est vouée à disparaître avec l'arrêt des financements publics sur le sujet.

i. Des interventions visant le renforcement des compétences

Ce premier type de projets représente la majorité des associations intervenant auprès des jeunes de la voie professionnelle. Visant le renforcement de compétences clés pour la réussite scolaire, ils prennent généralement la forme d'interventions qui s'inscrivent en complément de l'activité du lycée professionnel, et qui permettent aux professeurs d'enrichir leur accompagnement. Ces interventions revêtent principalement trois formes :

- **Les ateliers collectifs ponctuels** : réalisés en classe entière ou demi-groupe, généralement sur le temps scolaire, avec une thématique précise (l'orientation des élèves, la découverte des métiers, le développement des compétences psycho-sociales, etc.), ces ateliers visent à « donner des clés », des outils pour améliorer le parcours des jeunes. A titre d'exemple, l'association Crée ton avenir déploie auprès de lycées professionnels des ateliers permettant aux élèves d'apprendre à faire des choix. Ils prennent la forme de quatre séances annuelles d'environ une heure, réalisées dans le cadre des heures dédiées à l'orientation, ayant pour objectif d'outiller les élèves dans leur prise de décisions, notamment en matière de choix d'orientation.
- **Les projets collectifs** : à la différence des ateliers, ces interventions visent à développer des compétences, en général professionnelles (sens de l'organisation, travail en équipe, etc.) à travers la réalisation d'un projet concret. A titre d'exemple, l'association Enactus, à travers le programme « Crée ta solution ESS », décline un parcours d'accompagnement en 12 séances visant la création d'une structure de l'économie sociale et solidaire répondant à des besoins sociaux du territoire.
- **Les accompagnements individualisés** : ils se distinguent par la portée personnalisée de l'accompagnement qui est prodigué. A l'image des associations de mentorat, ces actions font en général intervenir

un bénévole formé qui offre un soutien individuel et régulier à un jeune, à raison d'une à plusieurs rencontres mensuelles, en dehors du temps scolaire. Elles visent bien souvent à enrichir le capital culturel et social en permettant à des jeunes issus de milieux défavorisés de côtoyer des bénévoles issus d'autres univers sociaux. Des associations comme l'AFEV, Institut Télémaque, Proximité, C'Possible, Rura ou encore Article 1 ont développé en la matière une solide expertise depuis de nombreuses années.

Ces interventions sont, nous le verrons, moins intenses que les autres modèles recensés au sein de notre typologie. Elles sont par conséquent plus facilement duplicables, leur coût par jeune étant pour certaines extrêmement faible (quelques centaines d'euros). On y trouve donc les associations qui affichent le plus grand nombre de bénéficiaires⁶⁷ : 18 000 pour C'Possible ou 15 000 pour Article 1 via leurs ateliers collectifs.

Leur capacité à accompagner les publics en situation de décrochage est, comparativement aux autres modèles, relativement limitée car la portée collective de certaines de leurs actions n'est pas la plus propice à traiter les différentes difficultés de ces publics. Concernant les approches individualisées, la motivation est souvent un critère de recrutement des jeunes, excluant *de facto* les publics les plus en difficulté.

ii. Des sas vers la réussite

Ces projets sont les moins nombreux des trois modèles recensés, n'excédant guère plus d'une dizaine d'acteurs – si l'on exclut les prépas-apprentissage vouées à disparaître en 2025 (plus de détails en encadré). Ils visent un objectif précis et défini dans le temps : raccrocher une formation scolaire, trouver un apprentissage, réussir son passage en BTS,

67. Si l'on fait exception du réseau des Maisons Familiales Rurales, dont le nombre important tient à son statut particulier d'établissement sous contrat avec le ministère de l'Agriculture, qui le voit accueillir près d'un tiers des jeunes de la voie agricole.

etc. Ils se caractérisent par un accompagnement relativement intensif, de plusieurs semaines à plusieurs mois consécutifs, portant sur les différents leviers de la réussite – savoirs fondamentaux, compétences psycho-sociales, connaissance de soi, levée des freins périphériques à l'emploi, etc. – afin d'atteindre leur objectif.

2025 : vers la fin des prépas-apprentissage ?

Lancé en novembre 2018 par un appel à projets dans le cadre du Plan d'investissement dans les compétences (PIC), le dispositif « prépa-apprentissage » vise à offrir aux jeunes les plus vulnérables un accompagnement personnalisé dans une logique de sas et de préparation en amont de l'entrée en formation. Expérimenté pendant 5 ans avec un budget dédié de plus de 200M€, le dispositif a permis d'accompagner plus de 60 000 jeunes dont 43% sont entrés en contrat d'apprentissage avec une très forte variabilité selon le type de prépa-apprentissage fréquenté¹.

Le secteur associatif a joué un rôle clé dans le déploiement de ce dispositif puisque selon nos estimations, sur les 1 000 prépas-apprentissage existantes en 2024, on en comptait près de 200 portées par des acteurs associatifs². Certains acteurs, à l'image des Apprentis d'Auteuil, de l'AFEV ou du Groupe SOS, ont ainsi pu structurer des réponses sur l'ensemble du territoire. L'arrêt des financements annoncé pour 2025 laisse présager l'arrêt d'une grande partie de ces dispositifs dont l'intérêt, pour faciliter l'accès à l'apprentissage de publics en difficulté, a été souligné par les évaluations, nous y reviendrons dans les recommandations. Les montants en jeu ne seront pas compensés aisément par du mécénat privé.

1. La dernière évaluation en date (CEREQ, « *Prépa-apprentissage* » : *Logiques d'Action et effets pour les jeunes*, 2024) évoquait des taux de sortie en apprentissage entre 17 et 46% selon les projets et des taux de sortie positifs (toute formation et toute forme d'emploi) compris entre 25% et 100%.

2. Estimation réalisée sur l'analyse de 100 prépas-apprentissage.

02. Une politique publique insuffisante

Le dispositif « Apprentis Solidaires » de l'AFEV incarne cette logique de sas de rattachage. Il vise à préparer des jeunes non-diplômés ou en situation de décrochage à l'apprentissage, en renforçant leur employabilité de manière transversale. Pendant six mois, les promotions composées d'une dizaine de jeunes en service civique, vont être accompagnées autour de trois champs : (i) le développement des savoir-être par la réalisation de chantiers solidaires (exemple : rénovation de logements associatifs, construction d'un jardin thérapeutique dans un EHPAD, etc.), (ii) le renforcement des savoirs fondamentaux à travers des cours de remise à niveau en français et en mathématiques et (iii) la découverte de l'entreprise et de ses métiers via des périodes de stage. Dans une autre visée, l'association EVOCAE déploie depuis 2022 son parcours VOCATION afin de permettre à des jeunes issus de la voie professionnelle d'intégrer des formations du supérieur. D'une durée de huit mois à raison de 20 heures par semaine, l'accompagnement se focalise sur (i) la construction du projet de vie, (ii) le développement du goût d'apprendre et (iii) l'engagement dans des projets susceptibles de développer la sociabilité et d'autres compétences clés.

Ce type de modèle, bien plus coûteux que le modèle précédent – le coût par jeune est ici de plusieurs milliers d'euros – du fait d'un accompagnement intense, touche en général un nombre bien plus limité de bénéficiaires. En revanche, il se distingue par sa capacité à accompagner spécifiquement des publics en forte difficulté, à l'image par exemple des prépas-apprentissage ou des modèles de rattachage scolaire, comme le programme JEM (Jeune Envie Motivation)⁶⁸.

68. Le programme JEM, détaillé en Annexe 2, est piloté par l'association Abilis à Nantes. Il vise à rattachement scolaire des jeunes de 13 à 16 ans repérés à risque de décrochage. Le parcours dure trois mois, alternant temps scolaire et temps extra-scolaire (découverte de soi, ateliers d'orientation, etc.).

iii. Des établissements alternatifs à la voie professionnelle

Alors que les deux précédents modèles s'inscrivent en « complémentarité » du lycée professionnel, ce dernier modèle **se substitue à celui-ci**. Il s'agit d'établissements associatifs qui **ciblent les jeunes en situation de décrochage scolaire** pour leur permettre d'obtenir leur CAP ou leur Bac Pro.

Si l'on en dénombre plusieurs centaines, c'est uniquement lié à la place prépondérante qu'occupe le réseau des Maisons Familiales Rurales (MFR), fruit de liens forts avec le ministère de l'Agriculture depuis l'après-guerre (voir encadré ci-dessous). Les autres acteurs associatifs dénombrés dans le cadre de cette étude ne semblent pas excéder une petite centaine.

Les Maisons Familiales Rurales : 400 établissements, plus de 40 000 jeunes en voie professionnelle

Les Maisons Familiales Rurales occupent une place prépondérante au sein de l'enseignement professionnel agricole. La première fut créée en 1935 dans un village du Lot-et-Garonne à l'initiative de syndicalistes paysans parents d'adolescents qui ne trouvaient pas dans le système scolaire existant de réponse adaptée à leurs besoins. En 2024, on compte près de 420 associations MFR en France qui accompagnent plus de 40 000 jeunes qui sont en voie professionnelle, soit près d'un tiers des élèves de l'enseignement agricole.

Les MFR sont des établissements privés (associatifs) sous contrat avec le ministère de l'Agriculture¹ permettant ainsi de délivrer des diplômes de la voie professionnelle dans 18 secteurs professionnels (agriculture,

1. 352 MFR ont un contrat de participation au service public d'éducation et de formation avec le ministère de l'Agriculture, le reste délivre des formations en apprentissage.

02. Une politique publique insuffisante

élevage ; commerce, vente, magasinage, transport ; viticulture, œnologie ; électricité, électronique ; etc.). La particularité de leur accompagnement repose sur l'importance de l'alternance car tous les jeunes qui y suivent une formation initiale, voient leur temps partagé à 50% entre l'école et les stages. Dans certains cas, l'alternance peut prendre la forme d'un apprentissage, et une entreprise unique devient alors le lieu d'immersion professionnelle des jeunes. En 2024, au sein de la voie professionnelle, près de 26 000 jeunes suivent des formations scolaires par alternance² et 17 000 sont en apprentissage³.

Le taux de réussite aux examens est de 88% en Bac Pro et 96% pour les jeunes de CAP, assez similaire aux taux moyens des candidats de l'enseignement agricole. Un très bon résultat qui s'analyse à l'aune du profil des jeunes accueillis au sein des MFR, dont le risque de décrochage est bien plus élevé que la moyenne des élèves.

2. Seuls les élèves de Bac Pro et de CAP ont été inclus dans ce calcul (nous n'incluons pas les élèves de 4^e, 3^e ainsi que les BTS).

3. Nous avons ici inclus les élèves de Brevet Professionnel en plus des Bac Pro et CAP.

Si les approches des établissements alternatifs diffèrent, le cœur de leur accompagnement réside toujours dans la **pédagogie** qu'ils déploient pour parvenir à accompagner efficacement les publics à risque de décrochage. Les MFR soulignent ainsi une « **pédagogie du réel** » qui s'appuie sur les nombreux allers-retours entre la salle de classe et les immersions en entreprises permises par la place de l'alternance au sein des établissements. « *Avant chaque période de stage, l'élève prépare en classe une liste de questions auxquelles il devra trouver des réponses en entreprise. Au retour de sa période de stage, les informations collectées par les élèves sont mises en commun et constituent ainsi la base pédagogique sur laquelle le cours se bâtit* » détaille un responsable de MFR interrogé dans le cadre de ce travail. Cette pédagogie intégrative – au sens où les liens entre pratique et théorie sont

constants – se retrouve au sein du réseau des Ecoles de Production qui défend une pédagogie du « **faire pour apprendre** ». A partir de commandes réalisées par des entreprises du territoire auprès des Ecoles de Production, les élèves s'exercent au geste professionnel et apprennent les fondamentaux scolaires en lien avec leurs réalisations. « *En analysant une demande d'un client, on va pouvoir utiliser des notions de mathématiques et de français pour réaliser un devis pour ce dernier* » explique un membre du réseau. Les élèves des 71 Ecoles de Production dédient ainsi deux tiers de leur semaine à de la pratique (24h sur 35h) et un tiers à de la théorie (11h). Les Apprentis d'Auteuil, qui regroupent une vingtaine de lycées professionnels et de lycées agricoles, insistent quant à eux sur une **pédagogie du collectif** où professeurs, éducateurs et familles sont mobilisés au service des jeunes.

Ces établissements alternatifs constituent le modèle le plus coûteux de notre typologie, tant l'accompagnement prodigué est intense et le niveau d'encadrement important. A titre d'exemple, le coût par jeune en Ecole de Production s'élève à près de 18 000€.

C. Des modèles associatifs inspirants : quelques bonnes pratiques pour éclairer la politique publique

Ces différents modèles sont riches d'apprentissages sur la manière dont les jeunes en difficulté au sein de la voie professionnelle peuvent être accompagnés pour assurer leur réussite. Ils dessinent les éléments absolument fondamentaux que devraient pouvoir intégrer les lycées professionnels pour accompagner les jeunes en échec au sein de cette voie.

Bonnes pratiques associatives pour inspirer les politiques publiques

1. PROPOSER UN ACCOMPAGNEMENT MOBILISATEUR

Rendre le jeune acteur de son parcours

- Repartir des besoins des jeunes et construire une logique de parcours personnalisé pour les (re)mobiliser

Laisser la possibilité d'explorer plusieurs voies

- Permettre de tester différents métiers et environnements de travail pour trouver sa voie

Permettre d'apprendre autrement

- Déployer des pédagogies actives (projets concrets, logique expérientielle) pour embarquer les jeunes
- Lier constamment théorie et pratique pour transmettre des connaissances fondamentales

Accompagner au-delà des fondamentaux scolaires

- Prendre en compte les difficultés sociales et freins périphériques (mobilité, santé, etc.)
- Investir le champ des *soft skills* pour renforcer les chances d'insertion

2. DEPLOYER UN CADRE D'INTERVENTION PROPICE A FORMER ET EDUQUER

Des intervenants qui sont professeurs ET éducateurs

- Disposer d'intervenants capables de transmettre plus que des connaissances
- Développer une posture des professionnels susceptible de redonner confiance

La nécessaire mixité des publics accueillis

- Favoriser la mixité (sociale et scolaire) pour que les meilleurs « tirent vers le haut » les plus en difficulté

Un cadre de rupture avec l'environnement scolaire traditionnel

- Proposer un cadre scolaire différent de ceux connus par les jeunes (travail en atelier, en extérieur, etc.) pour introduire des ruptures pédagogiques

3. ENTRETENIR DES LIENS FORTS AVEC DES ACTEURS CLÉS DE L'ACCOMPAGNEMENT

La famille pour sécuriser le parcours

- Assurer un lien fort avec la famille (communication régulière, construction du parcours, etc.) afin de permettre leur adhésion

Les acteurs économiques pour enrichir le parcours

- Développer des collaborations avec le tissu économique local pour fournir des expériences mobilisatrices aux jeunes

Les alumni pour faciliter la suite du parcours

- Bâtir des liens avec les « anciens » susceptibles de proposer stages, alternance, emplois aux nouveaux venus

i. Proposer un accompagnement mobilisateur

- **Rendre le jeune acteur de son parcours :**

Les élèves en difficulté ont en commun d'avoir été contraints dans leur orientation, une contrainte qui pèse, nous l'évoquions précédemment, sur le risque de décrochage de certains jeunes. Pour les remobiliser, les associations interrogées soulignent la nécessité de leur permettre de « reprendre la main sur leur parcours » en **bâtissant conjointement une trajectoire cible** qui reparte de leurs envies et besoins. Pour ce faire, par exemple, au sein de ses établissements, les Apprentis d'Auteuil ont consolidé un outil permettant d'inscrire la démarche du jeune dans un parcours défini, reposant sur des forces et des faiblesses identifiées. Ce « projet personnalisé du jeune » (PPJ) repose sur une individualisation du parcours via une grille d'auto-évaluation, un binôme référent enseignant-éducateur et des rencontres institutionnalisées avec la famille pour fixer, ajuster et suivre les objectifs de manière collaborative tout au long de l'année. Cette individualisation rendant le jeune « acteur de son parcours » est également prépondérante au sein des Maisons Familiales Rurales (MFR). Ces dernières utilisent un outil de suivi sous la forme d'un portfolio pour accompagner les jeunes dans la durée.

- **Laisser la possibilité d'explorer plusieurs voies :**

Autre élément clé : la nécessité de permettre aux jeunes d'explorer plusieurs voies avant de s'engager dans un choix définitif. La voie professionnelle présente en effet le paradoxe d'obliger des jeunes souvent mal orientés à s'engager très tôt dans une voie : un choix prématuré qui participe souvent à leur démobilité. Pour répondre à ce défi, les associations insistent sur la nécessité de permettre aux jeunes de **tester différentes options avant de se projeter** dans un secteur ou un métier défini. Cette conviction est au cœur du modèle des Compagnons du Devoir qui déploient un programme spécialement conçu pour aider les jeunes à affiner leurs intérêts et à construire leur projet professionnel. Dans le cadre d'« Apprentissage dès demain », les

futurs apprentis ont accès à des immersions sur les plateaux techniques, des ateliers pratiques et des échanges avec des professionnels pendant plus de 10 semaines leur permettant de tester trois ou quatre voies différentes et ainsi d'ajuster progressivement leurs choix. De leur côté, les Écoles de Production proposent une période d'essai en immersion, d'une semaine et une journée, afin de permettre aux jeunes de découvrir et d'expérimenter pleinement l'accompagnement proposé et d'évaluer leur appétence pour celui-ci avant de s'y engager de manière pérenne. Ces « expériences » de choix permettent d'éviter une démobilitation rapide de jeunes qui, pour citer un acteur associatif interrogé, « *choisissent leur voie parce que le nom a l'air sympa mais se rendent vite compte que cela ne correspond pas à leurs goûts* ».

- **Permettre d'apprendre autrement :**

Une fois engagés dans leur voie, la mobilisation des jeunes les plus en difficulté passe souvent par une nécessaire **rupture pédagogique** par rapport à leurs enseignements passés. Rupture pédagogique incarnée, premièrement, par la mise en place de pédagogies expérientielles centrées sur le rôle actif du jeune et la réalisation de projets concrets. C'est ce que proposent des associations comme Entreprendre pour Apprendre, Fusion Jeunesse ou encore Tremplin Jeunesse qui, toutes, à leur manière, invitent les jeunes à se lancer dans la création d'une entreprise qui peut aller jusqu'à la production d'un bien à vendre. Deuxièmement, les associations insistent sur la nécessité de maintenir un **lien constant entre la théorie enseignée et sa mise en application pratique**. Ce lien est au cœur des modalités de fonctionnement des MFR à travers leur pédagogie « d'alternance à visée intégrative » ou encore des Ecoles de Production dont les enseignements fondamentaux sont étroitement liés à l'activité réalisée en atelier de production comme évoqué plus haut.

- **Accompagner au-delà des fondamentaux scolaires :**

Si le « geste professionnel » et les fondamentaux scolaires constituent le cœur des compétences nécessaires pour les jeunes de la voie pro-

fessionnelle, les associations insistent sur l'importance de prendre en compte, dans leur accompagnement, deux autres déterminants clés. Premièrement, les **soft skills**, souvent plébiscitées par les employeurs, doivent être intégrées au cœur des modalités pédagogiques. Certaines associations, à l'image de C'Possible, en ont fait la mission principale de leur intervention. L'association déploie des « ateliers repères » au sein des lycées sur trois thèmes principaux visant le renforcement de ces compétences : les codes de l'entreprise, le vivre-ensemble et l'ouverture culturelle. Les MFR mobilisent quant à elles la vie résidentielle (les jeunes y sont pour quasi-totalité en internat) et la réa-lisation de services (préparation des repas, organisation d'activités, etc.) pour favoriser l'apprentissage des règles de vie en collectivité. Deuxièmement, **faire face aux difficultés sociales**, souvent mentionnées comme un facteur de démobilitation, représente un enjeu absolument fondamental. Cette dimension a par exemple été intégrée par la fondation KPMG, via son initiative des « Lycées de la réussite ». Ce programme qui combine des parrainages de classes, des ateliers pédagogiques, ou encore des journées d'immersion en entreprise, accompagne également les jeunes par des bourses d'urgence qui apportent une aide financière ponctuelle répondant à des besoins sociaux spécifiques des jeunes accompagnés.

ii. Déployer un cadre d'intervention propice à former et éduquer

- **Des intervenants à la fois professeurs ET éducateurs :**

Au service de cet accompagnement mobilisateur, les associations soulignent l'importance de disposer d'effectifs capables **de former** (au sens de transmettre des connaissances) et **d'éduquer** (au sens d'accompagner la construction des individus). La pédagogie du collectif déployée dans les établissements des Apprentis d'Auteuil (détaillée dans l'encadré suivant), incarne cette approche en valorisant particulièrement le rôle des éducateurs.

Les éducateurs au sein des établissements des Apprentis d'Auteuil, un rôle majeur dans l'accompagnement des jeunes

Dans le cadre du projet éducatif des Apprentis d'Auteuil, l'émergence d'une « communauté de vie éducative » au service des besoins des jeunes est centrale.

A cet effet, les élèves sont systématiquement suivis par un binôme enseignant-éducateur référent, en charge du suivi du « projet personnalisé du jeune » mentionné précédemment. Les Apprentis d'Auteuil mettent en avant l'atout considérable que ce type de positionnement peut constituer, notamment dans le cadre de l'apprentissage où l'éducateur se positionne comme un « coach » : *« Nous passons un contrat moral : ils acceptent que je les accompagne même si ce sera parfois difficile [...]. Mon travail est de leur donner du courage, de les booster quand ils ont décidé d'avancer, voire de les secouer pour qu'ils dépassent la difficulté du moment »* rapporte un éducateur. Cet accompagnement éducatif personnalisé est renforcé, en cas de besoin, par exemple dans le cas d'une rupture de contrat d'apprentissage où le tuteur référent est chargé de « sécuriser le parcours » du jeune.

En dehors des cours, l'internat éducatif et scolaire inscrit les éducateurs référents comme des repères dans la vie quotidienne des lycéens, où ces derniers peuvent bénéficier d'un temps d'étude encadré par leur éducateur le soir. Forts de leurs taux d'encadrement et de leur formation spécialisée, « *les éducateurs sèment pour que les professeurs labourent* » pour citer un des responsables, incarnant ainsi une démarche de co-éducation où le suivi de proximité agit comme « *levier de prévention qui évite que les élèves trop en difficulté n'aient à recourir à des solutions de remédiation en dehors de la classe et ne se coupent ainsi de l'apport du collectif* »¹.

1. Extrait de Fondation Apprentis d'Auteuil, *Décrochage scolaire : gâchis silencieux, urgence collective*, 2025

Les MFR, quant à elles, s'appuient notamment sur des « moniteurs référents » : présents durant les cours, en suivi des stages mais également sur les temps de « vie résidentielle », ils constituent une boussole pour le jeune dans son parcours vers le diplôme et l'insertion professionnelle. La posture des accompagnants – bienveillante et valorisante – est aussi régulièrement soulignée, tant l'enjeu de restaurer une estime de soi effritée par des années d'échec scolaire est central. Dans cet esprit, les Compagnons du Devoir défendent une approche basée sur une forte proximité entre élèves et encadrants, où le tutoiement est de rigueur, contribuant à créer un environnement de confiance.

- **La mixité des publics :**

De manière unanime, les associations soulignent l'importance de disposer de **groupes d'élèves mixtes socialement et scolairement**. « *Les meilleurs tirent les moins bons vers le haut* », « *des élèves qui se connaissent et viennent tous du même quartier auront tendance à miner la dynamique de classe* » : ces éléments empiriques confirment tous les bienfaits solidement documentés de la mixité sociale au sein des établissements scolaires⁶⁹. Si cette mixité n'est pas forcément la plus évidente à introduire, tant les lycées professionnels peuvent sur certains territoires, constituer de véritables « ghettos scolaires », des dynamiques peuvent être aménagées en séparant la classe en sous-groupes d'origine sociale différente.

- **Un cadre de rupture avec l'environnement scolaire :**

Le cadre scolaire traditionnel est souvent associé à un sentiment d'échec ou de démotivation pour les jeunes en difficulté. Pour pallier cet effet, les associations soulignent la nécessité d'introduire une véritable rupture dans le cadre scolaire proposé. Pour les Compagnons du Devoir comme pour les MFR, cette rupture passe par la création d'un environnement communautaire chaleureux. Le concept de « maisons »,

69. F. Dubet, N. Vallaud-Belkacem, *Le ghetto scolaire, pour en finir avec le séparatisme*, 2024

où tout le monde partage les repas et participe aux tâches collectives, favorise un sentiment d'appartenance et d'engagement. Au sein des Ecoles de Production, c'est l'idée même d'évoluer au sein d'un atelier, où se déroulent cours et temps de pratique professionnelle, qui permet de créer cette rupture.

iii. Entretenir des liens forts avec des acteurs clés de l'accompagnement

- **La famille pour sécuriser le parcours :**

Premiers éducateurs des enfants, les parents doivent être pleinement intégrés au projet éducatif des établissements. Les associations, à l'image des MFR détaillées ci-dessous, nous donnent à voir des modalités intéressantes d'implication des parents : communication régulière, mise en avant des réussites de leurs enfants (et non uniquement des problématiques rencontrées), temps de partage et d'immersion au sein de l'établissement, activités communes, participation à la gouvernance, etc. Autant d'éléments qui contribuent à sécuriser le parcours des jeunes, dans la mesure où la continuité éducative proposée entre l'école et la famille permet de garder une cohérence dans l'accompagnement proposé.

« Itinéraire Parents » : le parcours d'implication des parents au sein des Maisons Familiales Rurales

La participation active des familles constitue un élément central de la pédagogie des MFR. Dans l'ensemble des 420 établissements, l'objectif est porté par le programme « Itinéraire Parents » qui vise à renforcer la co-éducation en impliquant activement les familles dans le parcours éducatif de leur enfant.

Structuré en 4 étapes clés – je découvre, je comprends, je participe, je contribue – ce parcours permet d’impliquer progressivement les parents dans la vie de l’établissement. Portes ouvertes, temps d’inscription, rencontre de pré-rentree, reunion de rentree, rencontre entre jeunes et administrateurs, jeux parents-enfants, organisation de temps forts, etc. les équipes éducatives des MFR structurent de nombreux moments pour faciliter l’échange avec les parents. Un échange qui peut aller jusqu’à la participation active à la gouvernance des établissements qui, sous statut associatif, permet aux parents de devenir administrateurs.

- **Les acteurs économiques pour enrichir le parcours :**

Au cœur de la mission d’insertion professionnelle des établissements de la voie professionnelle, le lien avec les acteurs économiques du territoire est absolument clé. Se familiariser avec les exigences du marché du travail, acquérir des compétences professionnelles, trouver un stage, un apprentissage ou un emploi : les avantages sont nombreux. Les Ecoles de Production incarnent particulièrement cette approche de proximité intense avec les entreprises de leur territoire (voir encadré ci-après). Mentionnons aussi l’exemple de C’Possible qui déploie depuis 2024 des jumelages entre les lycées professionnels et les entreprises locales. Ces « Réseaux d’Entreprises de Proximité » ont pour objectif de faciliter l’intégration des jeunes dans le monde du travail.

Les Ecoles de Production : une pédagogie du « faire pour apprendre » qui s'appuie sur les entreprises locales

La création d'une Ecole de Production repose sur le double constat (i) de jeunes sans solution en matière d'insertion et (ii) d'un besoin de recrutement de la part d'entreprises locales sur des métiers « en tension ». L'Ecole de Production se crée donc à l'initiative du tissu économique local pour lequel elle devient un prestataire. Le chiffre d'affaires généré représente en général 30% du budget total d'une Ecole de Production. Cette réalisation de productions réelles sert de base pour la pédagogie du « faire pour apprendre » : *« en étant confrontés à des contraintes strictes de production, de délai et de budget, les jeunes sont en mesure de se former par la pratique du métier et d'enrichir leurs compétences à travers des mises en situation concrètes »* pour citer l'un des dirigeants d'une Ecole de Production. Ce lien étroit avec les entreprises permet aussi de faciliter l'insertion des jeunes à l'issue de leur parcours puisque les Ecoles de Production affichent un taux de recrutement de 100% pour les jeunes souhaitant poursuivre en emploi après leur formation (une partie d'entre eux poursuivent leurs études).

- **Les alumni pour faciliter la suite du parcours :**

Rarement mobilisés au sein des établissements de la voie professionnelle – contrairement à ce que l'on peut observer par exemple dans l'enseignement supérieur – les alumni représentent pour de nombreux acteurs associatifs une ressource importante. Au sein des Compagnons du Devoir, le réseau des Compagnons offre de nombreuses opportunités de stage et d'apprentissage aux élèves. L'association Tremplin Jeunesse déploie également un « Parcours alumni.ae » caractérisé par des événements conviviaux de rencontre entre anciens bénéficiaires des différents parcours de remobilisation, propices à enrichir l'accompagnement des élèves.

A retenir sur les réponses apportées : une politique publique et une offre associative qui ne sont pas à la hauteur des besoins des jeunes en difficulté

Un chiffre résume à lui seul l'insuffisance des moyens consacrés à l'accompagnement des jeunes en difficulté au sein de la voie professionnelle : les moyens dédiés par jeune y sont **seulement 10% plus élevés** qu'au sein de la voie générale alors que l'on y trouve **cinq à six fois plus de jeunes en difficulté** ! Si les efforts du corps enseignant sont impressionnants et les adaptations pédagogiques fort nombreuses, les besoins sont tels que « *l'on ne peut qu'être dépassé faute de moyens suffisants* » pour citer une responsable d'établissement rencontrée dans le cadre de cette étude.

Les nombreux dispositifs ciblant spécifiquement les décrocheurs qui se déploient depuis près de vingt ans laissent une impression similaire. Une impression paradoxale puisque la liste des dispositifs s'allonge d'années en années alors que le risque de décrochage ne diminue pas. Devant leur (très) grand nombre, on peut douter de leur efficacité :

- Les actions sont en général relativement peu intensives, n'excédant pas quelques heures par an par décrocheur.
- Les actions qui sont intensives concernent très peu de jeunes. Ainsi le PAFI (Parcours aménagé de formation initiale) qui permet une remobilisation sur plusieurs mois ne concerne pas plus de 600 jeunes !

Du côté de « l'offre associative », notre analyse souligne que **les associations agissant dans le champ de l'égalité des chances interviennent peu à destination des jeunes de la voie professionnelle** : les jeunes des filières professionnelles ne représentent pas plus de 10% des bénéficiaires des 30 plus grandes associations intervenant dans le champ de l'égalité des chances (moins de 3% lorsque l'on se penche sur le mentorat). Nous identifions trois modèles d'intervention principaux :

1. Les interventions visant le renforcement des compétences : ciblant une ou plusieurs compétences (connaissance de soi, orientation,

02. Une politique publique insuffisante

- etc.) via des interventions peu intenses (découverte métiers, ateliers collectifs, points individuels, etc.). Ces interventions représentent la grande majorité des actions associatives recensées.
2. Les sas vers la réussite : ils proposent un accompagnement plus intense (plusieurs semaines ou mois) avec un objectif précis (raccrocher scolairement, trouver un apprentissage, etc.). Nous en avons dénombré très peu.
 3. Les établissements alternatifs à la voie professionnelle : se substituant aux lycées professionnels, ces associations déploient des modalités pédagogiques adaptées aux élèves en difficulté. Trois réseaux associatifs (MFR, Apprentis d'Auteuil, Ecoles de Production) représentent plus de 500 établissements.



03

Cinq recommandations pour accompagner les décrochés de la voie professionnelle

Comment améliorer le sort de ces jeunes décrochés de la voie professionnelle qui, rappelons-le, représentent près d'un quart des jeunes qui s'engagent dans cette voie ? Nous formulons dans cette partie cinq recommandations principales, structurées autour de quatre grands principes.

- **Une ambition qui se concentre sur le sort des jeunes les plus en difficulté** au sein de la voie professionnelle. En cela, ces recommandations se distinguent de celles portées par de nombreux rapports visant à réformer la voie professionnelle dans son intégralité. Notre enjeu est ici plus circonscrit, plus précis, et ces recommandations ont donc l'ambition d'être plus opérantes.
- **La volonté d'accompagner ces décrochés tout au long de leur parcours** : à l'entrée, pendant et à la sortie de la voie professionnelle.
- **Un principe de réalité** : toutes les recommandations proposées sont réalistes, faisables et finançables.
- Enfin, si ces recommandations s'adressent avant tout aux pouvoirs publics, elles représentent autant d'initiatives qui nécessitent une **action collective** mobilisant entreprises, fondations privées et acteurs associatifs. Elles serviront notamment de guide à Break Poverty Foundation – et à d'autres mécènes, nous l'espérons – pour développer ses actions de plaidoyer et d'investissement en faveur des jeunes en difficulté.

Nous estimons ainsi que **les échecs au sein de la voie professionnelle peuvent être réduits de 40% à 50% grâce aux présentes recommandations** pour un effort financier largement à notre portée⁷⁰.

70. Le coût total de nos recommandations s'élève à près de 870 millions d'euros.

Vision d'ensemble des recommandations

DIAGNOSTIC

RECOMMANDATIONS

1 30% des décrocheurs décrochent dès la première année

Proposer une césure préparatoire à l'entrée en voie professionnelle

2 L'apprentissage est très insérant mais il n'est malheureusement pas accessible pour les jeunes en difficulté

Faire de l'apprentissage un outil d'insertion et de prévention du décrochage pour les élèves en difficulté

3 Les acteurs de la société civile sont insuffisamment mobilisés auprès de la voie professionnelle et l'Education nationale ne peut pas tout

Mobiliser la société civile et le tissu économique pour soutenir les jeunes en difficulté durant leur parcours

4 Un quart des jeunes diplômés ne parviennent pas à s'insérer professionnellement

Sécuriser l'entrée en emploi suite à l'obtention du diplôme

5 Des professeurs « dépassés » face au niveau de difficultés des élèves et la faiblesse de leurs moyens

Donner aux personnels éducatifs un cadre plus apte à répondre aux besoins des élèves en difficulté

Recommandation 1 : Proposer une césure préparatoire à l'entrée en voie professionnelle

Pourquoi cette recommandation ?

- Un jeune sur quatre engagé dans la voie professionnelle ne parviendra pas à obtenir son diplôme. Ce décrochage scolaire condamne un grand nombre d'entre eux à de longues périodes de chômage et accroît fortement le risque d'exclusion sociale.
- Ce décrochage, loin d'être un accident de parcours, est bien souvent la suite logique d'un parcours chaotique au sein de l'institution scolaire : des difficultés scolaires entamées en primaire, un redoublement au collège, une orientation liée principalement à un niveau scolaire très faible. Principale conséquence : une part importante de ces jeunes entame sa première année au sein de la voie professionnelle dans un rejet de l'école combinant une confiance en soi inexistante, un sentiment d'orientation subie et une absence de projection dans son parcours⁷¹. Rappelons à cet égard qu'ils sont près d'un tiers à décrocher dès la première année...
- Les moyens consacrés à leur remobilisation sont très limités : le principal dispositif de remobilisation existant – le PAFI (Parcours aménagé de formation initiale) – n'a accompagné que 561 élèves en 2023-2024...

Détail de la recommandation :

Instaurer **une classe de césure optionnelle à l'issue de la troisième permettant de remobiliser les jeunes avant leur entrée en voie**

71. Nous estimons en Partie 1. 2. C. Pas « un » mais « des » décrochages que cette description correspond à plus de 50% des décrocheurs faisant référence aux profils type des « Assignés » et des « Démobilisés ».

professionnelle. En se basant sur le modèle portugais (voir focus suivant), cette césure pourrait proposer les contours suivants :

- Ouverte à tous, elle pourrait être proposée en priorité aux élèves dont le niveau ne permet pas d'intégrer la voie générale mais qui se refusent à intégrer la voie professionnelle, ne la considérant pas comme une voie digne d'intérêt.
- Afin de la rendre attractive, une rétribution pourrait être envisagée en suivant les modalités du Contrat d'Engagement Jeune⁷², conditionné à l'assiduité des élèves.
- A l'image des éléments d'accompagnement évoqués précédemment⁷³, elle instaurerait une rupture par rapport au cadre traditionnel d'apprentissage au collège, laissant la part belle à des pédagogies actives, des environnements de travail nouveaux et un mode d'accompagnement éducatif bienveillant.
- Sur la base d'un cahier des charges particulièrement cadré, elle pourrait être opérée par des acteurs publics comme privés (associatifs notamment) à l'image des prépas-apprentissage.
- Afin de sécuriser la suite du parcours des jeunes, il pourrait être envisagé une certification à l'issue de la césure donnant droit à une bonification pour accéder à la voie professionnelle en cas de poursuite d'étude. Cette certification aurait la vertu de rassurer les employeurs dans le cas où les jeunes accompagnés souhaiteraient privilégier le monde du travail à la poursuite d'études.

72. L'allocation du contrat d'engagement jeune est comprise entre 224,68€ pour un jeune majeur et 561,68€ pour un majeur autonome ou rattaché à un foyer fiscal non imposable.

73. Nous faisons ici référence aux éléments détaillés en Partie 2. 2. C. *Des modèles associatifs inspirants : quelques bonnes pratiques pour éclairer la politique publique* soulignant les principes clés de l'accompagnement de publics décrocheurs.

L'exemple Portugais : le programme CEF (Cursos de educação e formação de jovens), un préalable à une intégration réussie en voie professionnelle

Mis en place depuis 2004, le CEF a été conçu comme un sas à destination des élèves en difficulté à l'issue de la 3^e, permettant de les remobiliser pour la suite de leur parcours, notamment en voie professionnelle.

Combinant enseignements fondamentaux, enseignements professionnels et périodes de stage, le programme permet aux participants de ressortir avec une certification scolaire (qui serait l'équivalent du brevet en France) mais aussi une qualification professionnelle reconnue par l'Etat facilitant ainsi la suite de leur parcours.

Dispensés par des acteurs privés ou publics, les CEF accompagnent près de 6 000 élèves par an. Les résultats disponibles en soulignent tout l'intérêt :

- En matière de prévention du décrochage : 50% des élèves interrogés dans le cadre d'une évaluation d'impact ont estimé que s'ils n'avaient pas suivi de CEF, ils auraient déjà abandonné l'école.
- En matière de réussite à l'issue de l'accompagnement : près de 80% obtiennent la double certification. Près de trois quarts poursuivent en études et un quart choisit le chemin de l'emploi.

Bien entendu, une telle recommandation représente un coût substantiel pour les finances publiques. Une simulation basée sur l'accompagnement de 20 000 élèves chaque année affiche un coût de l'ordre de 500 M€⁷⁴. Mais ce coût doit s'apprécier à l'aune de celui d'un décrocheur, ré-estimé récemment par les équipes du Boston Consulting Group à

74. Nous estimons un coût annuel par jeune de l'ordre de 25k€ incluant 20k€/an liés à l'accompagnement et 5k€ de rémunération.

340k€ sur 40 ans⁷⁵. Par conséquent, même en étant conservateur sur les hypothèses de succès de cette césure préparatoire, un tel investissement permettrait **un retour sur investissement de 6,6€ pour 1€ investi**⁷⁶.

Recommandation 2 : Faire de l'apprentissage un outil d'insertion et de prévention du décrochage pour les élèves en difficulté

Pourquoi cette recommandation ?

La portée insérante de l'apprentissage n'est plus à démontrer : le taux d'emploi des apprentis est supérieur de 30% à celui des jeunes empruntant la voie scolaire (67% des CAP diplômés en apprentissage sont en emploi à 6 mois contre 33% pour les CAP scolaires et 73% contre 48% pour les Bac Pro). Pour autant :

- L'apprentissage est peu accessible pour les élèves les plus en difficulté scolairement et socialement : 56% des jeunes en CAP en apprentissage sont issus de milieux sociaux défavorisés et 46% ont un niveau scolaire faible, alors que ces proportions sont respectivement de 80% et 68% pour les CAP en voie scolaire !
- L'apprentissage est source de décrochage : le taux de sortie sans diplôme pour les apprentis en dernière année de formation s'élève à près de 25% avec des taux de rupture de contrats particulièrement élevés dans certains secteurs (hébergement, restauration, coiffure, fabrication de produits alimentaires, etc.). Une des raisons a trait au manque d'accompagnement apporté aux jeunes apprentis durant leur parcours, notamment en cas de difficultés avec leur employeur⁷⁷.

75. BCG, *Décrochage scolaire : Gâchis Silencieux, Urgence Collective*, 2025

76. L'hypothèse principale de ce calcul est que seulement 50% des jeunes passés par ce dispositif parviendrait à aller au bout de leur formation.

77. La loi de 2018 a mis en place des « Médiateurs de l'apprentissage » pour appuyer les apprentis en cas de litige. Mais, faute de moyens et de formation suffisants, leur accompagnement est quasiment inexistant.

Détail de la recommandation :

Recommandation 2.1 : Poursuivre le dispositif de prépa-apprentissage en le focalisant sur les élèves les plus en difficulté

- Prolonger le dispositif de prépa-apprentissage en le ciblant particulièrement sur les élèves en difficultés sociales et scolaires, dont les chances de succès au sein de la voie professionnelle sont limitées. Son évaluation récente souligne en effet que malgré l'hétérogénéité des accompagnements proposés, le dispositif s'est révélé particulièrement pertinent pour les publics éloignés de l'apprentissage (voir ci-dessous).

Les prépa-apprentissage : une évaluation positive pour les élèves éloignés du monde de l'apprentissage

Le dispositif prépa-apprentissage a été lancé en novembre 2018 dans le cadre du PIC (Plan d'investissement dans les compétences) pour une période expérimentale de 5 ans. Après avoir accompagné près de 60 000 jeunes via un budget dédié de plus de 200 millions d'euros, la décision a été prise de ne pas reconduire l'expérimentation. Une décision plus qu'étonnante lorsque l'on constate le succès du dispositif pour les jeunes les plus défavorisés.

En effet, au-delà des résultats globaux positifs – 64% de taux de sortie positive (formation, emploi ou apprentissage) et 43% des jeunes entrés en apprentissage¹ –, le dispositif prépa-apprentissage a montré une efficacité particulière pour conduire vers l'apprentissage des publics qui n'y auraient pas accédé autrement. Les jeunes accompagnés – plus jeunes, parfois en situation de décrochage, faiblement qualifiés, souvent issus de QPV ou de ZRR (Zone de revitalisation rurale) – présentent des

1. CEREQ, « Prépas apprentissage » : Logiques d'Action et effets pour les jeunes, 2024

niveaux de difficultés plus élevés que les publics habituellement orientés vers l'apprentissage. Pour eux, la prépa-apprentissage a constitué un véritable sas de remobilisation en associant orientation, découverte des métiers et développement des compétences psychosociales. Les différents dispositifs ont permis une remobilisation effective des jeunes avec un renforcement de la confiance en soi et du rapport aux autres. Le suivi individualisé et l'ancrage territorial ont été des facteurs déterminants de sécurisation des parcours de ces jeunes les plus fragiles cumulant de nombreuses vulnérabilités².

Le cas de la prépa-apprentissage portée par l'AFEV, les Apprentis Solidaires, illustre bien le succès de ce dispositif : en 2024, elle a accompagné 590 jeunes ni en emploi ni en formation, dont 67 % étaient sans diplôme. À l'issue des 6 mois, 80 % des jeunes ont connu une sortie positive du dispositif : 36,5 % ont accédé à l'apprentissage, 15 % à un emploi et 28,7 % à une formation³.

Si la diversité des projets expérimentés a pu nuire à la lisibilité du dispositif, elle a néanmoins permis une adaptation aux besoins des publics les plus éloignés de l'apprentissage. La focalisation de l'accompagnement sur les jeunes les plus défavorisés a démontré toute sa pertinence et produit des résultats probants.

2. DARES, *Évaluation du dispositif « Prépa apprentissage » : Rapport transversal des monographies de projets – Lots 1 et 2*, Rapport d'études, 2023

3. Selon Impact Track, *Évaluation du dispositif Apprentis Solidaires*, 2024. Pour le reste des jeunes ayant suivi la prépa-apprentissage, 11,7 % étaient encore en phase de réflexion et 8,5 % orientés vers un autre dispositif d'accompagnement.

Le coût d'une telle mesure pourrait être financé en modulant le montant des aides accordées aux hauts niveaux de diplômes en apprentissage. A titre d'exemple, pour accompagner 10 000 jeunes défavorisés au

sein de prépas-apprentissage, le coût total d'environ 150M€⁷⁸ pourrait être financé via une baisse de l'aide pour les entreprises recrutant des apprentis de niveaux supérieur ou égal à Bac+4 :

- En baissant les aides à l'apprentissage de 1 250€ pour toutes les entreprises⁷⁹.
- Ou en supprimant, par exemple, les aides à l'apprentissage pour les entreprises de plus de 250 salariés et en baissant de 900€ les aides pour les entreprises de moins de 250 salariés⁸⁰.

Recommandation 2.2 : Développer un tutorat de branche pour sécuriser la réussite des apprentis

- Mettre en place un système de tutorat pour accompagner les apprentis les plus fragiles tout au long de leur formation, en leur permettant d'avoir un interlocuteur identifié vers qui se tourner en cas de besoin. S'inspirant du programme VerA existant en Allemagne, ce tutorat reposerait sur la mobilisation d'un salarié de la même branche professionnelle que celle du jeune, dont le rôle serait de l'accompagner dans ses interrogations, ses difficultés ou ses choix professionnels (par exemple : recherche d'un nouveau contrat d'alternance, difficultés avec le maître de stage, conseils d'organisation dans son apprentissage et sa scolarité, etc.).

78. Nous faisons ici l'hypothèse d'un accompagnement particulièrement intensif dont le coût par jeune s'élève à 15 000€ à l'image de l'accompagnement proposé par l'AFEV via son programme Apprentis Solidaires.

79. Les aides à l'apprentissage passeraient alors à 750€ pour les entreprises de plus de 250 salariés et à 3 750€ pour les entreprises de moins de 250 salariés.

80. Ici, nous faisons l'hypothèse que les lieux d'apprentissage des 130 000 entrants de niveau BAC+4 sont les mêmes que pour les autres apprentis (77% dans une entreprise de moins de 250 salariés et le reste dans des entreprises de plus de 250 salariés), ce qui est une hypothèse conservatrice (les hauts niveaux de diplômes sont surreprésentés dans des grandes entreprises). L'aide à l'apprentissage passerait donc à 4 100€ pour les entreprises de moins de 250 salariés.

Zoom sur le programme allemand VerA (Verhinderung von Ausbildungsabbrüchen) : un tutorat de branche pour assurer le succès des apprentis

Depuis plus de 15 ans, le programme VerA, porté par le Senior Experten Service (SES) et soutenu financièrement par le ministère fédéral de l'Éducation et de la Recherche, lutte contre les abandons précoces en formation professionnelle. En Allemagne, un quart des contrats d'apprentissage sont rompus prématurément, et seuls 50 % de ces jeunes parviennent à retrouver un autre contrat.

Le programme VerA met en relation chaque apprenti en difficulté avec un tuteur bénévole à la retraite de la même branche professionnelle que lui. Celui-ci peut ainsi intervenir de manière préventive dès l'apparition de difficultés scolaires, personnelles ou professionnelles, que ce soit à l'initiative de l'apprenti, de son entreprise formatrice ou de l'école professionnelle.

Depuis sa création, ce dispositif a permis d'accompagner plus de 25 000 jeunes. Les études d'impact réalisées¹ mettent en évidence une amélioration tangible du parcours des apprentis accompagnés, et soulignent sa pertinence pour des jeunes cumulant des difficultés sociales, scolaires et professionnelles. Les objectifs fixés au début de l'accompagnement sont atteints dans 66 % des cas, et 94 % des apprentis ayant terminé leur formation estiment que VerA a contribué à leur réussite.

L'un des principaux facteurs de succès du programme VerA réside dans le haut degré d'individualisation de l'accompagnement. Chaque jeune bénéficie du mentorat d'un professionnel à la retraite, adapté à

1. Nous nous appuyons sur deux études principales : B. Seusing, R. Heinke, A. Borchers, *Ausbildungsbegleitung durch Seniorexpertinnen und -experten – Evaluation der Initiative VerA, BWP – Berufsbildung in Wissenschaft und Praxis*, 2013 ; S. Heinzelmann et al., *Verhinderung von Ausbildungsabbrüchen (VerA) Phase III*, Prognos, 2023

ses besoins spécifiques, tant en termes de fréquence que de modalités. L'accompagnement s'étend sur une durée de 6 mois à 2 ans. Cette approche est rendue possible grâce à un réseau de plus de 5 000 mentors issus de tous les secteurs professionnels.

Recommandation 3 : Mobiliser la société civile et le tissu économique pour soutenir les jeunes en difficulté durant leur parcours

Pourquoi cette recommandation ?

- Les décrochés de la voie professionnelle cumulent, nous l'avons longuement exposé, de nombreuses difficultés qui freinent leur réussite scolaire et professionnelle : faiblesse des compétences fondamentales, absence de capital social, carences en matière de *soft skills*, difficultés sociales, etc.
- Pour y remédier, les équipes éducatives soulignent la nécessité de « faire alliance » avec les acteurs du territoire car « *l'Education nationale ne peut pas tout* » pour citer un proviseur interrogé. Cette recommandation fait appel à deux types d'acteurs clés de la mobilisation des jeunes décrochés :
 - Le tissu associatif dont notre analyse révèle que son action cible marginalement la voie professionnelle : 10% seulement des bénéficiaires des plus grandes associations nationales impliquées dans le champ de l'égalité des chances sont des élèves en Bac Pro et en CAP. 3% lorsque l'on s'intéresse uniquement aux associations de mentorat qui, pour rappel, accompagnent moins de 5 000 jeunes de la voie professionnelle pour 160 000 mentorés !

- Les entreprises dont le rôle auprès des jeunes en difficulté pourrait être renforcé, tant ces derniers manquent de réseau pour développer des opportunités professionnelles : les jeunes scolarisés en REP (Réseau d'éducation prioritaire) sont deux fois plus nombreux que les jeunes hors REP à contacter 5 lieux de stage avant d'en trouver un⁸¹. Ces liens distendus sont un facteur supplémentaire de décrochage pour nombre de jeunes dont le parcours ne tient qu'à un fil⁸².

Détail de la recommandation :

Recommandation 3.1 : Développer le mentorat pour les jeunes de la voie professionnelle

- Multiplier par trois le nombre de jeunes mentorés sur les trois prochaines années : passer de 5 000 à 15 000 en sanctuarisant des crédits du plan « 1 jeune 1 mentor » spécifiquement pour les jeunes de la voie professionnelle⁸³.
- Ces financements devront prendre en compte le fait que le coût d'un mentorat pour un jeune de la voie professionnelle est plus élevé de 10 à 20% qu'un mentorat « classique ». Ce coût supplémentaire est lié à une mobilisation plus importante des associations pour s'assurer de la cohérence de la proposition par rapport aux attentes des établissements scolaires.

81. INJEP, *Inégalités dans l'accès aux stages, à l'apprentissage et à l'enseignement professionnel : des formations empêchées ?*, 2018

82. Nous avons pu analyser en Partie 1.2.C Pas « un » mais « des » décrochages que près de la moitié des décrocheurs abandonnaient suite à des « accidents de parcours », dont l'incapacité à trouver un stage ou une alternance.

83. Les crédits s'élèvent à près de 30 millions d'euros annuels.

Recommandation 3.2 : Développer massivement l'offre associative à destination de la voie professionnelle en s'appuyant sur les Cités Educatives

- Fixer pour objectif à chaque Cité Educative, dont le territoire d'action inclut des lycées professionnels, de proposer au moins une action dans chacun des établissements concernés.
- Faire du responsable du BDE (Bureau des entreprises) l'interlocuteur privilégié des associations au sein de l'établissement, dans le but de créer et d'animer des partenariats associatifs en cohérence avec le projet pédagogique de l'établissement. Cette dimension devrait être intégrée dans sa feuille de route.

Recommandation 3.3 : Donner la possibilité de réaliser des « expériences mobilisatrices » en lieu et place de stages pour les jeunes en difficulté

- Pour les élèves qui rencontrent des difficultés – notamment à trouver un stage –, faciliter la possibilité pour les établissements de substituer à des stages des « expériences mobilisatrices » offertes par des associations à l'image du programme Tremplin J' proposé par l'association Tremplin Jeunesse (voir focus suivant)⁸⁴. Les établissements pourraient disposer de souplesse sur le nombre de jeunes accueillis (ne se limitant pas à un ou deux) ainsi que sur le lien avec la filière métier, ces expériences permettant avant tout de développer des compétences transversales indispensables à la réussite des jeunes.
- A cet égard, l'évaluation de ces stages pourrait élargir le champ des compétences mesurées en intégrant des compétences transversales (travail en groupe, prise de parole, etc.)

84. Nous aurions également pu citer le programme « Jeunes Innovateurs » mis en place par l'école de commerce HEC visant à accompagner des jeunes ne trouvant pas de stage à travers la conception de produits innovants.

Le programme « Tremplin J' » de l'association Tremplin Jeunesse : un stage entrepreneurial pour développer des compétences

L'association Tremplin Jeunesse propose un parcours de 3 à 4 semaines permettant à un groupe d'une dizaine de jeunes de créer ensemble une entreprise éphémère à impact. Les participants explorent différents aspects de la création d'entreprise, de la conception de produits au marketing sans oublier la gestion financière. Ils rencontrent des professionnels et se confrontent à des situations réelles.

Le programme s'adresse particulièrement à des jeunes en situation de fragilité, en difficulté scolaire et qui peinent à trouver un stage. Jusqu'à présent, l'association a notamment concentré son intervention sur les filières Accueil, Commerce et AGORA (Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités).

Les premiers retours qualitatifs sont particulièrement encourageants :

- Les jeunes déclarent mieux se connaître, parvenant ainsi à identifier leurs points forts et leurs points de progrès.
- Les jeunes développent de nombreuses compétences transversales : faire preuve d'adaptation, travailler en équipe, communiquer à l'oral, être à l'écoute.
- Des compétences professionnelles propres à leur filière sont aussi développées (et évaluées) : prendre en charge une demande, préparer et suivre un événement lié à la promotion d'une organisation, facturer et encaisser, etc. qui correspondent à des attendus au sein de la filière AGORA.
- Ce programme permet aussi de renforcer la confiance en soi de jeunes qui doutent de leur capacité et de développer leur motivation pour des fonctions ou métiers qu'ils seront amenés à exercer demain.

Recommandation 3.4 : Faciliter la création de « parrainage de classe » par les entreprises localement

- Sur le modèle des « Lycées de la Réussite » proposé par KPMG, promouvoir des « parrainages de classes » pour les entreprises locales incluant (i) visites d'entreprises, (ii) présentations des métiers et (iii) places de stage pour les jeunes. Ces parrainages, pilotés par les responsables du BDE, permettraient de développer les liens entre établissements et entreprises locales afin d'enrichir le parcours des jeunes.
- Ces « parrainages de classes » pourraient être incités fiscalement pour les entreprises en leur permettant de valoriser cet engagement sous forme de mécénat de compétences.

« Les Lycées de la Réussite » : un programme de parrainage de classe déployé par KPMG depuis 2007

Lancé en 2007, le programme des Lycées de la Réussite accompagne à la rentrée 2024 une cinquantaine de lycées en France situés dans des Quartiers Prioritaires de la Ville, et bénéficie à plus de 3300 élèves de filières professionnelles.

Grâce à l'implication dans la durée de collaborateurs KPMG, le programme favorise l'insertion professionnelle et sociale des élèves accompagnés et permet d'ouvrir leurs horizons. Pour ce faire, une diversité d'activités sont proposées aux classes suivies pendant des temps d'échanges réguliers : ateliers animés par les collaborateurs KPMG ou des coachs professionnels en développement personnel, journées de découverte en entreprise, rencontres métiers, visites culturelles ou encore réalisations de stage. L'accompagnement revêt également une dimension sociale à travers l'octroi de bourses d'urgence pour des élèves en situation de grande précarité qui rencontrent des problématiques de logement, de mobilité, ou d'accès à des biens essentiels. Enfin, le

programme permet de soutenir financièrement l'expérimentation de pratiques pédagogiques innovantes.

Ce programme rapproche les classes parrainées du monde de l'entreprise en tissant des solidarités locales. Un enjeu crucial pour des jeunes très souvent dépourvus de réseau professionnel et peu acculturés aux « codes » du monde du travail. Les différentes évaluations d'impact menées permettent d'objectiver de nombreux effets :

- Pour les élèves : les jeunes estiment que le programme les a motivés à poursuivre leurs études (53%), leur a ouvert le champ des possibles (38%) et a amélioré leur connaissance du monde de l'entreprise (33%)¹. Les retours qualitatifs soulignent aussi le renforcement de la confiance en soi et des compétences pour les jeunes incités à développer une posture active et professionnelle.
- Pour les enseignants : le programme améliore leur compréhension du monde de l'entreprise, puisque près de la moitié estime que le programme leur a permis de mieux connaître le monde et les attentes de l'entreprise, notamment en termes de recrutement.
- Pour les collaborateurs : grâce à leur implication, ils déconstruisent un certain nombre de préjugés vis-à-vis des lycées professionnels et peuvent être amenés à s'impliquer directement dans la gouvernance des établissements.

1. Eléments d'impacts du programme « Les Lycées de la Réussite » transmis par KPMG pour l'année 2024-2025 et étude d'impact réalisée en 2016.

Recommandation 4 : Sécuriser l'entrée en emploi suite à l'obtention du diplôme

Pourquoi cette recommandation ?

- Près d'un quart des jeunes diplômés de la voie professionnelle ne parviennent pas à s'insérer dans les trois ans suivant la fin de leurs études⁸⁵ :
 - Parmi eux, la grande majorité (80%) a choisi de ne pas poursuivre d'études supérieures afin de s'insérer directement dans l'emploi à l'issue de son Bac Pro ou de son CAP, mais n'y est pas parvenue : peu connectés aux acteurs du Réseau pour l'Emploi (RPE)⁸⁶, disposant de peu de réseau professionnel et peu outillés dans cet exercice de recherche, ils sont en difficulté pour transformer leur diplôme en emploi.
 - 20% ont, quant à eux, tenté de poursuivre en études supérieures mais ont échoué à aller au bout de leur formation. En effet, si 40% des jeunes en Bac Pro s'orientent vers un BTS à l'issue de leur parcours en voie professionnelle, plus de la moitié finira par décrocher avant d'obtenir son diplôme, dont un quart à un tiers dès la première année⁸⁷.

85. Pour rappel, nous analysons plus en détail le profil de ces jeunes dans la partie 1.3.C *Pour les jeunes les plus en difficulté d'insertion, trois types de trajectoires*. Parmi les 25% de jeunes en difficulté d'insertion trois ans après avoir diplômé, soulignons la situation particulièrement gravissime des « exclus » qui pèsent pour 55% de la population de ces jeunes en difficulté d'insertion : ils passent 80% de cette période au chômage et seulement 2 mois en emploi.

86. 22% des NEET au chômage pendant plus d'un an ne sont pas en contact avec les acteurs du réseau pour l'emploi ou tout autre d'organisme d'insertion, et jusqu'à 65% des NEET inactifs d'après DARES, *Les jeunes ni en études, ni en emploi, ni en formation (NEET) : quels profils et quels parcours ?*, DARES Analyses n°006, 2020.

87. Les jeunes qui échouent en BTS rencontrent les mêmes difficultés que les jeunes diplômés « secs » du Bac Pro : à savoir que 25% d'entre eux sont en difficulté d'insertion d'après A. Briffaux, P. Cordazzo, *Sortir sans diplôme de l'enseignement supérieur : quelles incidences sur la trajectoire professionnelle?*, Céreq Echanges, 2019.

Détails de la recommandation :

Recommandation 4.1 : Renforcer l'accompagnement vers l'emploi en dernière année (Terminale pro et 2^e année de CAP)

- En capitalisant sur les dispositifs existants (voir focus ci-dessous), renforcer le rôle joué par les acteurs du RPE (Mission Locale et France Travail notamment) dans l'accompagnement des élèves vers l'emploi en dernière année via (i) plus d'interventions en classe durant l'année de Terminale permettant de repérer les jeunes en difficulté et de les soutenir jusqu'à l'obtention du diplôme, et (ii) en assurant un réel suivi après le diplôme en recontactant systématiquement les élèves sans solution (une tâche aujourd'hui dévolue aux établissements scolaires).
- Faire du responsable du BDE le point de contact des acteurs du RPE pour améliorer le suivi des élèves et fluidifier les échanges entre ces acteurs et les établissements.

L'entrée des jeunes en emploi : un accompagnement à renforcer et des liens à consolider entre les dispositifs existants

La réforme de 2022 a instauré des dispositifs intéressants pour renforcer l'insertion professionnelle des jeunes de la voie professionnelle, parmi lesquels :

- Avenir Pro : en amont du diplôme, des conseillers de France Travail ou de Missions locales interviennent en classe sous formes d'ateliers (CV, lettre de motivation, aides à la recherche, etc.) afin de préparer l'entrée en emploi. En 2023-2024, 40 000 élèves ont ainsi été sensibilisés dans 740 établissements.
- Ambition Emploi : ce dispositif prend le relais après la dernière année (Terminale pour les Bac Pro et deuxième année pour les CAP), en

s'adressant aux jeunes sans solution à la rentrée. Les élèves doivent être repérés par le lycée, puis confiés à un professeur référent et à un conseiller en Mission Locale qui les accompagneront pendant 4 mois sur la base d'un plan personnalisé. À la rentrée 2024, 3 200 jeunes seulement avaient été identifiés – nos estimations indiquent des besoins près de 10 fois supérieurs.

Les retours qualitatifs du terrain suggèrent trois limites que nous tâchons de cibler dans nos recommandations :

- Les interventions des acteurs du RPE en amont sont encore **trop limitées** pour permettre un réel repérage et un accompagnement des élèves vers l'emploi. Quelques ateliers ne suffisent pas pour entamer un lien solide d'accompagnement. Nous suggérons donc de renforcer les actions des acteurs du RPE en dernière année.
- Le **manque de continuité entre « l'avant » et « l'après »**, lié notamment au fait que les acteurs en charge d'Avenir Pro et d'Ambition Emploi sont rarement les mêmes. Cet éclatement des responsabilités ne facilite pas un suivi dans la durée des jeunes. Nous proposons qu'un unique acteur soit en charge de « l'avant » et de « l'après ».
- Le repérage et l'accompagnement dans le cadre d'Ambition Emploi (après le diplôme donc) **reposent encore trop fortement sur l'investissement des équipes pédagogiques, déjà très sollicitées**. Nous proposons que cette responsabilité repose sur les acteurs du RPE en lien avec les responsables du BDE.

Recommandation 4.2 : Etendre cette approche en première année de BTS

- Poursuivre le suivi des acteurs du RPE auprès des jeunes de la voie professionnelle entrant en première année de BTS. Les ateliers pourraient préventivement préparer les jeunes à la recherche d'alternance en études supérieures, à l'insertion sur le marché de l'emploi, ou à la réorientation vers une autre formation, en lien avec les enjeux des études supérieures.

Recommandation 5 : Donner aux personnels éducatifs un cadre plus apte à répondre aux besoins des élèves en difficulté

Pourquoi cette recommandation ?

Les moyens déployés par élève de la voie professionnelle sont 10% plus élevés que pour les élèves de la voie générale et technologique (environ 13 800€ par an contre 11 900€) alors que la voie professionnelle accueille en moyenne cinq à six fois plus d'élèves en difficulté. Cette asymétrie entre besoins d'accompagnement des élèves et moyens déployés explique pour beaucoup les difficultés du corps enseignant pour accompagner les « décrochés ». Nous préconisons trois points d'amélioration :

- Plus de moyens pour les équipes éducatives qui, pour accompagner et faire persévérer des élèves aux besoins importants, manquent de temps et de moyens pour de nouveaux projets pédagogiques mobilisateurs ou encore pour adapter leurs cours aux élèves les plus fragiles.
- Plus d'outils pour les équipes éducatives, qu'il s'agisse de formation (76% des enseignants déclarant effectuer des tâches pour les-

quelles ils ne sont pas suffisamment formés⁸⁸), ou d'échange de bonnes pratiques (59 % ne mutualisent pas leurs ressources, et 56 % leurs pratiques, faute de temps collaboratifs institutionnalisés⁸⁹).

- Un renforcement de l'accompagnement social des élèves : les élèves de la voie professionnelle sont à 70% issus de milieux défavorisés, et donc particulièrement exposés à des problématiques sociales, dont on sait qu'elles peuvent représenter un facteur important de décrochage pour un quart des jeunes décrocheurs de la voie professionnelle⁹⁰. Pour autant, l'accompagnement social est très limité : on compte seulement 1 assistante sociale pour 4 200 élèves.

Détail de la recommandation :

Recommandation 5.1 : Intégrer les lycées professionnels dans la politique de l'éducation prioritaire

- Restaurer une politique d'éducation prioritaire pour les lycées professionnels, en ciblant en premier lieu les établissements aux indices de position sociale (IPS) les plus faibles. Plus de moyens seraient ainsi alloués pour accompagner les élèves en grande difficulté scolaire (organisation du temps plus flexible pour les enseignants, appui de formateurs académiques de l'éducation prioritaire). Ces moyens renforcés permettraient la mise en place de projets scolaires mobilisateurs et le déploiement de dispositifs de réussite⁹¹.

88. F. Rizzo, M-O. Padis, *De l'urgence d'une grande réforme de la formation continue des enseignants*, 2023

89. S. Vieille, *Exigence des savoirs : la contre-enquête du SNALC (partie III : lycée professionnel)*, 2023

90. Nous faisons ici référence aux jeunes décrocheurs « assignés » de notre typologie, détaillée dans la partie 1.2.C Pas « un » mais « des » décrochages au sein de la voie professionnelle.).

91. Par exemple, le déploiement des Cordées de la Réussite est soutenu par la politique d'éducation prioritaire dans les collèges REP et REP+.

Recommandation 5.2 : Etendre le PRE (Programme de réussite éducative) aux élèves de la voie professionnelle

- Développer le PRE, qui bénéficie aujourd'hui essentiellement aux élèves du primaire et du collège, en direction des jeunes de la voie professionnelle pour les aider à surmonter les obstacles sociaux pouvant entraver leur apprentissage (voir focus ci-dessous). Le coût d'une telle extension s'élèverait à environ 15M€ par an pour l'accompagnement de 15 000 élèves⁹².

Zoom sur les Programmes de réussite éducative : un plan personnalisé pour lever les freins à la scolarité des plus fragiles

Créé en 2005 dans le cadre de la loi de cohésion sociale, le Programme de réussite éducative (PRE) vise à accompagner les enfants et adolescents en difficulté en tenant compte de l'ensemble de leur environnement (santé, logement, scolarité, etc.). Ce programme repose sur une approche individualisée, coordonnée par une équipe pluridisciplinaire (éducateurs, psychologues, infirmiers, enseignants...), qui élabore un plan personnalisé pour chaque jeune, en lien avec sa famille.

Quasi exclusivement tourné vers le primaire et le collège, le PRE a bénéficié à 85 000 jeunes en 2023¹. Le taux de sortie positive du programme s'élève à 60%², et les acteurs soulignent sa capacité à impliquer les

1. ANCT, *Les résultats de l'enquête du Programme réussite éducative 2024*, 2024

2. Une sortie est considérée comme positive lorsque le jeune ne quitte pas le dispositif pour l'un des motifs suivants : réorientation vers un autre organisme, retrait de l'enfant ou de la famille, déménagement familial ou toute autre raison similaire.

92. Nous prenons pour hypothèse que le PRE permettra d'accompagner 15 000 élèves par an, correspondant aux 25% de décrocheurs connaissant de grandes difficultés sociales. Le coût d'un PRE s'établirait à 1 000€ par élève.

familles et créer du lien entre l'Education nationale et l'ensemble des porteurs du programme⁹³. Le PRE reste très peu déployé dans les lycées (seulement 1,7% des bénéficiaires ont plus de 17 ans), et en particulier dans la voie professionnelle, alors même que ces publics cumulent des difficultés sociales et éducatives majeures.

3. Bilan du Programme de réussite éducative, 2020

- Systématiser l'intégration des acteurs sociaux impliqués dans le PRE à la gouvernance des établissements, et plus largement améliorer l'ouverture de cette gouvernance aux associations locales qui accompagnent ou captent des jeunes en grandes difficultés (associations de quartiers, centres sociaux, Missions Locales, etc.)

Recommandation 5.3 : Mieux outiller les enseignants à travers la formation et la mise en réseau entre pairs

- Instaurer un volume annuel de 18 heures de formation pour les enseignants du second degré⁹³, à l'image de ce qui est pratiqué dans le premier degré (soit 3 jours de formation dans l'année).
- Réaxer le contenu des formations sur les attentes des enseignants, notamment comment enseigner à des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers, et comment mettre en place des pratiques pédagogiques individualisées pour accompagner les élèves les plus en difficulté.
- Recenser les méthodes d'autoformation les plus plébiscitées par les enseignants, à l'image de la plateforme EtreProf d'Ecolhuma (voir

93. Nous empruntons cette recommandation au rapport suivant : IGESR, *La mise en place des EAFc : quels effets en faveur du développement professionnel des enseignants ?* 2024

encadré ci-dessous), et les diffuser plus largement au sein du corps enseignant : par exemple en organisant des webinaires d'information pour sensibiliser les proviseurs et les équipes pédagogiques à leur utilisation.

- Renforcer la culture d'échanges entre les équipes éducatives pour innover, partager, retrouver de la motivation en créant des réseaux d'établissements ou d'enseignants au niveau local. L'animation de temps dédiés au partage de bonnes pratiques entre les établissements d'un territoire, et le développement « d'observations » structurées entre collègues, qui permet à des enseignants de s'observer pendant les heures de classe pour s'entraider et s'inspirer (seulement 20% pratiquent cette méthodologie en France⁹⁴) devraient être aussi renforcés.

Ecolhuma : une inspiration associative pour soutenir les enseignants dans l'accompagnement des élèves vers la réussite

Créé en 2012, Ecolhuma (anciennement SynLab) est une association qui accompagne les enseignants et les chefs d'établissement dans leur mission.

Ecolhuma a une double mission qui touche au cœur de nos recommandations : outiller les professionnels de l'éducation pour qu'ils puissent se former de manière autonome, et favoriser une culture d'échange et de collaboration entre pairs.

Sur le premier point, Ecolhuma a développé une plateforme numérique baptisée ÊtreProf, dédiée aux enseignants. En 2022, ÊtreProf a permis

94. F. Rizzo, M-O. Padis, *De l'urgence d'une grande réforme de la formation continue des enseignants*, 2023

d'accompagner près de 110 000 enseignants grâce à des parcours de formation, des ateliers en ligne et une banque d'outils pédagogiques. 75 % des enseignants inscrits sur ÊtreProf déclarent ainsi se sentir moins seuls.

Le programme « Voies d'Avenir » illustre quant à lui le type de dynamique collaborative qu'il faut promouvoir au sein des lycées professionnels. Il vise à soutenir les équipes pédagogiques et de direction dans le développement des compétences socio-émotionnelles des élèves de la voie professionnelle pour favoriser leur insertion sur le marché du travail. Ce programme ne se limite pas à la mise à disposition de contenus, il repose sur des temps d'échange, de formation et de co-construction avec les équipes pédagogiques, afin d'installer une culture collaborative durable au sein des établissements. En 2024, 60 lycées professionnels étaient engagés dans ce programme.

Cette approche, qui combine outils concrets, formation continue et dynamique collective, a prouvé son efficacité. Elle constitue une source d'inspiration précieuse.

Annexe 1 : Analyse détaillée des dispositifs déployés par l'Education nationale

1. Détail des dispositifs à destination des décrocheurs

Les dispositifs visant à mieux coordonner et piloter la lutte contre le décrochage

Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS)

Description

- Dispositif menant des actions de lutte contre le décrochage à l'échelle d'un bassin scolaire (prévention, retour en formation des décrocheurs et sécurisation de leurs parcours)



- Bonne couverture des bassins scolaires
- Présence dans les établissements
- Equipe de coordinateurs dédiés à la prévention et la remédiation du décrochage

Ampleur

- 15 000 jeunes toutes filières confondues¹



- Places trop limitées au regard du nombre de jeunes à accompagner
- Difficultés à établir des liens avec des associations et des entreprises prêtes à accueillir des jeunes décrocheurs

1. Estimation réalisée par Break Poverty dans l'étude *Le décrochage des jeunes*, 2022

Plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) Réseau Formation Qualification Emploi (FOQUALE)

Description

- **PSAD** : Instance associant les acteurs locaux de la formation et de l'emploi pour proposer des solutions aux jeunes décrocheurs
- **FOQUALE** : Réseau complémentaire aux PSAD qui inclut en plus les acteurs de l'Education nationale (notamment les SRE)



- Bonne couverture du territoire en fonction des réalités locales (déploiement à hauteur d'une ville, d'un bassin scolaire, etc.)
- Mutualisation des ressources et mise en action coordonnée de tous les acteurs du décrochage et de l'insertion afin de proposer une offre de services globale
- Réduction du délai de prise en charge des jeunes

Ampleur

- **PSAD** : Pas de données disponibles
- **FOQUALE** : Peu de données récentes : en 2012, 9500 jeunes accompagnés¹



- Complexité du repérage des jeunes décrocheurs en dépit des outils de suivi

1. Circulaire n°2013-035 du 29-3-2013, 2013

Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire (GPDS)

Description

- Instance de veille en établissement qui identifie les jeunes en risque de décrochage et met en place les actions nécessaires pour éviter la rupture scolaire



- Mise en place obligatoire dans tous les établissements
- Veille réalisée au plus près des élèves, directement par les équipes éducatives et pédagogiques



- Mise en place effective du plan d'actions fortement dépendante de la volonté de l'élève et des parents

Les dispositifs d'accompagnement des élèves déployés en établissement

CAP – Accompagnement personnalisé Bac Pro – Soutien au parcours

Description

- **Accompagnement personnalisé :**

Temps scolaires dédiés à la consolidation des compétences et à l'orientation des élèves de CAP

- **Soutien au parcours :**

Temps scolaires dédiés à la consolidation des compétences et à l'orientation des élèves de Bac Pro



- Introduction d'un temps sanctuarisé dans l'emploi du temps de l'élève, dont le contenu et le format sont flexibles (modules, travaux en groupe, tutorat, etc.)
- Intervention de personnels externes en cas de besoins (psychologues, BDE, MLDS, etc.)

Ampleur

- **Accompagnement personnalisé :**

Mise en place obligatoire dans chaque établissement

- **Soutien au parcours :**

Mise en place obligatoire dans chaque établissement



- Volume horaire faible (1h30 en Bac Pro, 3h en CAP) par rapport à l'ensemble des sujets à aborder : renforcement des matières fondamentales, Parcoursup, projet professionnel...
- Un format le plus souvent collectif qui peut limiter l'accompagnement personnalisé des élèves les plus en difficulté

Parcours aménagé de formation initiale (PAFI) Tous Droits Ouverts (TDO)

Description

- Dispositif permettant à un élève décrocheur de quitter temporairement l'établissement pour suivre un plan personnalisé de rattachage (stage, service civique, etc.), tout en conservant son statut scolaire



- Grande flexibilité offerte à l'établissement dans la définition du contenu et du format

Ampleur

- En 2023-2024 : 561 élèves bénéficiaires dans 225 établissements¹



- Nombre de jeunes bénéficiaires très faible
- Absence du jeune pendant une durée plus ou moins longue, pouvant accentuer ses difficultés scolaires initiales

1. Assemblée nationale, Avis n°472, tome IV, 2023

Module de re-préparation à l'examen par alternance (MOREA)

Description

- Dispositif permettant à un élève décrocheur de réparer rapidement un Bac Pro ou un CAP en alternant modules de cours et alternance



- Un dispositif à la fois qualifiant et professionnalisant grâce à l'alternance
- Un « rattachage » rapide (un an pour repasser les matières en échec)

Ampleur

Pas de données disponibles



- Un dispositif uniquement proposé par certains établissements

Les établissements dédiés aux jeunes en grande difficulté

Etablissement régional d'enseignement adapté (EREA)¹

Description

- Etablissement accompagnant des élèves en grandes difficultés scolaires et sociales (enseignement adapté, présence de personnels spécialisés, etc.)



- Capacité à amener des jeunes en grandes difficultés vers le diplôme : 83% des élèves préparant un CAP obtiennent leur diplôme (2022)

Ampleur

- 5500 élèves accueillis en formations professionnelles
- 77 structures, dont 76 proposent des formations professionnelles



- Taux d'emploi très variables à la sortie : entre 5 et 53% sur 65 structures (2022)

1. Conseil d'Evaluation de l'Ecole, *Les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) : ce que nous apprennent les rapports d'évaluation des EREA*, 2024

Microlycée¹

Description

- Scolarise des jeunes décrocheurs souhaitant retourner en formation initiale et décrocher un bac



- Capacité de remobilisation des jeunes décrocheurs : plus de 80% de réussite au bac en 2018

Ampleur

- ~600 élèves scolarisés, toutes filières confondues
- 30 structures



- Trop peu de places disponibles par rapport aux besoins : 16 000 jeunes éligibles pour 600 places

1. J. Zaffran, *Qui sont les 'décrocheurs' scolaires qui raccrochent au microlycée ?*, 2022

Lycées de la Nouvelle Chance

Description

- Accompagnent des jeunes très éloignés de la formation et de l'emploi pour obtenir un diplôme (CAP, Bac)



- Solution de raccrochage pour des jeunes très éloignés de l'école et de l'emploi avec des taux de réussite aux examens parfois supérieurs à la moyenne nationale²

Ampleur

- 13 structures offrant des formations professionnelles (soit quelques centaines d'élèves accompagnés)¹



- Une ampleur très limitée³

1. Data.gouv.fr : Liste des structures de retour à l'école

2. Sans donnée consolidée au niveau national, nous avons consulté les taux de réussite aux examens disponibles en ligne de 3 LNC : LNC au lycée Raymond Naves (83% entre 2016 et 2022), LNC Auvergne (91% entre 2013 et 2025), LNC au lycée Magenta (97,5% en 2016)

3. A titre d'exemple, le LNC de Cergy-Pontoise compte 4 classes de 15 élèves, tandis que le LNC d'Auvergne accueille en moyenne 6 élèves par an.

Lycées expérimentaux

Description

- Offrent un environnement scolaire innovant à des jeunes en grandes difficultés scolaires pour préparer un diplôme



- Remobilisation des jeunes les plus en difficulté (décrocheurs de longue durée, phobie scolaire) grâce à des modalités pédagogiques très innovantes (autogestion, démocratie scolaire, activités culturelles, etc.)

Ampleur

- 4 lycées (soit quelques dizaines d'élèves)¹



- Une ampleur qui n'excède pas quelques dizaines d'élèves

1. Data.gouv.fr : Liste des structures de retour à l'école

2. Détail des dispositifs consacrés à l'insertion professionnelle des jeunes

Description	Ampleur des dispositifs ¹	Evaluation du déploiement ²
Bureau des Entreprises (BDE)		
Bureau dédié au renforcement des liens et des partenariats entre le lycée professionnel et les acteurs économiques locaux	En 2025 : 140 000 élèves accompagnés par 1 528 BDE (déployé dans chaque lycée public et certains lycées privés sous contrat)	- Seul 1 BDE sur 2 disposant d'une feuille de route formalisée - Dans certains établissements, articulation floue des missions du BDE par rapport à celles du DDFT³
Enseignements complémentaires		
Activités optionnelles proposées aux élèves volontaires de 1 ^{re} et de Terminale pour enrichir leurs parcours en travaillant de nouvelles compétences	En 2023-2024 : 79 000 élèves bénéficiaires	N/A
Avenir Pro		
Interventions animées par France Travail ou les Missions Locales au sein des lycées professionnels pour préparer les élèves à leur entrée sur le marché du travail	En 2023-2024 : 40 000 élèves bénéficiaires dans 740 établissements	- D'avantage pertinent pour les élèves de filière industrielle (les thématiques sont déjà abordées pendant la formation des élèves de filières tertiaires) - Pas d'obligation de participer pour les élèves

1. Eléments communiqués par la DGESCO

2. Faute d'évaluation réalisée, nous fondons nos premiers éléments d'analyse sur des retours du terrain (professeur, proviseur, coordinateur MLDS).

3. Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques en établissement

Description	Ampleur des dispositifs	Evaluation du déploiement
-------------	-------------------------	---------------------------

Parcours différencié en Terminale

Dispositif adaptant les six dernières semaines de Terminale à la préparation du projet de l'élève, selon qu'il vise une insertion professionnelle ou une poursuite d'études	Mis en place pour tous les élèves de Bac Pro en 2024-2025	• Perte d'heures d'enseignement de 6 semaines (à la fois pour les élèves en stage et pour les élèves préparant leur entrée en études supérieures) • Tenue des épreuves du Bac en plusieurs temps, d'abord mi-mai puis fin juin, hachant <i>de facto</i> la préparation des élèves (notamment ceux en stage)
---	---	--

Ambition Emploi

Dispositif visant à sécuriser la trajectoire des sortants de lycée professionnel sans solution à la rentrée suivante	A la rentrée 2024 : 3 200 jeunes bénéficiaires dans 482 lycées	Difficultés de suivi des jeunes une fois qu'ils quittent le lycée, notamment par manque de temps des équipes pédagogiques
--	--	---

Annexe 2 : Détail des projets associatifs intervenant auprès des jeunes de la voie professionnelle

1. Interventions visant le renforcement des compétences

Nom	Description	Ampleur (la part des voies pro est indiquée en gras lorsque la donnée est disponible)
C'POSSIBLE	C'Possible agit en faveur de la réussite et de l'insertion des jeunes de lycées professionnels en déployant trois types d'action : un parcours de mentorat individuel, des ateliers collectifs en milieu scolaire et la coordination de partenariats entre les lycées professionnels et les entreprises locales.	En 2023-2024, 18 000 lycéens professionnels ont été sensibilisés à travers 1 080 ateliers, et 450 jeunes de voie professionnelle ont été mentorés.
TROUVE TA VOIX	Trouve Ta Voix accompagne les jeunes à travers la prise de parole. L'association organise des interventions collectives en milieu scolaire au rythme de dix séances annuelles ainsi que des événements ponctuels tels que des concours d'éloquence ou des festivals tout au long de l'année.	En 2023-2024, 3 500 jeunes ont été accompagnés au sein de 43 établissements partenaires dont environ 900 lycéens professionnels .
JOB IRL	Job IRL soutient les 12-30 ans dans la construction de leur projet professionnel à travers plusieurs types d'action : du mentorat individuel en ligne, des ateliers collectifs et des événements ponctuels.	En 2023-2024, 2 000 jeunes ont été mentorés dont 200 en voie professionnelle .
AFEV - Mentorat	L'AFEV agit contre les inégalités sociales et éducatives et vise à mobiliser les étudiants dans des programmes d'engagement solidaire. Le cœur de son action réside dans le mentorat que l'association déploie de la maternelle au lycée.	En 2023-2024, 20 911 jeunes ont été mentorés, dont environ 1 000 lycéens professionnels .

Nom	Description	Ampleur (la part des voies pro est indiquée en gras lorsque la donnée est disponible)
PROXITE	Proxité, à travers notamment des actions de mentorat, accompagne les jeunes issus des territoires en difficulté vers la réussite scolaire et professionnelle à travers différents programmes déclinés pour faciliter la transition vers le lycée, les études supérieures et enfin l'emploi.	En 2022-2023, 2 318 jeunes ont été mentorés, du collège aux études supérieures, dont 400 en voie professionnelle .
RURA	Rura accompagne les jeunes de la ruralité et des petites villes pour lutter contre les fractures territoriales. Leur action prend la forme de mentorat individuel à distance mais également d'ateliers thématiques ponctuels ou la mise à disposition d'outils digitaux clés en main.	En 2023-2024, Rura a accompagné 2 900 jeunes dont 300 scolaires en voie professionnelle .
ARTICLE 1	Article 1 agit sur l'orientation, la réussite dans les études et la préparation à l'insertion professionnelle des jeunes à travers une série de programmes incluant du mentorat individuel, des ateliers thématiques ou encore l'accès à des plateformes et des outils digitaux.	En 2023-2024, 151 334 jeunes ont été accompagnés par Article 1 toute actions confondues. Environ 12% d'entre eux sont des lycéens professionnels (200 en mentorat et 15 000 en ateliers).
EPA	Entreprendre pour Apprendre (EPA) permet aux jeunes d'appréhender leur orientation à travers des expériences entrepreneuriales concrètes et collectives (baptisées « mini-entreprises »).	En 2023-2024, 44 300 jeunes ont participé à plus de 1900 projets de mini-entreprise, dont environ 6 000 élèves en voie professionnelle .
UNE VOIE POUR TOUS	UVPT agit pour la revalorisation de la voie professionnelle via des actions de plaidoyer/communication et des expérimentations concrètes sur le terrain. A titre d'exemple, l'association déploie en partenariat avec CMA CGM le programme Bourse Bleue visant à accompagner des jeunes lycéennes pendant les 3 ans de leur scolarité.	Le programme de la Bourse Bleue accompagne actuellement 6 élèves réparties dans 3 lycées pilotes .

100 000 ENTREPRE-NEURS	100 000 Entrepreneurs a pour objectif de transmettre l'envie d'entreprendre aux jeunes de 13 à 25 ans en organisant des témoignages d'entrepreneurs inspirants lors d'interventions en collectif dans les établissements scolaires.	En 2022-2023, 110 312 jeunes ont été sensibilisés par l'association dont 13 618 lycéens professionnels.
TELEMAQUE	Télémaque lutte contre les inégalités sociales dès le collège en proposant un double mentorat école et entreprise à des jeunes investis issus de territoires fragiles.	En 2023-2024, Télémaque a accompagné 2 500 jeunes, dont 450 jeunes de la voie professionnelle.
ENACTUS	Enactus accompagne les lycéens à développer leurs compétences à travers des projets porteurs de sens pour la société. Les élèves sont amenés à faire émerger un projet collectif social et solidaire au moyen de rencontres de professionnels, d'ateliers et de travaux en équipe pendant plusieurs mois consécutifs.	En 2023-2024, Enactus a accompagné 4 091 lycéens, dont environ 3 000 sont des lycéens professionnels.
TREMPLIN JEUNESSE	Tremplin Jeunesse aspire à aider les jeunes de 15 à 30 ans éloignés de l'emploi ou en difficulté dans leur orientation grâce à des parcours de remobilisation de plusieurs semaines consécutives alliant immersion professionnelle concrète, entrepreneuriat coopératif et sensibilisation aux enjeux écologiques.	En 2023-2024, les parcours de remobilisation ont accueilli 60 bénéficiaires en tout, dont une quinzaine de lycéens professionnels.
FUSION JEUNESSE	Fusion Jeunesse accompagne les élèves défavorisés de la primaire au lycée dans leur réussite éducative et leur orientation professionnelle à travers des interventions hebdomadaires en classe, à raison de 60 heures cumulées sur l'année scolaire. Organisées conjointement avec les enseignants, ces interventions visent à déployer des projets d'apprentissage expérimentiels sur des sujets transversaux.	En 2022-2023, 1 315 jeunes ont participé à des projets en classe et 3 125 jeunes ont été touchés via des ateliers ou des événements ponctuels.

CREE TON AVENIR	Crée ton avenir accompagne les collégiens et les lycéens dans leur avenir académique et professionnel à travers des séries d'ateliers clés en mains à destination des professeurs composées de quatre séances annuelles d'environ une heure chacune en classe dans le cadre des heures dédiées à l'orientation.	En 2023-2024, 6 670 jeunes ont été accompagnés par l'association.
------------------------	---	---

2. Sas vers la réussite

Nom	Description	Ampleur ⁹⁵
APPRENTISSAGE DES DEMAIN (LES COMPAGNONS DU DEVOIR)	La prépa-apprentissage des Compagnons du Devoir dure 4 à 12 semaines au sein d'une des maisons de compagnonnage. Elle a pour objectif de renforcer les compétences transversales des jeunes à travers des cours théoriques, des ateliers et des stages en immersion pour leur permettre d'intégrer une formation en apprentissage chez les Compagnons du Devoir.	En 2023-2024, ~40 jeunes
APPRENTIS SOLIDAIRES (AFEV)	La prépa-apprentissage de l'AFEV propose un accompagnement durant six mois. Les promotions sont composées d'une dizaine de jeunes en service civique qui sont accompagnés autour de trois champs : le développement des savoir-être par la réalisation de chantiers solidaires, le renforcement des savoirs fondamentaux à travers des cours de remise à niveau en français et en mathématiques et la découverte de l'entreprise et de ses métiers à travers des périodes de stages.	En 2023-2024, ~590 jeunes

95. Pour cette catégorie, nous ne disposons pas de la part des jeunes en voie professionnelle au sein de chaque dispositif

PREPAPP (GROUPE SOS)	La prépa-apprentissage du groupe SOS est un sas de préparation à la formation en alternance aux métiers des secteurs Sanitaires, Sociaux et Médico sociaux. Ce programme dure entre 12 et 14 semaines combinant levée des freins périphériques, découverte des métiers et remise à niveau sur les savoirs de base.	En 2023-2024 : ~180 jeunes
BOOSTER (UNIS CITE)	Unis-Cité propose le dispositif Booster à destination des jeunes mineurs en situation de décrochage. Via une alternance de journées au lycée et en service civique encadrées par Unis-Cité, l'ambition est de remobiliser les jeunes pour leur permettre de raccrocher scolairement.	En 2023-2024, ~ 300 jeunes
VOCATION (EVOCAE)	EVOCAE déploie depuis 2022 le programme VOCATION afin de sécuriser le parcours vers les études supérieures. D'une durée de huit mois à raison de trois jours par semaine à temps plein, la formation délivrée porte sur les compétences transverses, les fondamentaux scolaires et la définition de leur projet académique et professionnel.	En 2023, 48 jeunes accompagnés
JEM (ABILIS)	Abilis propose le programme Jeunes Envie Motivation (JEM) qui vise à raccrocher scolairement des jeunes de 13 à 16 ans repérés comme étant à risque de décrochage. Le parcours dure trois mois, alternant temps scolaire et temps extra-scolaire (découverte de soi, ateliers d'orientation, etc.).	En 2023-2024, 47 jeunes accompagnés
FIL D'ARIANE (Apprentis d'Auteuil)	Le Fil d'Ariane vise le raccrochage scolaire de jeunes décrocheurs de 16 à 18 ans. Après un rendez-vous personnalisé, les jeunes intègrent un cursus de remobilisation scolaire, renforcement des compétences psychosociales et élaboration d'un projet professionnel, tout en bénéficiant du statut d'élève.	En 2023-2024, ~40 jeunes

3. Etablissements alternatifs à la voie professionnelle

Nom	Description	Ampleur
APPRENTIS D'AUTEUIL	Parmi les nombreuses actions des Apprentis d'Auteuil , l'association pilote 23 établissements « sous-contrat » (lycées professionnels et agricoles) permettant à des jeunes de passer un CAP ou un Bac Pro.	23 établissements pour ~5 000 élèves en voie pro
ECOLES DE PRODUCTION	Les Ecoles de Production sont des écoles techniques privées « hors-contrat » formant des Bac Pro et CAP autour de métiers de l'industrie. Accessibles dès 15 ans, ces écoles mettent en œuvre une pédagogie qui s'appuie sur une mise en condition réelle de production via la réalisation de vraies commandes clients : le faire pour apprendre.	71 écoles de production en France pour ~2 000 élèves
MAISONS FAMILIALES RURALES	Les Maisons Familiales Rurales (MFR) sont des établissements associatifs privés sous contrat avec le ministère de l'Agriculture (pour la plupart) qui délivrent des diplômes dans 18 secteurs de l'enseignement professionnel agricole et représentent en tout près d'un tiers des élèves de l'enseignement agricole.	420 associations MFR en France qui accueillent ~ 43 000 jeunes de voie professionnelle (dont 26 000 sont en formations scolaires par alternance et 17 000 sont en apprentissage)

A propos de Break Poverty Foundation

Break Poverty Foundation est un fonds de dotation qui a pour ambition de prévenir la pauvreté des enfants et des jeunes. Sa mission consiste à lutter contre le déterminisme social qui menace l'avenir d'une jeunesse défavorisée.

Break Poverty Foundation soutient et déploie des projets à fort potentiel en France dans les domaines d'intervention suivants : la petite enfance ; le décrochage scolaire ; l'insertion professionnelle des jeunes.

Créé par Denis Metzger, Président de Chequers Capital, fonds d'investissement européen, le fonds de dotation souhaite mettre l'innovation, la rigueur, la mesure de l'impact et le pouvoir de démultiplication au cœur de sa mission.

Remerciements

Nous tenons à remercier les partenaires qui ont rendu cette étude possible : la Fondation AlphaOmega, la Fondation BNP Paribas, la Fondation groupe EDF, l'Engagement Citoyen de KPMG, la Fondation Groupe RATP, la Fondation Schneider Electric, la Fondation TotalEnergies et la Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité.

Merci aux nombreux acteurs rencontrés pour enrichir cet ouvrage, notamment :

- Les experts : Vincent Troger, Arnaud Pierrel, Isabelle Recotillet, David Héléard, Pascal Vivier, Daniel Bloch, Gabor Orosz, Aziz Jellab, Olivier Beaufrère, Claire Bonnard, Fabienne Maillard, Jean-Marc Huart, Noemie Olympio, Pauline David, les représentants du think tank Terra Nova.
- Les associations : Article 1, Crée ton avenir, C'Possible, l'ANAF, Rencontre Entreprises Enseignants, Ecolhuma, Tremplin Jeunesse, EVO-CAE, Fusion Jeunesse, S'orienter ensemble, Proxité, Une Voie pour Tous, l'Institut Télémaque, Energie Jeunes, l'AFEV, Entreprendre pour Apprendre, Rura, Job IRL, le Groupe SOS, Unis-Cité, l'Ecole des Cuis-tots Migrateurs, les Compagnons du Devoir, la Fédération Nationale des Ecoles de Production, les Maisons Familiales Rurales, les Apprentis d'Auteuil, la SEPR, le Collectif Mentorat.
- Les représentants de l'Education nationale et des pouvoirs publics : le ministère de l'Education nationale et la DGESCO, le ministère du Travail et la DGEFP, l'OCDE, l'ONISEP, France Travail, la Région académique Auvergne-Rhône-Alpes, l'Agence nationale de la cohésion des territoires, la Cité éducative du 18ème arrondissement de Paris, la Mission de lutte contre le décrochage scolaire de Paris, le Lycée professionnel Edmond Rostand de Paris, le Lycée professionnel Jean Lurçat de Fleury-les-Aubrais, les élèves du Lycée Voillaume d'Aulnay-

sous-Bois, le Lycée de la Nouvelle Chance Magenta, le Lycée professionnel Madeleine Vionnet à Bondy, le Lycée polyvalent d'Alembert de Paris, le Collège Georges Clémenceau, le Collège Daniel Mayer, le Collège Maurice Utrillo.

Merci à Betty Mavon, Léontine Vaz et Alice Boëffard-Dosierre pour leur précieux appui à la réalisation de cette étude. Merci à Valérie Daher, Denis Metzger et Aurélie Dhavernas pour la coordination des travaux. Merci aussi à toutes les relectrices et à tous les relecteurs : Domitille Lecorbeiller, Julie Landreau, Léa Montagnier, Julie Flottes, Julie Masselis, Elena Valenzuela, Laetitia Name-Bila, Bertille Demarquet, Lila Cohade, Anne-Claire Petit, Armide Louis-Marie, Sophie de Casson, Tom Gheleyns et Alix Devillers.

Enfin, un remerciement à Corinne Veron-Durand pour la conception graphique du rapport et à Print-Team pour l'impression.

Pour en savoir plus

Si vous souhaitez participer à la réflexion sur les inégalités scolaires, vous pouvez contacter Christophe Sanchez à [**csanchez@breakpoverty.com**](mailto:csanchez@breakpoverty.com) ou Olivia Song à [**osong@breakpoverty.com**](mailto:osong@breakpoverty.com)

Cette étude a été publiée en septembre 2025.

Les décrochés de la voie professionnelle

Par Christophe Sanchez et Olivia Song

En France, on compte 500 000 jeunes chroniquement éloignés du monde de l'emploi qui sont exposés aux stigmates de la précarité. Ces « décrochés » sont majoritairement issus de la voie professionnelle, à plus de 60%. Celle-ci a constitué pour eux une dernière marche vers l'emploi bien trop fragile...

Ramené à l'ensemble des jeunes inscrits en CAP et en BAC Pro, près **d'un quart des jeunes** échouera en voie professionnelle. Une moitié d'entre eux ne parviendra pas à obtenir le diplôme, quand l'autre moitié y parviendra mais restera bloquée au seuil de l'emploi.

Ces « décrochés de la voie professionnelle » constituent un enjeu majeur de prévention de la pauvreté tant leur échec au sein de cette voie les condamne au chômage et, pour beaucoup, à l'exclusion sociale. Qui sont-ils ? Quel est leur parcours ? Que faisons-nous pour les accompagner ? Que pourrions-nous faire mieux ? Cette étude propose d'apporter des réponses nouvelles en ciblant ce maillon clé que constitue la voie professionnelle, trop souvent considérée comme une voie de garage et qui pourrait devenir un formidable levier d'insertion des jeunes les plus défavorisés, pourvu que l'on s'y attelle avec méthode et ambition.

Christophe Sanchez est directeur des études au sein de Break Poverty Foundation. Après avoir réalisé un doctorat portant sur la pauvreté, il s'est spécialisé sur la manière dont l'initiative privée peut permettre de prévenir la pauvreté des jeunes.

Olivia Song est responsable de projets à la direction de l'Innovation de Break Poverty Foundation, où elle conçoit et déploie des expérimentations pour favoriser l'égalité des chances des jeunes.

Cette étude n'aurait pas été possible sans l'aide précieuse de la Fondation AlphaOmega, la Fondation BNP Paribas, la Fondation groupe EDF, la Direction de l'Engagement Citoyen de KPMG, la Fondation Groupe RATP, la Fondation Schneider Electric, la Fondation TotalEnergies et la Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité.

Break Poverty Foundation, créée par Denis Metzger, conçoit et met en place des solutions innovantes pour rétablir l'ascenseur social en France. A travers ses études, Break Poverty Foundation promeut des actions concrètes pour prévenir efficacement la pauvreté, notamment chez les jeunes.